

# Plan climat Air Energie Territorial



*Neutralité carbone*  
horizon 2050



# Le PCAET

## la boussole du Douaisis en faveur du climat



Le Président,  
Lionel Courdavault

Le dérèglement climatique n'est pas un sujet récent. Il est au cœur des préoccupations internationales depuis 40 ans. La 1<sup>ère</sup> conférence mondiale sur ce thème s'est tenue à Genève en 1979. Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a remis son 1<sup>er</sup> rapport en 1990.

Où en sommes-nous en 2024 ?

Alors que nous connaissons depuis plusieurs décennies la principale cause du changement climatique à savoir les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et les leviers pour en atténuer les effets et s'adapter, le dernier rapport du GIEC révèle qu'elle s'accroît. La température moyenne de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période préindustrielle. L'élévation des températures est toutefois inégale à l'échelle mondiale et l'on constate déjà des migrations de population, cherchant à fuir les effets du changement climatique (sécheresse, inondation, etc.). Quels que soient les scénarios d'émission, les experts estiment que le réchauffement de la planète atteindra +1,5 °C dès le début des années 2030. Ils sont unanimes, il est urgent d'agir pour le climat. Aujourd'hui, l'objectif national est de contenir ce réchauffement. S'il n'est pas impossible de le faire, cela demande toutefois des transitions sans précédent dans tous les champs sociétaux.

Ce phénomène est mondial et même sur notre territoire, nous pouvons chaque année constater ses effets. Il n'est pas qu'une question de hausse des températures. Rappelons-nous la succession des arrêtés limitant les usages de l'eau entre 2017 et 2020, la tornade qui a déferlé sur la cité du Champs Fleuri à Masny en 2022 ou plus récemment les inondations survenues après un orage à Douai en juillet 2023. Ces phénomènes extrêmes et violents sont des révélateurs du dérèglement climatique à l'œuvre qui auront des conséquences à terme sur l'accès pour tous à l'eau et la nourriture, la santé et le bien-être des habitants ou encore la biodiversité.

Depuis la création du Syndicat Mixte en 2002, les élus du SCOT GRAND DOUAISIS ont toujours assumé leur responsabilité, ont été précurseurs et ont fait des choix ambitieux en faveur des transitions, qu'elles soient énergétiques, écologiques et environnementales.

Parce qu'il est préférable d'être acteur plutôt que spectateur de son destin, les élus du Douaisis, après avoir élaboré un Plan Climat Territorial volontaire en 2009, se sont engagés en 2017 dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Cet outil est notre feuille de route, notre boussole pour agir en faveur du climat. Adopté à l'unanimité en décembre 2020 après trois ans de concertation avec tous les acteurs du territoire (élus, associations, citoyens, partenaires institutionnels, etc.), le PCAET affiche l'ambition de faire du Douaisis un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050.

Pour y parvenir, nous devons gravir plusieurs marches. Si l'échéance est courte, le chemin reste long, car sans changement profond de nos modes de vie, de production, de consommation, etc., nous n'y parviendrons pas. Que l'on soit élu ou habitant, membre d'une association ou chef d'entreprise, enfant ou personne âgée, chacun d'entre nous peut agir. Le climat est l'affaire de tous !

Après 3 ans, le PCAET fait l'objet d'un bilan à mi-parcours. Vous trouverez dans ce document l'illustration concrète de sa mise en œuvre.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont contribué à ce bilan ainsi que toutes les personnes qui, chaque jour, œuvrent en faveur du climat sur notre territoire.

“Certains veulent  
que ça arrive,  
d'autres aimeraient  
que ça arrive et  
quelques-uns font  
que ça arrive.”

Michael Jordan  
Sportif américain



# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>6</b>
Le PCAET, c'est quoi ?	6
Le portage de l'élaboration et l'animation du PCAET	7
L'ambition du PCAET	8
Les particularités du PCAET du SCOT GRAND DOUAISIS	9
Le contexte de la mise en œuvre du PCAET 2021-2023	10
Le bilan à mi-parcours du PCAET, pour quoi faire ?	10
<b>La méthodologie</b>	<b>12</b>
Les partis pris pour la réalisation du bilan à mi-parcours	13
Les étapes du bilan à mi-parcours	14
La composition du bilan à mi-parcours	16
<b>L'approche globale du bilan à mi-parcours du PCAET</b>	<b>17</b>
Où en est-on dans la trajectoire de neutralité carbone ?	17
La participation du PCAET à l'amélioration de la qualité de l'air	19
La sobriété ou les sobriétés, préalable indispensable à l'atteinte des objectifs du PCAET	20
La plus-value d'une démarche intégrée SCoT et PCAET	21
<b>L'approche par axe stratégique</b>	<b>24</b>
<b>Axe 0</b> Accélérateur de(s) transition(s) : mobiliser, communiquer et asseoir la gouvernance	24
<b>Axe 1</b> Consommer et produire de l'énergie de façon responsable	40
<b>Axe 2</b> Aménager le territoire et développer les mobilités décarbonées	52
<b>Axe 3</b> Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation locales et durables	68
<b>Axe 4</b> Accompagner l'économie territoriale vers l'exemplarité, l'économie de ressources et de déchets	82
<b>Axe 5</b> Adapter, séquestrer et compenser	92
<b>Les perspectives</b>	<b>100</b>

# Introduction

## Le PCAET, c'est quoi ?

Le PCAET, Plan Climat Air Énergie Territorial, est **un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel.**

Il permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air (réduire les émissions de polluants, améliorer la qualité de l'air, etc.), énergie (maîtriser la consommation d'énergie, développer les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) en remplacement des énergies fossiles), climat (adapter le territoire au changement climatique, limiter l'impact de nos actions sur le climat, etc.) sur leur territoire.

Plusieurs documents le composent, en particulier :

- **Un diagnostic** qui dresse l'état des lieux de la consommation et la production énergétique du territoire, des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), du captage et du stockage des émissions de CO<sub>2</sub> (séquestration carbone), de la qualité de l'air et des vulnérabilités du territoire face au changement climatique ;
- **Une stratégie territoriale** visant à élaborer un scénario chiffré, en vue, notamment, de réduire les émissions de GES et la consommation des énergies fossiles, d'améliorer la qualité de l'air et d'adapter le territoire à l'évolution du climat ;
- **Un programme d'actions** contenant des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie territoriale. Il désigne les responsables de chaque action, précise les moyens à mettre en œuvre, définit les conditions techniques et financières, etc.

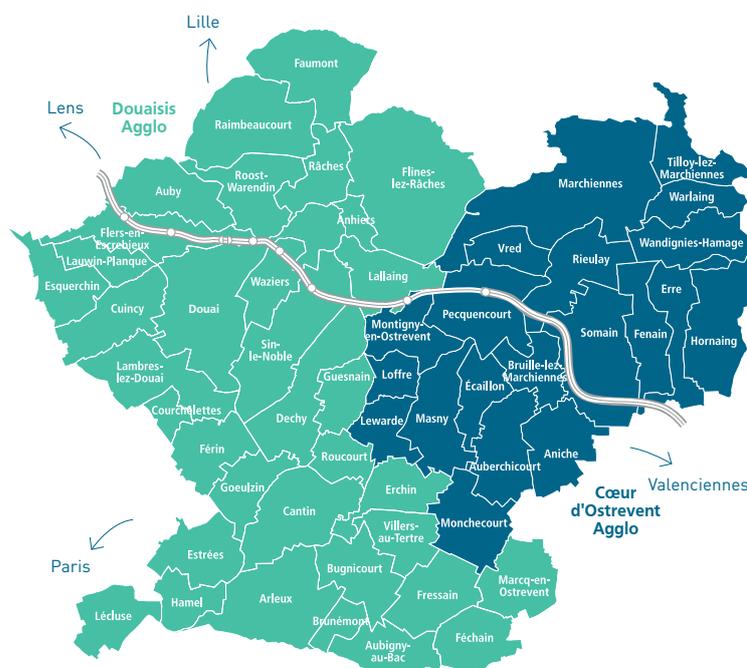
Au travers de ce document, les collectivités entament leur transition, contribuent à l'atteinte des objectifs nationaux et anticipent les impacts du dérèglement climatique.

# Le portage de l'élaboration et l'animation du PCAET

Le **SCOT GRAND DOUAISIS**, dont le siège est à Douai, est un syndicat mixte créé en 2002 pour élaborer et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il couvre le territoire des intercommunalités de Cœur d'Ostrevent et de Douaisis Agglo et leurs 55 communes.

Ses prérogatives ont évolué en juillet 2017 lorsque **les intercommunalités ont fait le choix de lui transférer leur compétence en matière d'élaboration et de mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, ainsi que l'animation de la dynamique climat.



## 15 décembre 2020

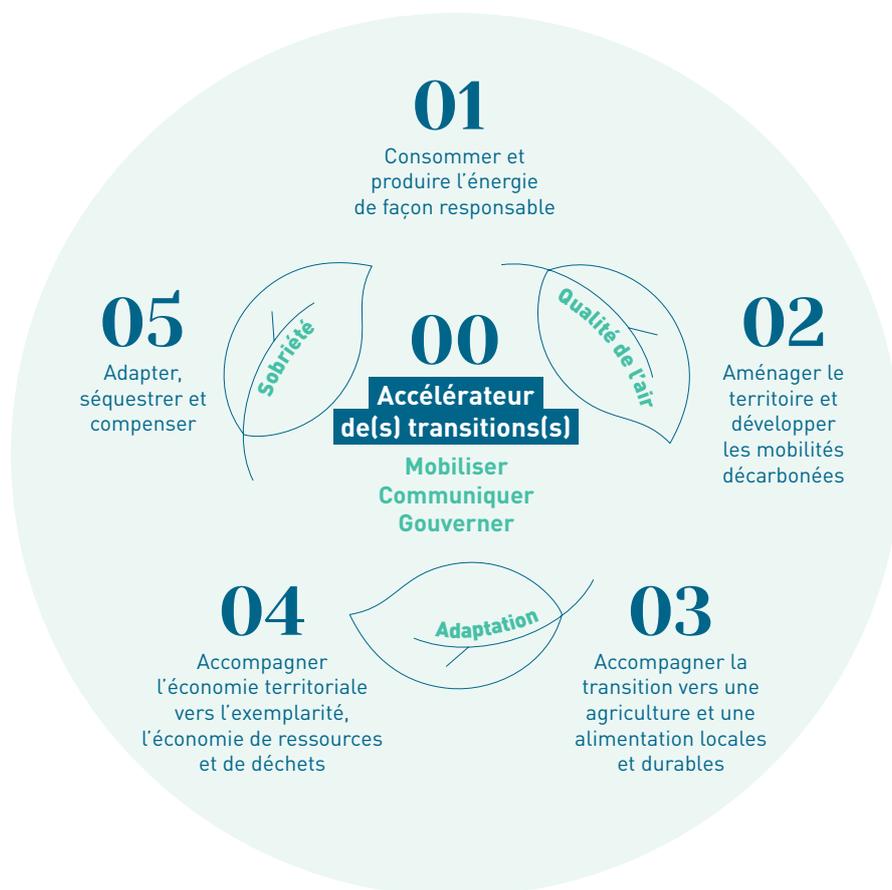
→ approbation du PCAET.

Population couverte par le PCAET : environ

**219 500**  
habitants (INSEE 2020).

Composition du programme d'actions :

→ **5+1** axes stratégiques  
**24** objectifs stratégiques  
**67** actions



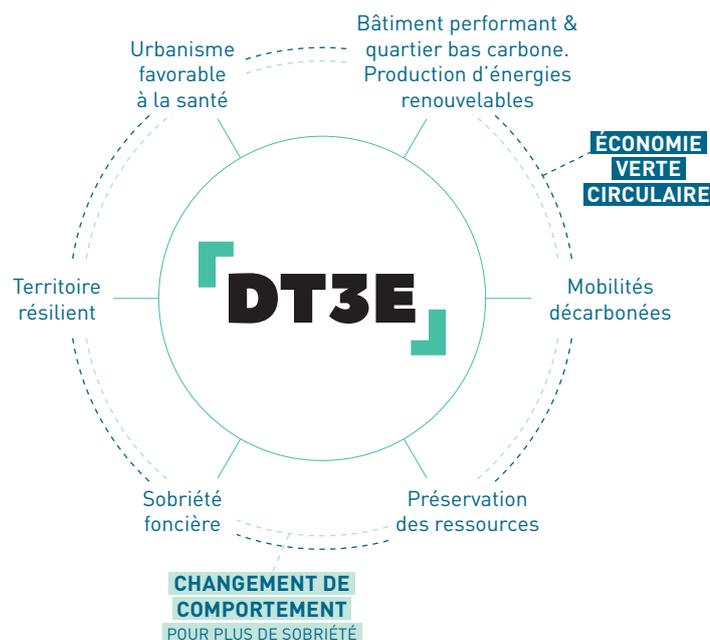
# L'ambition du territoire et du PCAET

**Le projet de territoire, porté par le SCOT GRAND DOUAISSIS, vise en 2040 l'Excellence Environnementale et Énergétique et en 2050 la neutralité carbone.**

Cette ambition réinterroge la manière d'aborder l'aménagement du territoire, les modes de vie, de consommation, entre autres, en passant d'une logique cloisonnée (habitat, économie, mobilité, etc.) à une approche intégrée. Ainsi, la transition environnementale et énergétique est au cœur des orientations d'aménagement et aborde les thèmes susmentionnés avec un regard neuf.

La 1<sup>ère</sup> ambition est déclinée dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). La seconde relative à la neutralité carbone est quant à elle déclinée dans le PCAET. Si le PCAET ne mentionne pas expressément l'ambition DT3E, l'ensemble des axes et objectifs stratégiques y contribuent.

## DT3E : Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique



## Évolution des émissions annuelles sur le territoire du SCOT GRAND DOUAISSIS – Scénario "Virage Sociétal"

L'ambition de neutralité carbone inscrite dans le PCAET est née d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs (public, privé, associatif, économique, etc.) entre 2017 et 2020. Tous les participants ont fait **le choix du scénario "Virage Sociétal"** pour atténuer et compenser les effets du changement climatique et engager le territoire dans la transition énergétique.

Pour y parvenir, le PCAET définit une trajectoire de "neutralité carbone" et détermine des objectifs de réductions de consommation énergétique et de GES par paliers.

Pour respecter la trajectoire inscrite dans le PCAET, le SCOT GRAND DOUAISSIS devrait être un territoire à énergie positive en 2046, avant d'être neutre en carbone en 2050.



## La singularité du PCAET du SCOT GRAND DOUAISIS

Vue aérienne de Douai

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose aux intercommunalités de plus de 20 000 habitants de mettre en place un PCAET. Aussi, par principe, ces documents sont portés par les intercommunalités. Elles disposent également dans leurs attributions des compétences nécessaires à la mise en œuvre du programme d'actions (développement économique, aménagement du territoire, eau et assainissement, etc.). **Le portage par un syndicat mixte**, fait du PCAET du SCOT GRAND DOUAISIS un document atypique.

Sa spécificité réside également dans **sa temporalité**. Alors que la loi précise que le PCAET est conçu pour une durée de 6 ans, celui du SCOT GRAND DOUAISIS projette son programme d'actions sur le long terme (horizon 2050) permettant de définir un projet de territoire prospectif et anticipateur.

Le PCAET se distingue par son **objectif ambitieux de créer un territoire neutre en carbone d'ici 2050**, ainsi que par les mesures concrètes qu'il préconise pour y parvenir. En mettant l'accent sur **les sobriétés** comme fondement pour atteindre la neutralité carbone, il adopte une approche unique et novatrice. Sans un volet sobriétés, le SCOT GRAND DOUAISIS ne pourra pas atteindre cet objectif. En favorisant les évolutions de comportements, en modifiant les modes de vie et l'organisation collective, la stratégie sobriétés permet de faire des économies d'énergie et de réduire les émissions de GES. Le PCAET aborde ainsi les sobriétés dans toutes ses composantes. Outre la sobriété énergétique, le PCAET définit 5 autres sobriétés : matérielle, structurelle, d'usage, organisationnelle et collaborative.

Le PCAET se veut également **inclusif**. La formulation des objectifs

stratégiques et des actions qui en découlent est ainsi volontairement généraliste (pas de porteur de projets clairement identifié, peu de précisions sur les moyens alloués, peu d'objectifs chiffrés, etc.) afin de permettre à tous de s'inscrire dans la stratégie et de participer à la mise en œuvre du programme d'actions.

Enfin, le PCAET a été **élaboré concomitamment à la révision du SCoT**. Cette démarche inédite permet, au-delà de la cohérence des orientations prises, de produire deux documents qui se répondent et se complètent. Ainsi, un certain nombre d'actions du PCAET ont une traduction dans le SCoT permettant à la fois de garantir leur traduction dans les documents d'urbanisme locaux (plans locaux d'urbanisme, programme local de l'habitat, etc.), mais aussi de préciser les secteurs les plus appropriés pour les mettre en œuvre.



# Le contexte de la mise en œuvre du PCAET 2021-2023

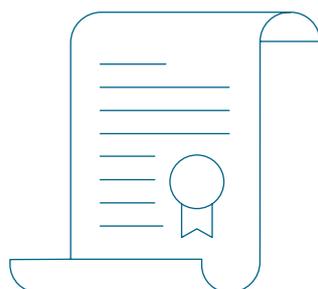
Qu'il soit national ou plus local, il est important, dans le cadre du bilan à mi-parcours, de prendre en considération le contexte dans lequel la mise en œuvre du PCAET s'est faite. Sans rechercher l'exhaustivité, il s'agit ci-dessous de présenter les éléments les plus marquants qui ont pu avoir une incidence directe dans la mise en œuvre du document.

Le PCAET a été arrêté le 19 décembre 2019 et approuvé le 15 décembre 2020. Ces quelques mois passés entre l'arrêt de projet et l'approbation ont été marqués par un certain nombre d'événements :

- **Le changement de gouvernance** : les élus qui ont participé à l'élaboration du PCAET entre 2017 et 2019, ne sont pas ceux qui ont approuvé le document compte tenu des élections locales intervenues entre mars et juillet 2020 ;
- Des évolutions législatives ayant des incidences sur le PCAET : **la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose dans les PCAET la réalisation d'un Plan Air et d'une étude d'opportunité de Zone à Faible Émission de mobilité (ZFEm)**. Compte tenu de l'état d'avancement de la procédure, il n'a pas été possible de compléter le PCAET sur ces aspects.

La finalisation de la procédure d'élaboration du PCAET et le début de sa mise en œuvre ont également été marqués par la pandémie de COVID 19 et **l'état d'urgence sanitaire** déclaré sur l'ensemble du territoire national (entre 2020 et 2022). Cet état d'urgence a eu un impact sur la mobilisation des élus lors de la finalisation du PCAET et n'a pas permis au SCOT GRAND DOUAISSIS de mener toutes les actions de concertation et d'animation prévues.

Depuis l'approbation du PCAET, de nombreuses lois, décrets, plans nationaux sont parus (loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, loi Climat et Résilience du 22 août 2021, loi d'accélération de la transition énergétique 10 mars 2023, décret n° 2022-1294 du 5 octobre 2022 sur la réglementation de la publicité/enseigne et pré-enseigne lumineuse, etc.). **Ces évolutions législatives, réglementaires et orientations nationales ont des incidences dans la mise en œuvre du PCAET compte tenu du fait qu'elles rendent désormais obligatoires un certain nombre d'actions inscrites dans le PCAET.**



## Le bilan à mi-parcours du PCAET

*pour quoi faire ?*

Après 3 ans d'application, le code de l'environnement impose la réalisation d'un bilan permettant de dresser l'état des lieux de la mise en œuvre du programme d'actions du PCAET.

Ce bilan, au-delà de satisfaire les exigences de **transparence de l'action publique**, permet d'appréhender de manière globale et transversale la mise en œuvre du programme d'actions, les dynamiques territoriales, les moyens alloués par le SCOT GRAND DOUAISSIS et les acteurs. **Il est, pour la structure, l'occasion d'illustrer par des projets concrets les objectifs stratégiques et d'identifier les axes pour lesquels peu d'actions sont réalisées.**

Le SCOT GRAND DOUAISSIS souhaite faire de ce bilan à mi-parcours **un outil d'aide à la décision** afin que les élus précisent la feuille de route 2024 - 2026 et priorisent les actions à mener.



# Méthodologie

Voie verte de la plaine de Scarpe

À la différence de l'évaluation, le bilan à mi-parcours ne cherche pas à évaluer si les effets attendus par le PCAET sont obtenus ni à mesurer la pertinence et l'efficacité des actions inscrites. Il s'agit davantage de révéler et valoriser les initiatives prises et de disposer d'un état d'avancement des actions engagées.

# Les partis pris pour la réalisation du bilan à mi-parcours

En tenant compte des singularités du PCAET du GRAND DOUAISSIS (portage, temporalité, généraliste, non territorialisé, etc.), le bilan à mi-parcours a été abordé selon une approche :

## Pragmatique

Compte tenu des exigences calendaires, du caractère généraliste et peu précis des fiches actions (formulation sous forme d'objectif et non de projet, pas de porteurs d'actions, de moyens définis, etc.), de l'impossibilité de renseigner les indicateurs de suivi et d'évaluation, le bilan à mi-parcours est réalisé sur la base des objectifs stratégiques, et non des fiches actions.

## Globale

Ce bilan à mi-parcours ne cherche pas à révéler l'exhaustivité des actions menées sur le territoire, mais s'attache à présenter quelques stratégies et expériences observées pour mettre en œuvre chaque objectif stratégique.

Il est fait le choix, dans cette démarche, de mobiliser prioritairement les acteurs institutionnels (intercommunalité, commune, Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, etc.) puisqu'ils sont évoqués de manière systématique dans l'écosystème à créer pour la mise en œuvre des actions.

Concernant, l'axe 0 relatif à l'accélération des transitions pour "mobiliser, communiquer, gouvernance" relevant du champ d'intervention du SCOT GRAND DOUAISSIS, un état des lieux exhaustif des actions menées et des moyens humains et financiers mobilisés est réalisé.

## Qualitative

À l'exception du scénario, support de la stratégie territoriale, le programme d'actions ne fixe ni objectifs chiffrés ni objectifs territorialisés. Dès lors, le bilan à mi-parcours présente des données qualitatives et non quantitatives sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PCAET. Il permet de valoriser les actions de sobriétés engagées sur le territoire et d'évaluer l'incidence de ces dernières sur la qualité de l'air.

## Stratégique

Ce bilan à mi-parcours est l'occasion d'apporter des éléments de réponses aux remarques formulées par l'État lors de son arrêt de projet sur la faible opérationnalité du programme d'actions en mettant en exergue notamment les évolutions législatives et réglementaires qui participent à sa mise en œuvre ou encore les conditions et les modalités de son application (freins, leviers, moyens alloués, etc.).

Il est l'occasion également d'évaluer auprès des élus et partenaires leur degré d'appropriation (niveau de connaissance, d'implication, etc.).

Enfin, le SCOT GRAND DOUAISSIS souhaite s'appuyer sur ce bilan à mi-parcours pour définir la feuille de route 2024 - 2026 pour l'animation et la mise en œuvre du PCAET.

# Les étapes du bilan à mi-parcours

Le bilan à mi-parcours est réalisé en régie par l'équipe technique du SCOT GRAND DOUAISIS. Il a été mené en 4 étapes au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2023 et 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Plus d'une  
**vingtaine**  
d'entretiens.

**112** élus consultés  
dans le cadre  
d'un questionnaire.

*1<sup>ère</sup> étape*

## Les travaux préparatoires

Cette étape a consisté à :

- **Dresser l'état des lieux des évolutions législatives et réglementaires**, les plans et programmes nationaux intervenus depuis l'approbation du PCAET qui participent directement à la mise en œuvre des actions ;
- **Lister, pour chaque objectif stratégique, une ou des stratégies adoptées par les acteurs du territoire**, recenser celles présentant un caractère innovant et identifier les acteurs à rencontrer ;
- **Répertorier les retours d'expériences** à valoriser.

*3<sup>e</sup> étape*

## Formalisation du bilan à mi-parcours

Une fois l'ensemble des entretiens menés, les données collectées et traitées, l'équipe technique a formalisé le bilan à mi-parcours. Lors de la rédaction de ce document, une attention particulière a été portée aux termes employés afin que le grand public et le public non expert puissent facilement s'approprier le document et comprendre son contenu.

*2<sup>e</sup> étape*

## La construction du bilan à mi-parcours

Cette phase visait à :

- **Élaborer et diffuser un questionnaire à destination des élus** du comité syndical, des présidents des intercommunalités, du président du Syndicat Mixte et des maires non représentés au comité syndical afin d'évaluer leur connaissance et leur implication dans la mise en œuvre du PCAET ;
- **Rencontrer les acteurs** afin d'échanger sur les actions du PCAET qu'ils mettent en œuvre, les moyens techniques, humains et financiers mobilisés, etc. ;
- **Collecter des éléments** (photographies, données chiffrées, etc.).

*4<sup>e</sup> étape*

## La conception graphique du bilan à mi-parcours

Parce que ce document a vocation à être diffusé auprès du grand public et être un outil d'aide à la décision, le SCOT GRAND DOUAISIS a fait le choix d'externaliser la mission de conception graphique pour le rendre accessible, communicant et appropriable.

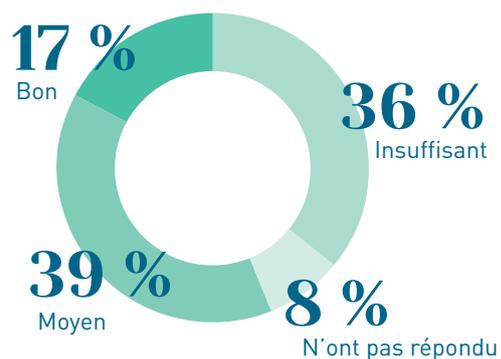
## Retour questionnaire des élus

**32%** des élus consultés ont répondu au questionnaire transmis dans le cadre du bilan à mi-parcours du PCAET.

**92%** des élus répondants connaissent le PCAET du Grand Douaisis, mais leur degré d'appropriation est variable.



### Niveau de connaissance du PCAET



# Composition du bilan à mi-parcours

(à retrouver dans l'approche par axe stratégique 1 à 5)

## Numéro et titre de l'objectif stratégique

Breve description du contexte justifiant l'inscription de l'objectif stratégique et rappel des actions inscrites dans le programme d'actions du PCAET.

## Titre de la stratégie ou du projet

Présentation de la stratégie ou du projet mené par le porteur d'action participant à la mise en œuvre de l'objectif stratégique du PCAET, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre (partenariat, moyens humains et financiers, les motivations, etc.).

## Retour d'expérience

Breve illustration de la mise en œuvre d'une action du programme d'action au travers d'un projet concret.

### 3.3. RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DES ASSIETTES

La question du "bien-manger" et d'une alimentation de qualité sont des préoccupations de plus en plus prégnantes chez les citoyens. L'origine des produits et la façon de les produire ont une incidence sur les émissions de carbone.

Le PCAET poursuit l'objectif de réduire l'empreinte carbone des assiettes en orientant la consommation vers des produits locaux, bio et de saison. Il vise à accompagner les producteurs locaux dans la valorisation de leur production, les gestionnaires de restauration collective dans leur choix d'approvisionnement et à sensibiliser le grand public, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une alimentation de qualité.

La loi EGALIM introduit des objectifs d'approvisionnement de produits de qualité supérieure dans la restauration collective. Ces exigences représentent 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques. Ces exigences s'appliquent aussi bien à la restauration publique (2022), que privée (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Douaisis Agglo a collaboré avec plus de **100** structures pour réaliser le programme ALIMCAD, la période de concertation s'étant étalée sur 2 ans.



Le Food Truck de Douaisis Agglo lors de la semaine de l'alimentation durable

SCOT GRAND DOUAISIS 28 PCAET - Bilan mi-parcours

### PROJET

#### Le programme ALIMCAD

Un levier pour mieux vivre

En réponse aux demandes des consommateurs pour un accès à une alimentation de qualité et locale, Douaisis Agglo a créé plusieurs programmes pour porter sa stratégie en faveur de la transition alimentaire et agricole. Parmi ces derniers, le programme ALIMCAD porte des actions autour de l'alimentation, la santé et l'environnement.

Douaisis Agglo a fait le choix de prendre la compétence agriculture et alimentation (qui est volontaire pour les intercommunalités) afin de développer sa stratégie en matière de transition agricole et alimentaire. Cette compétence a été inscrite aux statuts de Douaisis Agglo en 2023.

L'intercommunalité a donc lancé le programme ALIMCAD en 2017. Le programme s'articule autour de 3 enjeux portant sur la santé, le cadre de vie, et enfin, l'accès à une alimentation de qualité.

Cette question de l'accessibilité est réfléchiée dès le plus jeune âge. La volonté est de permettre aux habitants de tout âge et de toute classe sociale d'avoir accès à des produits sains, sans que cela soit une contrainte financière. Ainsi, Douaisis Agglo accompagne les communes, qui le souhaitent, pour une meilleure intégration des produits locaux et de saison dans la restauration scolaire. La collectivité leur met à disposition un groupement de commandes relatif à la restauration scolaire, permettant l'achat massif de produits bio et ainsi de proposer dans les menus un seuil de 20% de produits bio, là où la loi exige un seuil de 10%.

Ces initiatives font l'objet d'un animation avec l'organisation de la semaine de l'alimentation durable permettant aux producteurs et consommateurs de se rencontrer. Douaisis Agglo a également fait l'acquisition d'un food truck afin de poursuivre cette sensibilisation dans les espaces ruraux vers les publics plus isolés.

La collectivité incite également les restaurateurs et les traiteurs à s'approvisionner en produits frais auprès des producteurs du Douaisis en leur proposant de prendre en charge leurs achats à hauteur maximum de 400 €/mois.

Pour aller plus loin, Douaisis Agglo organisera en 2024 un salon permettant de mettre en relation l'offre et la demande en invitant les acteurs de la restauration à rencontrer les producteurs du territoire.

Le programme ALIMCAD constitue une enveloppe de 375 000€, hors investissements et ingénierie. Un appel à projets annuel est organisé, visant à soutenir toute structure contribuant au développement d'une alimentation durable (cantines, projet BAPDS, semaine de l'alimentation durable) et a permis de nommer 14 lauréats en 2023.

7 personnes composent le service transition agricole et alimentaire en

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

Lauréat de l'appel à projets ALIMCAD 2023, l'association A PRO BIO a mis en place de mai à octobre 2023, un escape game intitulé "herminette bio normale". L'objectif a été de sensibiliser le public sur les perturbateurs endocriniens pouvant se retrouver dans les aliments transformés, leurs effets, et ainsi, sur l'importance d'une alimentation de qualité.

### Sobriétés

- Énergétique
- Matérielle
- Collaborative
- Usage
- Organisationnelle

"La mise en place d'une stratégie de transition agricole et alimentaire ne peut se faire sur le court terme : elle nécessite un temps long et un investissement quasi constant."

**L'incidence sur la qualité de l'air**

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte

## Évolutions législatives

Synthèse des évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du PCAET qui impose la mise en œuvre d'actions du PCAET.

## Chiffres clés

Présentation de chiffres clés utiles à la compréhension de l'objectif stratégique.

## Les sobriétés

Identification des sobriétés directement actionnées dans la mise en œuvre du projet ou de la stratégie.

## Un conseil pour agir

## L'incidence sur la qualité de l'air

Évaluation des incidences du projet ou de la stratégie sur l'amélioration de la qualité de l'air, et le cas échéant, état des lieux des polluants atmosphériques concernés.



Projet ou stratégie innovant(e)



Projet avec une influence sur l'amélioration du cadre de vie des habitants



Renvoi vers le guide pratique sobriétés

# L'approche globale

## Où en est-on dans la trajectoire de neutralité carbone ?

Le PCAET du SCOT GRAND DOUAISIS se caractérise par des objectifs ambitieux que ce soit pour le 1<sup>er</sup> palier 2020-2026 ou de façon globale avec l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Ce 1<sup>er</sup> palier, s'appuyant sur la combinaison "efficacité, sobriété", vise les objectifs suivants :



### TRANSPORT

**-48%**  
d'émissions de GES  
par rapport aux  
émissions de 2015



### RÉSIDENTIEL

**-50%**  
d'émissions de GES  
par rapport aux  
émissions de 2015



### INDUSTRIE

**-51%**  
d'émissions de GES  
par rapport aux  
émissions de 2015



### PRODUCTION DES ENR&R

**x6**, soit une  
augmentation de  
258 % de production  
d'énergie renouvelable



### SÉQUESTRATION CARBONE DES SOLS ET DES FORÊTS

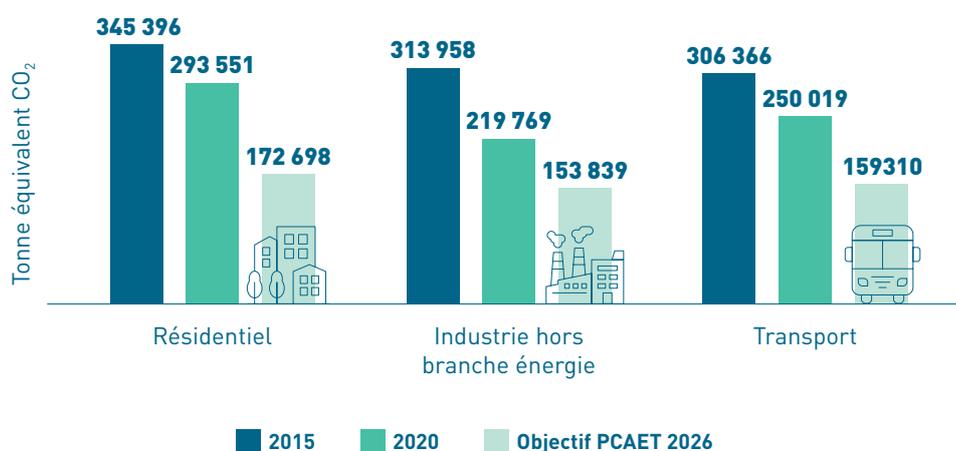
**+22%** par  
rapport à 2015.

Pour évaluer si le territoire s'inscrit dans la trajectoire précisée dans le PCAET, il est nécessaire de disposer de données sur les émissions GES entre 2015 et 2023.

La plateforme TrACE - Trajectoires Air-Climat-Énergie, gérée par Atmo Hauts-de-France et le Cerdd, via son Observatoire Climat Hauts-de-France, met à disposition les données liées notamment aux émissions de GES et

de consommation énergétique. Si les données entre 2020 et 2023 ne sont pas à ce jour disponibles, il est possible toutefois d'évaluer l'évolution de ces émissions entre 2015 et 2020.

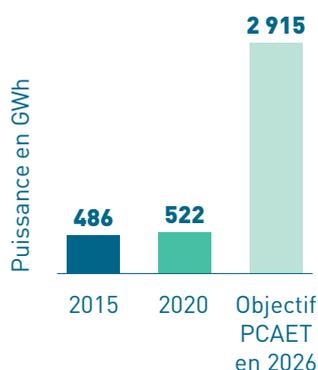
## Évolution des émissions de gaz à effet de serre au regard de la trajectoire PCAET



Un infléchissement des émissions de GES des secteurs résidentiels, tertiaires et transports routiers s'opère sur le territoire entre 2015 et 2020. La part des émissions directes de GES a baissé entre ces deux années passant de 1 172 769,3 t éq.CO<sub>2</sub> à 949 319 t éq.CO<sub>2</sub>. Rapporté à un volume d'émission par habitant, un habitant du Grand Douaisis a

diminué d'1 point ses émissions, passant de 5,3 t éq.CO<sub>2</sub> en 2015 à 4,3 t éq.CO<sub>2</sub> en 2020. Toutefois, pour atteindre les objectifs du 1<sup>er</sup> palier, de diviser quasiment par 2 les émissions entre 2015 et 2026, des efforts encore considérables restent à faire.

## Évolution de la production d'énergie renouvelable au regard des objectifs du PCAET



S'agissant du volet énergétique, une baisse de la consommation d'énergie est également constatée sur la période 2015 (5650,9 GWh) à 2020 (4897,9 GWh). Rapportée à la consommation énergétique par habitant, cela représente une diminution de 3429,3 MWh. Bien que l'on constate un infléchissement de la consommation de produits pétroliers et de gaz naturel, la part de la consommation d'énergie issue du renouvelable reste encore marginale sur le territoire. S'agissant de l'atteinte des objectifs inscrits dans le 1<sup>er</sup> palier du PCAET sur la production d'énergie renouvelable, celle-ci semble aujourd'hui remise en cause.

S'agissant de l'évolution de la séquestration carbone des sols, le SCOT GRAND DOUAISIS ne dispose pas de donnée permettant d'évaluer la position du territoire sur la trajectoire de neutralité carbone. Toutefois, entre 2015 et 2021, 262 hectares d'espaces naturels et agricoles ont "mutés" en espace urbanisé ou en infrastructure sur le territoire du Grand Douaisis, il est peu probable que le territoire atteigne l'objectif de multiplier par 22% le pouvoir de séquestration des sols.

# La participation du PCAET à l'amélioration de la qualité de l'air



**Le PCAET ne comprend pas de "plan air" ni "d'étude d'opportunité de Zone à Faible Émission de mobilité",** obligatoires depuis la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019. À ce titre, plusieurs carences sont recensées dans le PCAET pour tenir compte de cette nouvelle exigence réglementaire, notamment :

- L'insuffisance du diagnostic concernant la localisation des établissements recevant les publics les plus sensibles et l'analyse de leur exposition aux polluants, ainsi que celle des principales sources de polluants ;
- L'absence d'objectifs bisannuels participant à l'amélioration de la qualité de l'air ;
- Le manque d'actions concrètes et précises permettant de réduire les émissions de polluants ;
- L'inexistence d'un état zéro des émissions de GES permettant de mesurer l'incidence de la mise en œuvre des actions sur celles-ci.

**Pour autant, un certain nombre d'actions inscrites dans le PCAET contribue à l'amélioration de la qualité de l'air.**

**La 1<sup>ère</sup> est un préalable et concerne l'amélioration de la connaissance et de l'information "Action 0.0.2 : Développer la connaissance et l'information sur la qualité de l'air local".** Elle vise à mobiliser plusieurs leviers tels que le développement d'un réseau local d'équipements de mesures de la qualité de l'air dont les polluants émergents ou encore l'information, la communication et la sensibilisation sur la qualité de l'air extérieur et intérieur.

**La 2<sup>ème</sup> vise à développer l'expertise territoriale "Action 0.3.1 : Développer une expertise territoriale sur le climat, l'air et l'énergie"** en créant par exemple un observatoire du climat, de l'air et de l'énergie local.



**D'autres actions du PCAET concourent à l'amélioration de la qualité de l'air, en particulier celles relatives à l'axe 2 "aménagement le territoire et développer les mobilités décarbonées",** telles que l'action "2.3.1 : Rompre avec l'usage systématique de la voiture" ou encore l'action "2.5.4 : Favoriser l'usage des modes de déplacement doux au quotidien".

**Le bilan à mi-parcours est l'occasion d'évaluer si les actions mises en œuvre sur le territoire participant à l'amélioration de la qualité de l'air et de caractériser leur incidence directe ou indirecte sur les émissions de polluants.** Cette analyse porte sur les polluants atmosphériques devant être pris en compte dans le plan air à savoir :

- **les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)** qui sont des polluants émis lors des phénomènes de combustion de charbon, fuel, pétrole, gaz naturel, etc. Ces polluants sont principalement émis par les véhicules thermiques (essence ou diesel) et les installations de chauffage et de production d'électricité ;

- **les particules fines PM10 et très fines PM2,5** résultent de processus de combustion (industrie, chauffage et transport...). Elles peuvent également se former par réactions chimiques entre des polluants déjà présents dans l'atmosphère ;

- **les Composés Organiques Volatils (COV)** que l'on retrouve dans l'air intérieur et extérieur, constituent un groupe de substances hétérogènes, qui peuvent avoir des effets cancérigènes ou toxiques pour l'homme. Ils peuvent être émis par des produits solvants (peintures, colles, etc.) ou encore par le transport routier (véhicule à essence) ;

- **le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)** est émis lors de la combustion de matières fossiles, telles que le charbon, le pétrole et certains gaz contenant des impuretés en soufre, et lors de certains procédés industriels ;

- **l'ammoniac (NH<sub>3</sub>)** est un polluant essentiellement lié aux activités agricoles. Sa présence peut aussi être associée à l'utilisation de produits de nettoyage, aux processus de décomposition de la matière organique et l'usage de voitures équipées de pots catalytiques.

# Les sobriétés, préalable indispensable à l'atteinte des objectifs du PCAET

Si le territoire est déjà engagé sur la voie de la sobriété depuis plusieurs années, l'élaboration du PCAET a été l'occasion de le réaffirmer en intégrant dans sa stratégie territoriale les sobriétés, préalable indispensable pour atteindre la neutralité carbone.

La sobriété rassemble toutes les actions qui visent à réduire la consommation de ressources naturelles en faisant évoluer les comportements, les modes de vie, les modes de consommation et l'organisation collective de notre société. Elle participe à la réduction de la consommation d'énergie, d'eau, de matières premières, des sols et des émissions de GES.

Le bilan à mi-parcours est l'occasion de recenser depuis 2020 l'ensemble des actions et animations menées, les outils développés et les moyens alloués par le SCOT GRAND DOUAISIS pour essayer ces sobriétés dans le quotidien et les politiques publiques. **Ce bilan est également l'opportunité d'identifier les actions de sobriétés mises en œuvre par les porteurs d'action.**

Afin de compléter le volet sobriétés du PCAET, le SCOT GRAND DOUAISIS s'est appuyé sur un partenariat de recherche-action avec l'association Virage Energie afin de construire une feuille de route et un plan d'actions dédié. Par ces travaux, élus et techniciens du territoire ont été sensibilisés à la notion de sobriétés au travers d'ateliers participatifs, d'outils ludiques et pédagogiques développés en interne (jeu collaboratif et balade urbaine). Depuis, dans le cadre de ce partenariat et avec le soutien de la Région Hauts-de-France puis de l'ADEME, le SCOT GRAND DOUAISIS développe de nouveaux outils pédagogiques (livrets pour les communes et les entreprises et bientôt un guide à destination des communes) ainsi que des animations en direction des communes, des entreprises et des acteurs relais des citoyens afin de faciliter le passage à l'action et d'engager concrètement le territoire dans les sobriétés.



Le PCAET identifie 6 sobriétés :



## La sobriété énergétique

Il s'agit de consommer la juste quantité d'énergie nécessaire en limitant le gaspillage et en évitant la surconsommation.



## La sobriété matérielle

Elle vise à repenser notre utilisation des biens matériels afin de limiter l'usage de matières premières et de matériaux neufs.



## La sobriété structurelle

Elle porte sur la façon dont l'aménagement du territoire structure l'espace, impacte l'organisation du territoire et des modes de vie en réduisant les distances et en facilitant l'accessibilité sans voiture. Elle renvoie aussi à l'idée de consommer le moins d'espace possible pour limiter l'artificialisation des sols.



## La sobriété collaborative

Il s'agit tout en (re)créant du lien entre les personnes de pratiquer une activité favorisant le réemploi, le partage et l'échange de connaissances et de savoir-faire permettant ainsi de faire des économies d'énergie et de ressources naturelles.



## La sobriété organisationnelle

Elle consiste à repenser nos modes d'organisations collectives afin d'adopter de nouvelles façons de se déplacer, travailler, habiter, consommer, etc.



## La sobriété d'usage

Elle renvoie au comportement que l'on adopte dans l'usage d'un objet, d'une technologie, d'un service, d'un espace.

# La plus-value d'une démarche intégrée SCoT et PCAET

Le SCoT et le PCAET élaborés concomitamment sont le socle du projet du territoire du Grand Douaisis. Ils se répondent et permettent au territoire de disposer de documents-cadres complémentaires.

**Aussi, si le PCAET ne territorialise pas l'application de certaines actions, le SCoT, document d'aménagement du territoire, en localise certaines.** À titre d'exemple, l'axe 5 du programme d'actions relatif à "Adapter, séquestrer et compenser" prévoit dans ses actions 5.2.1 et 5.2.2 de préserver quantitativement et qualitativement la ressource en eau. Ces dernières sont reprises et précisées dans le volet environnement du SCoT qui localise les zones de vulnérabilité de la ressource en eau et définit des règles d'aménagement spécifique dans ces secteurs afin de

préserver la ressource en eau du territoire. Ces règles doivent ensuite être déclinées dans les documents d'urbanisme locaux (plan local d'urbanisme, carte communale, etc.) garantissant ainsi la mise en œuvre des actions du PCAET.

Si jusqu'en 2021, les documents d'urbanisme locaux devaient être compatibles avec le SCoT et simplement prendre en compte le PCAET c'est-à-dire ne pas l'ignorer, l'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 renforce le niveau d'opposabilité de ce dernier. Ainsi, pour toute procédure de révision ou d'élaboration prescrite à partir d'avril 2021, ces documents doivent désormais être compatibles avec le PCAET, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas remettre en cause la mise en œuvre des actions du PCAET. Cette évolution ré-

glementaire permet ainsi de renforcer le rôle prescriptif du PCAET et assure indirectement la mise en œuvre des actions pouvant trouver une traduction dans les documents d'urbanisme.



**Sur les 67 fiches actions que comporte le programme d'actions du PCAET, 26 fiches actions trouvent ou peuvent trouver, en fonction de leur degré de contraintes, une traduction directe dans les documents d'urbanisme communaux.** À l'exception des axes stratégiques "0 : L'accélérateur de(s) transition(s) : mobiliser, communiquer et asseoir la gouvernance" et "4. Accompagner l'économie territoriale vers l'exemplarité, l'économie de ressources et de déchets", tous peuvent être traduits dans les documents d'urbanisme locaux.

## AXE 0

### L'accélérateur de(s) transition(s) : mobiliser, communiquer et asseoir la gouvernance

#### Objectif stratégique 0.1.

Piloter et animer le PCAET

0.1.1. Animer la dynamique climat sur le territoire

0.1.2. Définir une stratégie de communication et mettre en place un plan de communication spécifique

#### Objectif stratégique 0.2.

Développer une conscience partagée des enjeux climat-air-énergie et santé parmi les acteurs du territoire

0.2.1. Développer des actions de médiation auprès de tous

0.2.2. Développer la connaissance et l'information sur la qualité de l'air locale

#### Objectif stratégique 0.3.

Mettre en place les conditions indispensables à la réussite du Plan Climat

0.3.1. Développer une expertise territoriale sur le climat, l'air et l'énergie

0.3.2. Développer les partenariats et contractualisations stratégiques pour le territoire

0.3.3. Assurer le suivi et l'évaluation des actions du PCAET

## AXE 1

### Consommer et produire l'énergie de façon responsable

#### Objectif stratégique 1.1.

Maitriser la demande en énergie

1.1.1. Réduire la pollution lumineuse

1.1.2. Généraliser le Service Energie Collectivités

1.1.3. Accompagner les entreprises à la MDE et à l'amélioration de la qualité de l'air

#### Objectif stratégique 1.2.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments

1.2.1. Amplifier les rénovations énergétiques performantes et ambitieuses des bâtiments 

1.2.2. Promouvoir l'écorénovation et l'usage des éco-matériaux

#### Objectif stratégique 1.3.

Inciter et développer les projets ENR&R

1.3.1. Renforcer la connaissance des énergies renouvelables et de récupération 

1.3.2. Faciliter le développement des projets ENR&R

Objectif stratégique 1.4.  
Exploiter les potentiels ENR&R du territoire

1.4.1. Développer la production électrique issue de renouvelables 

1.4.2. Développer la production de chaleur issue de renouvelables 

1.4.3. Développer les solutions de stockage des ENR

## AXE 2

### Aménager le territoire et développer les mobilités décarbonées

#### Objectif stratégique 2.1.

Favoriser un urbanisme plus sobre et plus solidaire

2.1.1. Développer la mixité fonctionnelle

2.1.2. Limiter la consommation foncière

2.1.3. Lutter contre la vacance et optimiser l'usage des bâtiments existants

2.1.4. Encourager les nouvelles manières d'habiter

#### Objectif stratégique 2.2.

Intégrer dans les projets d'aménagement les enjeux environnementaux et sanitaires

2.2.1. Concevoir des projets sobres et vertueux

2.2.2. Concevoir des bâtiments neutres en carbone et résilients

2.2.3. Promouvoir un urbanisme favorable à la santé

2.2.4. Promouvoir un urbanisme plus résilient aux changements climatiques

#### Objectif stratégique 2.3.

Repenser l'usage de la voiture individuelle

2.3.1. Rompre avec l'usage systématique de la voiture

2.3.2. Développer le covoiturage et l'auto-partage local

#### Objectif stratégique 2.4.

Développer l'usage des transports en commun

2.4.1. Développer l'offre

2.4.2. Inciter à l'utilisation des transports en commun

#### Objectif stratégique 2.5.

Décarboner les déplacements

2.5.1. Accompagner les entreprises et les établissements publics dans des démarches de mobilité durable

2.5.2. Réduire à la source les besoins de déplacements

2.5.3. Développer les véhicules moins polluants

2.5.4. Favoriser l'usage des modes doux dans les déplacements du quotidien

## AXE 3

### Accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation locales et durables

#### Objectif stratégique 3.1.

Soutenir l'activité agricole

3.1.1. Développer et pérenniser l'activité agricole

3.1.2. Intégrer l'agriculture dans la gestion des espaces urbains

3.1.3. Encourager les productions locales

3.1.4. Mutualiser les équipements pour les agriculteurs

#### Objectif stratégique 3.2.

Accompagner le monde agricole dans sa mutation

3.2.1. Encourager les pratiques agricoles soutenables (bio, permaculture, agro-écologie, agriculture bio-dynamique)

3.2.2. Inciter à un élevage local de qualité

3.2.3. Réduire les émissions de gaz à effet de serre

3.2.4. Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques et énergétiques

3.2.5. Favoriser le stockage naturel du carbone des espaces agricoles

#### Objectif stratégique 3.3.

Réduire l'impact carbone des assiettes

3.3.1. Favoriser l'approvisionnement en produits locaux, biologiques et de saison, des cantines scolaires et entreprises du territoire

3.3.2. Sensibiliser et accompagner le grand public

#### Objectif stratégique 3.4.

Développer les circuits courts alimentaires de proximité

3.4.1. Mettre en place des dispositifs permettant la rencontre de l'offre et la demande

3.4.2. Promouvoir l'autoproduction alimentaire et l'agriculture urbaine

## AXE 4

### Accompagner l'économie territoriale vers l'exemplarité, l'économie de ressources et de déchets

#### Objectif stratégique 4.1.

Encourager et soutenir les nouveaux modèles économiques

4.1.1. Initier et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale

4.1.2. Accompagner les projets d'économie circulaire

4.1.3. Accompagner les projets d'économie de la fonctionnalité et de l'usage

4.1.4. Accompagner les projets d'Economie Sociale et Solidaire

4.1.5. Accompagner les projets d'Économie Collaborative

#### Objectif stratégique 4.2.

Accompagner le développement de filières

4.2.1. Encourager le développement de la filière bois

4.2.2. Encourager le développement des éco matériaux locaux

#### Objectif stratégique 4.3.

Faire évoluer les comportements de consommation vers la sobriété à travers le partage et la réutilisation

4.3.1. Réutiliser, réparer, mutualiser, échanger, revendre

4.3.2. Sensibiliser sur les impacts des consommations de produits

#### Objectif stratégique 4.4.

Réduire et mieux gérer les déchets

4.4.1. Accompagner les consommateurs sur la réduction des déchets

4.4.2. Accompagner les commerçants et les restaurateurs dans la réduction des déchets

4.4.3. Développer les moyens de collecte et de tri

## AXE 5

### Adapter, séquestrer et compenser

#### Objectif stratégique 5.1.

Préserver et développer les espaces de nature

5.1.1. Reconquérir les milieux naturels

5.1.2. Végétaliser la ville



#### Objectif stratégique 5.2.

Protéger la ressource en eau en lien avec la séquestration et la compensation

5.2.1. Préserver la qualité de la ressource en eau

5.2.2. Préserver la quantité de la ressource en eau

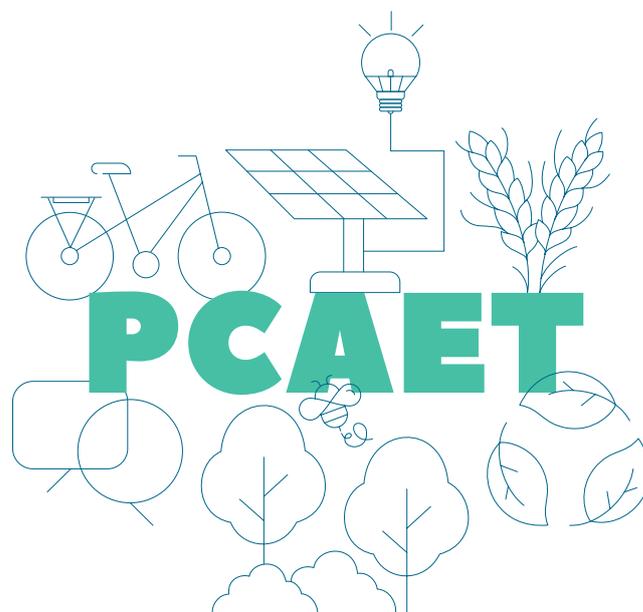


#### Objectif stratégique 5.3.

Séquestrer et compenser les émissions résiduelles

5.3.1. Améliorer/augmenter le stockage carbone dans les zones identifiées

5.3.2. Compenser annuellement les émissions carbone résultantes sur le territoire



# AXE 0

## ACCÉLÉRATEUR DE(S) TRANSITION(S) : MOBILISER, COMMUNIQUER ET ASSEOIR LA GOUVERNANCE

Si la formalisation de la stratégie Air, Énergie, Climat dans un document de planification, tel que le PCAET, est un préalable indispensable pour partager une vision commune, se fixer des objectifs et conduire collectivement les actions permettant de les atteindre ; elle n'est toutefois pas suffisante pour en garantir sa mise en œuvre.

Lors de l'élaboration du PCAET, le SCOT GRAND DOUAISSIS a fait le choix d'une co-construction multipartenariale permettant de sensibiliser et de mobiliser un large public. Cette démarche a abouti à un PCAET inclusif, volontairement généraliste, permettant à tout porteur de projet de s'inscrire dans le programme d'actions du PCAET.

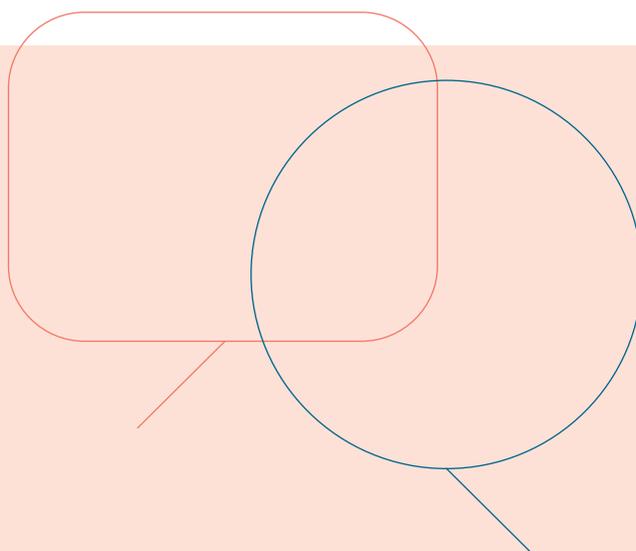
Une animation spécifique et un accompagnement des acteurs du territoire impliqués sont donc essentiels pour faire vivre ce PCAET.

L'axe 0 "Accélérateur de(s) transition(s) : mobiliser,

communiquer et asseoir la gouvernance", conçu comme un pivot et un catalyseur du programme d'action, détermine les conditions de réussite de sa mise en œuvre et définit le rôle de chacun des acteurs concernés, notamment celui du SCOT GRAND DOUAISSIS, dans son animation.

Le PCAET détermine **3 conditions de réussite** :

- **La mobilisation** permettant le passage à l'acte ;
- **La communication** visant à transmettre, partager et diffuser l'information. Plus qu'une condition de réussite, la communication est l'un des outils indispensables à la mise en œuvre du PCAET ;
- **La gouvernance** renvoyant aux prises de décisions qui doivent être collégiales, concertées et transparentes. La notion de gouvernance se distingue de celle de la gestion. La première donne des orientations à long terme. La seconde détermine les moyens pour y parvenir. La gouvernance établie lors de l'élaboration du PCAET doit donc être consolidée et réaffirmée.



Le préalable à la mise en œuvre de ses conditions de réussite est **la sensibilisation**. Elle recouvre plusieurs degrés. Le premier permet **d’informer** sur les enjeux, les objectifs et les actions à mener afin de clarifier les attentes. Le second permet **d’impulser le passage à l’acte**, en mettant à disposition des outils et en engageant les premiers pas.

Ainsi, le PCAET détermine **trois objectifs stratégiques** pour mettre en œuvre ces conditions de réussites :

- **Piloter et animer** le PCAET ;
- **Développer une conscience partagée** des enjeux climat-air-énergie et santé auprès des acteurs du territoire ;
- **Mettre en place les conditions indispensables à la réussite** du PCAET du Grand Douaisis en développant notamment l’expertise sur les thématiques traitées et les partenariats.

Le bilan à mi-parcours du PCAET est l’occasion de recenser l’ensemble des moyens mis à disposition auprès des acteurs par le SCOT GRAND DOUAISIS pour mettre en œuvre le programme d’actions du PCAET.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**0.1.**  
**Piloter et animer le PCAET**

**0.2.**  
**Développer une conscience partagée des enjeux climat-air-énergie et santé auprès des acteurs du territoire**

**0.3.**  
**Mettre en place les conditions indispensables à la réussite du Plan Climat**

.....

# 0.1.

## PILOTER ET ANIMER LE PCAET

Le SCOT GRAND DOUAISSIS entend fédérer, mobiliser, impliquer et responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par le programme d'actions afin de parvenir à sa mise en œuvre. Pour atteindre cet objectif, le SCOT GRAND DOUAISSIS accroît son expertise au travers d'études stratégiques et crée des outils facilitant la compréhension des enjeux et le passage à l'acte afin d'accompagner les porteurs d'actions.

Il s'appuie sur une stratégie de communication ciblée et diversifiée tant sur les objectifs poursuivis (institutionnel améliorant la notoriété de la structure ou marketing valorisant son savoir-faire et ses missions), que sur les canaux utilisés.



Afin de renforcer le poids du PCAET dans les stratégies locales, son degré d'opposabilité a évolué. En effet, la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 impose que les plans de mobilités soient compatibles avec le PCAET c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas, dans les règles édictées, contrarier sa mise en œuvre. Cette règle a été étendue par l'ordonnance du 17 juin 2020 aux plans locaux d'urbanisme.



Atelier étude valorisation du potentiel offert par le BHNS

**4** études stratégiques pour accompagner les porteurs d'actions.

**5** outils créés pour favoriser le passage à l'action.

# Accroître l'expertise au profit de tous

Si le SCOT GRAND DOUAISIS n'a pas la compétence pour piloter toutes les actions du PCAET, en particulier celles impliquant des réalisations concrètes (installation de dispositifs d'énergies renouvelables, organisation de la collecte et le tri des déchets ou encore la végétalisation de la ville), il accompagne néanmoins les acteurs en améliorant leur connaissance du territoire, de ses enjeux et en leur proposant des solutions à mettre en œuvre.

Depuis sa création en 2002, le SCOT GRAND DOUAISIS est compétent pour conduire des études stratégiques et prospectives sur les thèmes de l'énergie, du climat et de l'aménagement. Une dizaine d'études ont été menées depuis cette date nourrissant à la fois le projet de territoire, inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le PCAET, mais aussi les projets portés par les partenaires publics ou privés. À titre d'exemple, l'étude

relative au schéma de développement de l'électromobilité du Grand Douaisis, conduite en 2014, a permis de planifier et de favoriser le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Afin d'améliorer son expertise et poursuivre son accompagnement, le SCOT GRAND DOUAISIS a réalisé depuis l'approbation du PCAET 4 études stratégiques :

### ÉTUDE RÉALISÉE



L'étude E2PM "Planification et de Programmation Matières territoriale" a permis d'améliorer la connaissance des consommations de matières et des gisements de déchets, de définir une stratégie et fixer une feuille de route pour limiter notamment notre dépendance aux importations en réutilisant, réparant et valorisant les matières du territoire. Cette étude soutient et accélère la transition économique et écologique du Douaisis. Elle permet de nourrir les réflexions et les actions relatives à la mise en œuvre de l'axe 4 "Accompagner l'économie territoriale vers l'exemplarité, l'économie de ressources et de déchets". [grand-douaisis.com](http://grand-douaisis.com)

### ÉTUDE EN COURS



L'étude "Schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur renouvelable" permet d'actualiser les connaissances sur les gisements d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire et définir les secteurs préférentiels pour la création ou l'extension de réseaux de chaleur renouvelable. Elle favorise le passage à l'acte en offrant des solutions techniques, juridiques et financières aux porteurs de projet et participe à la mise en œuvre de l'axe 1 "Consommer et produire de l'énergie de façon responsable".

2021-2022

2023-2024

2024-2025

### ÉTUDE EN COURS



L'étude Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) "Exploiter le potentiel offert par la proximité de la ligne de BHNS le long de la route départementale 645 entre Douai et Aniche" a pour objectif d'améliorer l'aménagement et d'optimiser l'occupation du sol à ses abords afin de favoriser l'usage du BHNS et des modes doux dans les déplacements quotidiens. Elle alimente les réflexions des élus et des porteurs d'actions et contribue à la mise en œuvre de l'axe 2 "Aménager le territoire et développer des mobilités décarbonées".

### ÉTUDE EN COURS



L'étude "Engager un dialogue concernant les enjeux de préservation du cycle de l'eau sur le territoire du Grand Douaisis", plus communément appelée étude sur la préservation de la ressource en eau, vise à améliorer notre connaissance du grand et petit cycle de l'eau, évaluer l'incidence de l'urbanisation sur la ressource en eau souterraine et définir des orientations en faveur du maintien quantitatif et qualitatif de cette ressource. L'appropriation des résultats, par les porteurs d'actions (élus, agriculteurs, etc.), permettra de mettre en œuvre l'axe 5 "Adapter, séquestrer, compenser".

Véritables outils d'aide à la décision, le SCOT GRAND DOUAISIS entend, au travers de ces études, éclairer les élus et les porteurs d'actions dans les choix à opérer lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ou la réalisation de projets d'aménagement. Aussi, toutes les personnes ayant un intérêt à agir sont associées, que ce soit les élus (communaux, intercommunaux, de syndicats, etc.), les partenaires institutionnels (état, région, chambres consulaires, communes, etc.), les acteurs économiques (industriels, agriculteurs, etc.) ou le monde associatif (droit au vélo, ADOPTA, etc.). Les techniciens du SCOT GRAND DOUAISIS accompagnent tous ces acteurs dans la déclinaison opérationnelle des résultats d'études.

Poursuivant des objectifs divers et ayant des cibles différentes, chaque étude dispose d'une communication dédiée afin d'informer de son état d'avancement, de rendre accessibles son contenu et ses résultats et de la diffuser au plus grand nombre selon des canaux appropriés (média ou non).

## Conditions de réussite

- Gouvernance
- Mobilisation
- Communication

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'étude E2PM a réuni plus de 75 partenaires : les chambres consulaires, l'ADEME, Cœur d'Ostrevant, Douaisis Agglo, le MEDEF, l'IMT Nord Europe, Club TRI-AD, Cerdd, CD2E, et bien d'autres encore. La diversité des acteurs a permis d'aboutir à créer une culture commune et définir une feuille de route sur la planification et la valorisation des matières sur le Douaisis.

**AXE 0**  
Accélérateur de(s) transition(s)

**AXE 1**  
Énergie

**AXE 2**  
Aménagement et mobilité

**AXE 3**  
Agriculture

**AXE 4**  
Économie

**AXE 5**  
Environnement

## PROJET

# Outiller les porteurs d'actions

Le SCOT GRAND DOUAISIS est compétent pour animer la dynamique climat et assister les collectivités et les personnes morales de droit privé dans la mise en œuvre de leurs actions énergie et climat. Dans ce cadre, le SCOT GRAND DOUAISIS déploie de nombreux outils à destination des porteurs d'actions pour inciter au passage à l'acte. Ces outils poursuivent divers objectifs : sensibiliser, informer ou encore accompagner la mise en œuvre du programme d'actions.

Afin de comprendre les enjeux relatifs à l'énergie, au climat et à l'aménagement du territoire, le SCOT GRAND DOUAISIS a élaboré le jeu "Grand Douaisis 2050 sans carbone". Ce jeu s'adresse à tous : novices ou experts, élus, habitants, membres d'associations, scolaires, etc. Il permet d'appréhender de manière ludique et pédagogique le document et de révéler les efforts à réaliser pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Pour favoriser la mise en œuvre d'actions contribuant à l'axe 1 "Consommer et produire de l'énergie de façon responsable", le SCOT GRAND DOUAISIS accompagne depuis 2011, les communes adhérentes au **Service Énergie Collectivités**, pour améliorer la gestion de leur patrimoine communal en vue de maîtriser la demande en énergie, encourager la rénovation énergétique et développer le recours aux énergies renouvelables et de récupération.

Une convention triennale est nécessaire pour adhérer à ce service. La dernière convention couvre la période post-approbation du PCAET (2021-2023) et une nouvelle convention est prévue pour la période 2024-2026. **Pour la période 2021-2023, le service offre notamment aux communes adhérentes, un bilan de la consommation énergétique globale du patrimoine communal (bâti et éclairage public).** Il permet d'appréhender l'état des consommations et dépenses par flux, d'identifier les bâtiments les plus consommateurs et/ou énergivores, de relever les dérives de consommation et d'esquisser des premières pistes d'actions (optimisation de contrats, actions de sobriété et d'efficacité, recours potentiel aux énergies renouvelables, etc.). Pour aller plus loin, **il réalise aussi des études**

**d'opportunité de développement des énergies renouvelables et de récupération auprès des communes qui en font la demande et les conseille dans la réalisation de leur projet.**

Le PCAET encourage le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Pour guider les communes et les porteurs de projet, le SCOT GRAND DOUAISIS a créé, en 2022, **une charte relative à l'implantation du solaire photovoltaïque et thermique.** Elle décline et précise les orientations définies dans le SCoT et le PCAET pour le développement de cette énergie afin de concilier la transition énergétique avec la préservation des ressources, des milieux et des paysages. Elle complète ces 2 documents par un volet qualitatif en favorisant le développement économique, l'implication des collectivités et des opérateurs pour garantir une appropriation et un ancrage local des projets. Il s'agit d'un support de négociation entre élus, porteurs de projet et investisseurs, pour garantir la qualité des futurs projets et leur inscription dans la stratégie territoriale.

En 2023, les statuts du SCOT GRAND DOUAISIS ont évolué afin de devenir le **guichet unique pour la gestion déléguée des aides aux projets de développement de chaleur renouvelable** (principalement géothermie, chauffage biomasse, solaire thermique, etc.). L'intérêt pour le Grand Douaisis est de permettre à des petits projets (en dessous des seuils d'éligibilité du Fonds Chaleur) d'être accompagnés financièrement et de sanctuariser l'accompagnement d'un certain nombre de projets sur le territoire. Cette évolution statutaire doit également permettre de simplifier les démarches administratives des porteurs de projet, publics ou privés, et les inciter indirectement à passer à l'action.

Les actions du PCAET peuvent se décliner de plusieurs manières. Elles peuvent trouver une traduction opérationnelle au travers de projet d'aménagement (création de pistes cyclables, aménagement de vergers, etc.). Elles peuvent s'exprimer au travers de changement de comportement (privilégier la marche ou le vélo à la voiture dans les trajets du quotidien, consommer des produits locaux plutôt qu'im-

portés, etc.). Certaines d'entre-elles peuvent être également transposées dans les documents d'urbanisme. Le SCOT GRAND DOUAISIS met à disposition des communes, compétentes en la matière, de nombreux outils. Ainsi, il a créé en 2020, une **"boîte à outils PLU"** dans laquelle les communes disposent d'outils actualisés pour mener leur procédure de PLU (un modèle de cahier des charges des clauses techniques particulières, un modèle de délibération de prescription de l'élaboration ou la révision de PLU, des notes sur l'actualité juridique, un support de présentation détaillant de manière synthétique le PLU, etc.). Elles disposent également, depuis janvier 2022, d'un **"porter à connaissance"**, qui les informe notamment des objectifs poursuivis et des actions inscrites dans le PCAET afin de les intégrer dans leur réflexion lors de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme. À l'issue de chaque procédure, le SCOT GRAND DOUAISIS rend un avis afin d'informer notamment la commune de la bonne intégration du PCAET.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le livret "Service Énergie Collectivités" transmis en septembre 2023 aux communes du Grand Douaisis présente les missions portées par le service et valorise des exemples d'économies financières réalisées grâce à son accompagnement. Ainsi, le conseiller en énergie partagé a préconisé à une commune de faire évoluer son contrat d'exploitation de chaufferie de la salle de sport afin de réduire sa facture de 42% par rapport à la saison de chauffe 2021-2022.

## Conditions de réussite

Mobilisation

Communication

## PROJET

# Faire connaître le SCOT GRAND DOUAISIS pour étendre son accompagnement auprès des porteurs d'actions

Le PCAET du Grand Douaisis est singulier par son portage et son programme d'actions généraliste. Si les intercommunalités, telles que Douaisis Agglo, Cœur d'Ostrevent, sont connues du grand public, du monde associatif ou encore économique, etc. ; peu d'acteurs, à l'exception des communes et des intercommunalités, connaissent le SCOT GRAND DOUAISIS, son rôle et ses missions. Pourtant, il dispose d'une ingénierie permettant d'accompagner les porteurs d'actions dans la mise en œuvre du PCAET.

Le Service Énergie Collectivités accompagne les communes dans le suivi de leur consommation énergétique et leur apporte conseils et expertises pour maîtriser les besoins et leur dépendance énergétique. Depuis l'approbation du PCAET, un plan de communication a été réalisé afin de mieux faire connaître les missions de ce service

et d'inciter de nouvelles communes à adhérer. Ainsi, des événements et des supports de communication sont créés pour accroître la visibilité du SCOT GRAND DOUAISIS et améliorer la connaissance de l'offre de service offerte (le 21 février 2021 s'est tenue une réunion de lancement de la convention triennale 2021-2023, à l'occasion du nouveau contrat d'objectif territorial une plaquette informative à destination des maires a été diffusée en avril 2023, à l'occasion du renouvellement de la convention triennale 2024-2026 une plaquette d'information a été transmise aux élus en septembre 2023, etc.).

Le SCOT GRAND DOUAISIS accompagne également les entreprises dans leur stratégie de transition énergétique et environnementale. Des moyens sont mis à disposition pour sensibiliser et former (information périodique, ateliers thématiques, visites de

sites, etc.), accompagner le passage à l'acte (suivi de projet, recherche de financements et de partenariats, etc.) ou encore promouvoir et valoriser les actions réalisées (fiches de bonnes pratiques, valorisation des entreprises ambassadrices de la stratégie territoriale, etc.). Cependant, la méconnaissance par les acteurs économiques de l'existence du SCOT GRAND DOUAISIS et de son rôle est un frein dans l'accompagnement. Afin d'y remédier, une plaquette informative à destination des entreprises du Grand Douaisis a été diffusée en 2021 afin de les informer de notre rôle et nos missions.

Plus généralement le manque de visibilité auprès du grand public, des habitants, des associations, et d'autres structures a conduit le SCOT GRAND DOUAISIS à créer une vidéo pour mieux se faire connaître à l'occasion de ses 20 ans (vidéo accessible sur nos réseaux sociaux).



Atelier E2PM, SCOT GRAND DOUAISIS

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'étude "schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur renouvelable" pilotée par le SCOT GRAND DOUAISIS, prévoit la réalisation d'études de pré faisabilité de déploiement ou d'extension de réseaux de chaleur renouvelable sur des sites pour lesquels les porteurs de projets publics ou privés ont manifesté un intérêt.

Conditions de réussite

Communication

AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

# 0.2.

## DÉVELOPPER UNE CONSCIENCE PARTAGÉE DES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE-SANTÉ PARMIS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le SCOT GRAND DOUAISSIS souhaite faire vivre la dynamique climat en révélant l'intérêt de porter des actions en faveur du climat. Au-delà des études et des outils développés par le SCOT GRAND DOUAISSIS depuis l'approbation du PCAET, le programme d'actions prévoit de mener une médiation auprès de tous afin de créer une culture commune sur les enjeux du climat, de l'énergie, de la santé et de la qualité de l'air, parfois mal appréhendés.

Pour mettre en œuvre ses actions de médiation, le SCOT GRAND DOUAISSIS a défini une stratégie de communication permettant de toucher les publics visés.

Contribution du territoire aux émissions régionales de gaz à effet de serre :

**2,1%** en 2020  
(source : TrACE, Hauts-de-France).

Émissions de gaz à effet de serre par habitant :

**4,3 t** eqCO<sub>2</sub>/hab  
(contre 7,4 t eqCO<sub>2</sub>/hab à l'échelle régionale)  
(source : TRACE, Hauts-de-France).

Plus de

**15** interventions entre 2021 et 2023 à l'échelle nationale pour présenter notre stratégie en matière de climat, d'énergie, de santé, etc.



Atelier AMI bas carbone, SCOT GRAND DOUAISSIS

## PROJET

# Essaimer à l'échelle régionale et nationale

**Le SCOT GRAND DOUAISIS bénéficie d'une reconnaissance régionale et nationale sur les orientations prises dans son projet de territoire et les travaux qu'il porte depuis plus de 20 ans.**

Depuis l'approbation du PCAET en 2020, le SCOT GRAND DOUAISIS a été sollicité à de nombreuses reprises afin de partager son retour d'expérience sur la construction de sa stratégie sobriété, énergie-climat et santé et sa mise en œuvre. Les interventions réalisées par le SCOT GRAND DOUAISIS s'adressent à des experts en charge de sujets similaires.

**La méthodologie retenue pour l'élaboration du PCAET simultanément à la révision du SCoT intéresse de nombreux territoires.** Si cette démarche présente de multiples intérêts, dont la cohérence des orientations prises, elle nécessite une articulation étroite et une bonne coordination des travaux. Aussi, depuis l'approbation du PCAET, le SCOT GRAND DOUAISIS est intervenu à deux reprises pour présenter cette démarche auprès d'autres territoires.

 L'objectif inscrit dans le PCAET d'être un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050 fait du SCOT GRAND DOUAISIS un territoire précurseur, car aucun PCAET ne se projette dans une temporalité aussi lointaine avec un scénario aussi ambitieux. Ainsi, le SCOT GRAND DOUAISIS a été sollicité en 2021 par le Centre National de Formation de la Fonction Publique pour former les techniciens d'autres collectivités sur **la planification bas carbone et partager son retour d'expérience.**

 Pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, le territoire doit s'engager dans une **trajectoire de sobriétés**. L'inscription de ce principe dans un PCAET semble aujourd'hui inédite. Entre 2021 et 2022, le SCOT GRAND DOUAISIS, avec le soutien de la Région Hauts-de-France, a animé le collectif régional "sobriétés" afin de sensibiliser, former et inciter d'autres territoires à s'engager dans cette trajectoire. Aujourd'hui la structure bénéficie du soutien de l'ADEME pour poursuivre les travaux sur la sobriété dans le cadre du dispositif territoire démonstrateur de la conduite du changement pour la période 2023-2026.

 Le SCOT GRAND DOUAISIS est également pionnier sur **l'intégration de la santé dans des documents de planification**, que ce soit le PCAET ou encore le SCoT. À ce titre, de nombreux territoires (la métropole du Grand Paris, etc.) ont sollicité des interventions du SCOT GRAND DOUAISIS pour partager la méthodologie et son retour d'expérience. Entre 2021 et 2023, le SCOT GRAND DOUAISIS est intervenu lors de 4 événements organisés sur cette thématique.

 Il est également **le premier territoire de la région des Hauts-de-France à avoir réalisé une étude de planification et de programmation matières territoriale (Étude E2PM)**. Cette étude qui alimente la mise en œuvre de l'axe 4 du PCAET "Accompagner l'économie locale vers l'exemplarité, l'économie de ressource et de déchets" intéresse de nombreux territoires qui souhaitent s'engager dans une démarche similaire. Depuis 2022, le SCOT GRAND DOUAISIS a présenté son retour d'expérience auprès d'une dizaine d'acteurs.

 Précurseur dans **l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents de planification**, il est intervenu à ce titre lors d'événements nationaux et locaux pour partager son retour d'expérience (9<sup>ème</sup> forum national de la gestion des eaux pluviales sur l'intégration de cet enjeu dans la planification, etc.).

Enfin, entre 2021 et 2023, plusieurs publications parues dans des revues d'experts ont présenté les travaux du SCOT GRAND DOUAISIS sur le PCAET.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

**En 2022, le SCOT GRAND DOUAISIS a été lauréat du dispositif national de l'ADEME "Territoire démonstrateur de la conduite du changement" et bénéficie d'un accompagnement pendant 3 ans afin de poursuivre les travaux de recherche-action sur les sobriétés, de déployer des actions d'animation territoriale et créer un dispositif d'observation, d'évaluation et de valorisation des actions menées.**

.....

Conditions de réussite

Communication

AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

## 0.2.

### DÉVELOPPER UNE CONSCIENCE PARTAGÉE DES ENJEUX CLIMAT-AIR-ÉNERGIE-SANTÉ PARMI LES ACTEURS DU TERRITOIRE

#### PROJET

## Former pour guider l'action locale

**Le programme d'actions poursuit l'objectif de créer une conscience partagée des enjeux climat-air-énergie et santé c'est-à-dire de définir collectivement un socle de valeurs qui guident l'action, publique et privée. Dans l'idéal, ces valeurs doivent prendre la forme d'obligations qui s'imposent à l'individu et au collectif.**

Dès l'approbation du PCAET, le SCOT GRAND DOUAISIS a souhaité orienter son action auprès des élus de la structure, afin qu'ils se fassent le relais du PCAET et des enjeux climat-air-énergie et de la santé dans les autres instances où ils siègent et auprès de leurs administrés. Pour ce faire, la structure a mobilisé les 7 commissions thématiques (sur les thèmes suivants : **l'environnement et la biodiversité ; le développement économique et le commerce ; les paysages, le patrimoine et le tourisme ; la transition énergétique et le climat ; l'habitat et le foncier ; les transports, les mobilités et le numérique ; la santé, la qualité de l'air et la filière agricole**) pour informer et former les élus sur ces enjeux. Pilotées par les vice-présidents

en charge de ces thématiques, ces commissions ont été l'occasion de présenter les objectifs poursuivis par le PCAET et le programme d'actions et d'approfondir certains sujets. Au total, une trentaine d'élus du SCOT GRAND DOUAISIS se sont inscrits dans les différentes commissions. Depuis l'approbation du PCAET en 2020, une dizaine de réunions ont été organisées, en particulier sur les thématiques mobilité-numérique. La mobilisation des élus et le rythme des réunions semblent toutefois s'essouffler et doit questionner l'organisation de ces commissions et leur contenu.

**Le SCOT GRAND DOUAISIS a également développé son accompagnement auprès des entreprises** du territoire afin de les sensibiliser et de les former sur ces enjeux. De plus, il accompagne ces entreprises pour faciliter leur engagement et encourage et met en valeur leurs initiatives. Un poste de chargé de mission dédié à la transition énergétique et au climat a été créé le 15 décembre 2020, en même temps que l'approbation du PCAET, afin d'accompagner notamment l'animation de la dyna-

mique climat auprès des entreprises. Méconnu auprès de ces acteurs, le SCOT GRAND DOUAISIS a déployé des moyens de communication permettant de mieux faire connaître la structure et développer son offre de service. Plusieurs entreprises ont été accompagnées notamment sur la maîtrise de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

**Le SCOT GRAND DOUAISIS a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Quartier bas carbone" (amélioration de la performance énergétique du bâtiment et réduction d'émissions de gaz à effet de serre) de l'ADEME afin de bénéficier de conseils techniques dans le cadre de l'étude de préprogrammation relative à l'aménagement du secteur "Gare Scarpe Vauban" à Douai. Dans ce cadre, les élus du bureau syndical ont été sensibilisés à l'accompagnement des changements nécessaires pour mettre en œuvre les transitions indispensables à l'atteinte de l'ambition de faire du Douaisis un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050. L'atelier participatif réalisé dans ce cadre a permis aux élus de prendre conscience des différentes étapes du changement et du temps nécessaire.**

### Conditions de réussite

Gouvernance

Mobilisation

Communication



Construction du jeu PCAET "2050 sans carbone", SCOT GRAND DOUAISIS

# Partager et transmettre

Pour développer la connaissance sur les thèmes de l'énergie, du climat, de l'aménagement ou encore de la santé, le SCOT GRAND DOUAISIS a déployé, depuis l'approbation du PCAET, des outils pédagogiques, des actions de sensibilisation et de communication. Les destinataires de ces actions sont prioritairement les élus du SCOT GRAND DOUAISIS, les élus communaux dont les communes adhérentes au Service Énergie Collectivités ou encore les entreprises.

 La sobriété est l'un des piliers essentiels pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 inscrite dans le PCAET. Le SCOT GRAND DOUAISIS a initié un partenariat inédit de recherche-action depuis 2017 avec l'association Virage Énergie afin de sensibiliser les acteurs du territoire et de les acculturer à la sobriété. Ce partenariat se poursuit depuis l'approbation du PCAET afin de développer une culture commune de la sobriété. Pour ce faire, des supports pédagogiques ont été créés par le SCOT GRAND DOUAISIS et diffusés en 2023 de manière à expliquer et illustrer le concept de sobriété auprès des communes et des entreprises (livret sobriété entreprises, livret sobriété communes).

Sur le thème de l'énergie, de nombreuses actions ont été menées depuis l'approbation du PCAET afin de développer une culture commune autour des enjeux et objectifs stratégiques associés à l'axe 1 du PCAET "Consommer et produire de l'énergie de façon responsable". Ainsi, 3 "Rencontres Énergie Collectivités" ont été organisées, entre novembre 2022 et décembre 2023, sur les thèmes des économies d'énergie, de la rénovation énergétique et de la chaleur renouvelable. Initialement ouverte aux élus des communes adhérentes au Service Énergie Collectivités, la participation aux dernières rencontres a été élargie aux élus des communes non adhérentes et aux élus de Douaisis Agglo et de Cœur d'Ostrevent afin de toucher

un plus large public. Ces rencontres poursuivent plusieurs objectifs : informer, sensibiliser et partager des retours d'expérience dans le but d'engager un dialogue et de favoriser le passage à l'action. En décembre 2022, une demi-journée dédiée aux énergies renouvelables a également été organisée pour former les élus et techniciens des communes du Grand Douaisis à la transition énergétique et partager des retours d'expériences de communes ayant installé des dispositifs d'énergies renouvelables (géothermie, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques). Au-delà de l'organisation de tels événements, de nombreux supports de communication ont été adressés aux élus communaux afin de les acculturer au thème de l'énergie et les informer des aides financières mobilisables (3 lettres d'information publiées en 2023, une plaquette d'information sur le fonds vert, etc.).

Sur le thème de l'aménagement, les communes du Grand Douaisis ont été destinataires du livre SCoT. Plus synthétique et moins technique, ce document présente de façon plus abordable et plus illustrée le document réglementaire du SCoT. Ils disposent également du guide pratique PLU DT3E. Cet outil pédagogique et pragmatique vise à améliorer la connaissance des élus sur le contenu d'un document d'urbanisme, à révéler les intérêts multiples de s'en doter et à aider les élus à décliner dans leur document d'urbanisme la stratégie inscrite dans le SCoT et le PCAET qui est de construire un territoire d'excellence environnementale et énergétique, neutre en carbone en 2050.

 Si le SCOT GRAND DOUAISIS déploie des actions prioritaires auprès des élus et des entreprises, il a développé un outil à destination de tous, y compris du grand public. Le jeu "Grand Douaisis 2050 sans carbone" permet d'appréhender de manière ludique et pédagogique les enjeux du climat et de l'énergie et de révéler les efforts à réaliser pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Disponible depuis 2022, ce

jeu a été notamment utilisé lors des commissions thématiques du SCOT GRAND DOUAISIS et mis à disposition de deux collègues, l'un à Roost-Warendin, l'autre à Somain. Les actions du Grand Douaisis auprès du grand public restent encore marginales, car la structure est mal connue de ce public. Mieux identifiées du grand public, les communes, les intercommunalités ou encore les associations organisent des actions auprès de lui, participant à la mise en œuvre du PCAET.

Au-delà de ces actions, le SCOT GRAND DOUAISIS dispose d'une équipe technique dont la mission est de mettre en œuvre le SCoT et le PCAET et d'accompagner les porteurs d'action dans la mise en œuvre opérationnelle de ces documents.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Au cours de l'élaboration du PCAET, le mécanisme du jeu et le contenu des fiches ont fait l'objet de tests, notamment auprès des techniciens du SCOT GRAND DOUAISIS pour évaluer leur pertinence, leur degré d'appropriation, les cibles, etc. Mis à disposition du collège Notre-Dame de la Renaissance à Somain, entre décembre 2022 et février 2023, les collégiens ont pu tester leur connaissance du territoire et se sensibiliser aux enjeux du climat dans le cadre de leur programme scolaire relatif au développement durable. Ce retour d'expérience a permis de révéler les efforts à réaliser pour atteindre la neutralité carbone dans tous les domaines (agriculture, aménagement, énergie...).

## Conditions de réussite

Mobilisation

Communication

# 0.3.

## METTRE EN PLACE LES CONDITIONS INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE DU PLAN CLIMAT

Dans le programme d'actions du PCAET, le SCOT GRAND DOUAISIS définit les conditions de réussite indispensable à sa mise en œuvre. La 1<sup>ère</sup> concerne le développement d'une expertise territoriale sur le climat, l'air et l'énergie, interrogeant ainsi les moyens humains et financiers mis à disposition par la structure pour animer et essayer le PCAET auprès des partenaires et acteurs du territoire. La 2<sup>ème</sup> condition de réussite est le développement de partenariat et de contractualisation participant à la mise en œuvre de ce document ou relayant son programme d'actions. La dernière condition de réussite concerne les modalités d'évaluation et de suivi de sa mise en œuvre permettant de garantir la transparence de l'action publique et d'éclairer le choix des élus.

Côût de l'élaboration du PCAET :

**95 000 €**

hors taxe

**En 2023,**

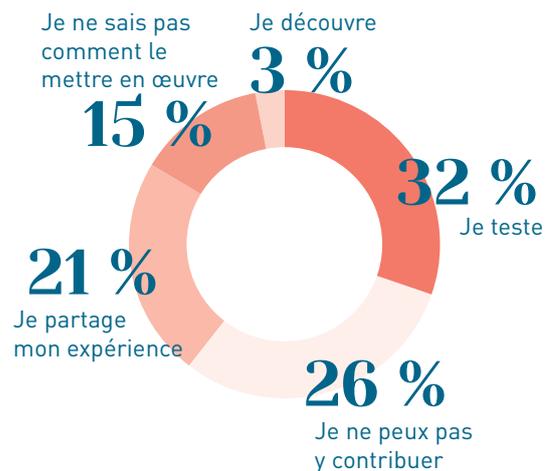
le SCOT GRAND DOUAISIS compte

**14** agents.

### Retour questionnaire des élus

**53%** des élus ayant répondu au questionnaire s'appuient sur le PCAET dans les actions qu'ils mènent.

**53%** des élus ayant répondu au questionnaire mettent en œuvre au moins un objectif stratégique du PCAET. À noter toutefois que 43% des répondants ne savent pas comment le mettre en œuvre ou considèrent qu'ils ne pas disposent pas des leviers nécessaires pour porter des actions.



## PROJET

# Des élus mobilisés

Régulièrement mobilisés au sein des instances de gouvernance (bureaux et comités syndicaux), les élus du SCOT GRAND DOUAISIS sont informés et arbitrent l'ensemble des actions menées par la structure.

Au-delà de ces instances de gouvernance, chaque vice-président, à l'exception du vice-président dédié aux finances, pilote des commissions thématiques afin d'aborder des sujets spécifiques et d'approfondir leurs connaissances.

Ainsi, 7 commissions se sont réunies depuis l'approbation du PCAET sur les thèmes suivants :

- L'environnement et la biodiversité ;

- Le développement économique et le commerce ;
- Les paysages, le patrimoine et le tourisme ;
- La transition énergétique et le climat ;
- L'habitat et le foncier ;
- Les transports, les mobilités et le numérique ;
- La santé, la qualité de l'air et la filière agricole.

Au-delà des instances de gouvernance, les élus participent à l'ensemble des travaux, que ce soit pour des études sectorielles ou des événements spécifiques organisés par la structure.

## Conditions de réussite

### Gouvernance



Commission énergie-climat-2022

## 0.3.

### METTRE EN PLACE LES CONDITIONS INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE DU PLAN CLIMAT

#### PROJET

## Une équipe technique dédiée

Sur le plan national, le SCOT GRAND DOUAISIS est hors norme. En effet, il est l'un des rares syndicats mixtes porteur de SCoT et de PCAET à bénéficier d'une ingénierie aussi importante. Alors que les structures similaires comptent en moyenne 1 à 3 agents ; le SCOT GRAND DOUAISIS disposait, en 2023, d'une équipe technique de 14 agents pluridisciplinaires dédiée à la mise en œuvre du projet de territoire.

Les missions transversales sont directement rattachées à la direction (composée de 4 personnes).

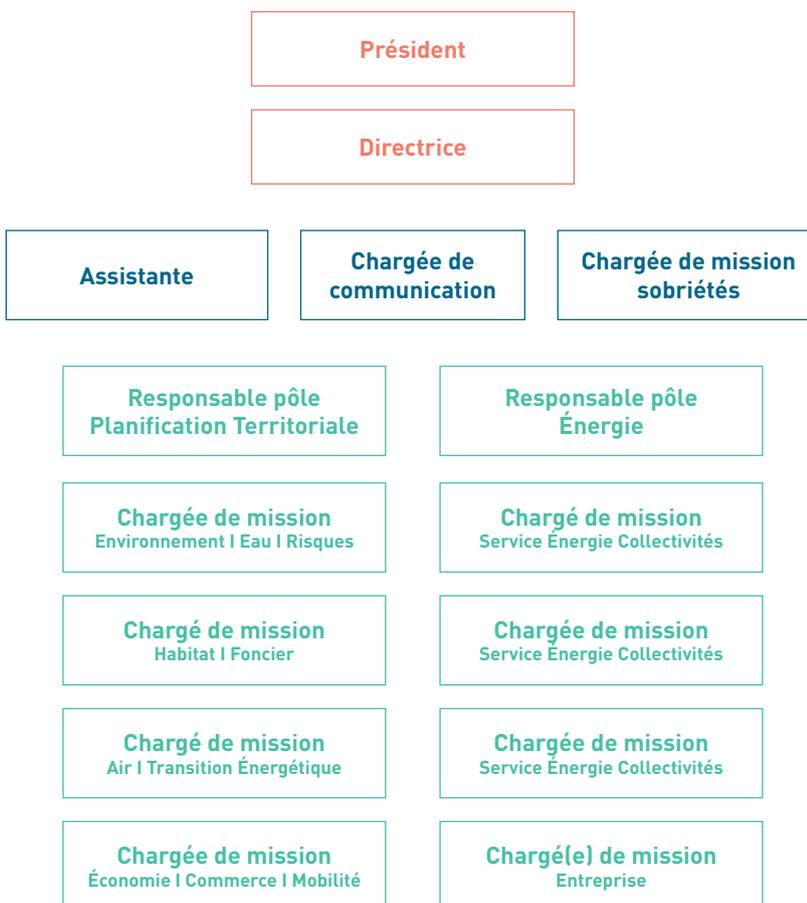
Le reste de l'équipe technique se répartit en deux pôles :

- Un pôle énergie composé de 5 personnes ;
- Un pôle planification territoriale composé de 5 personnes.

La direction comporte 4 agents dont les missions principales sont, la gestion administrative et financière, la communication et l'animation de la stratégie sobriétés. L'activité de la direction est transversale. Considérés comme des fonctions supports, l'ensemble des agents qui y évoluent participent à la mise en œuvre de l'entièreté du PCAET. La directrice, au-delà de la gestion administrative (ressource humaine, gestion du patrimoine, etc.) et financière de la structure, assure la représentation de la structure auprès des acteurs et partenaires, coordonne et supervise les travaux et actions prioritaires du SCOT GRAND DOUAISIS et met en réseau la structure avec les différents acteurs afin de faciliter les travaux. L'assistante administrative et financière assure le suivi administratif et financier de l'ensemble des actions menées par la structure (commande publique, budget, facturation, etc.) permettant aux chargés de mission de se concentrer à 100% à leurs travaux techniques. Au travers de ses missions, la chargée de communication, rend accessible auprès de tous, les contenus des supports et outils d'accompagnement créés dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET, assure la conception de certains supports et la qualité des documents (attrayant et communicant) et définit les modalités de diffusion afin de toucher un public cible.

Pour parvenir à un territoire neutre en carbone à l'horizon 2050, des actions de sobriétés doivent être menées sur le territoire. Plus de 60 actions du programme d'actions comportent un volet sobriété. Aussi, afin d'animer la stratégie sobriétés, un poste de chargé de missions sobriétés a été créé au cours de l'année 2022. Depuis septembre, les missions principales de ce poste portent sur l'accompagnement à la mise en œuvre des actions de sobriété auprès des collectivités, des acteurs

## Organigramme 2023



économiques et des acteurs relais du grand public. Il assure également le suivi, l'évaluation et la capitalisation de la dynamique sobriétés sur le territoire.

**Le pôle énergie** participe principalement à la mise en œuvre de l'axe 1 "Consommer et produire de l'énergie de façon responsable". Il est **composé de 5 agents** : 1 responsable de pôle, 1 chargé de mission entreprise et 3 conseillers en énergie partagés. Ces derniers constituent le Service Énergie Collectivités. Il s'agit d'un dispositif à destination des communes permettant la mutualisation d'un technicien "Energie" pour les communes adhérentes. Il se compose d'un accompagnement à 3 niveaux allant de la réalisation du bilan de consommation énergétique à l'accompagnement, à la mise en place d'une stratégie patrimoniale de rénovation ambitieuse de son patrimoine public mais aussi par le développement des énergies renouvelables et de récupération. Les chargés de mission qui composent le Service Énergie Collectivités sensibilisent, informent et assurent pour leurs communes la lisibilité des aides techniques et financières et les accompagnent tout au long de leurs projets d'installations ENR ; de la phase de conception jusqu'au suivi de la performance et ce notamment pour assurer la qualité de conception et de réalisation et la performance des installations. Ils réalisent également des études de pertinence et participent aux études de faisabilité (par exemple pour les communes de Aniche, Raimbeaucourt, Féchain, Roost-Warendin, entre autres) puis suivent les chantiers et installations (exemples à Cuincy, Esquerchin, Vred et dans d'autres communes). Le chargé de mission entreprise doit quant à lui accompagner les entreprises volontaires dans la transition énergétique, animer la mise en œuvre de l'étude de planification matière et le déploiement de l'écologie industrielle territoriale.

Historiquement, **le pôle planification** ne pilotait pas la mise en œuvre du PCAET. Compte tenu de la complémentarité de ces 2 documents et de leur imbrication dans les objectifs qu'ils portent, une réorganisation des pôles a été opérée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023 afin que le SCoT et le PCAET puissent être pilotés au sein d'un même pôle, celui de la planification. Doté d'une équipe **de 5 personnes**, le pôle planification territoriale participe à l'animation et la mise en œuvre de l'ensemble des axes du PCAET. Au sein de ce pôle, les agents ont la charge de suivre et mettre en œuvre le SCoT et le PCAET, de garantir la déclinaison de ces documents dans les documents d'urbanisme locaux (Programme Local de l'Habitat, Plan de Mobilité, Plan Local d'Urbanisme, etc.) et les stratégies sectorielles (Programme Alimentaire Territorial, etc.), de piloter des études stratégiques (Étude schéma directeur des réseaux de chaleur renouvelable, étude sur l'eau, etc.), de développer une expertise thématique afin d'être des spécialistes dans leur domaine de compétence et de conseiller ainsi les acteurs du territoire, public ou privé. Pour renforcer l'expertise du SCOT GRAND DOUAISSIS sur la qualité de l'air et la planification énergétique, un poste de chargé de mission dédié à ces sujets a été créé en juin 2023.

Les champs d'expertise développés au sein du pôle sont en lien avec le projet de territoire :

- Stratégie résidentielle et foncière ;
- Transitions environnementales et paysagères ;
- Urbanisme commercial, économie territoriale et mobilité ;
- Qualité de l'air et transition énergétique ;
- Adaptation au changement climatique, neutralité carbone et urbanisme favorable à la santé.

Ainsi, **depuis l'approbation du PCAET en décembre 2020, 4 postes ont été créés pour étoffer l'ingénierie du SCOT GRAND DOUAISSIS et permettre la mise en œuvre et l'animation du projet de territoire décliné dans le SCoT et le PCAET.** L'évolution des statuts actée en 2023 permettant à la structure d'assurer la gestion déléguée des aides au projet de développement de chaleur renouvelable, génère un accroissement d'activité et nécessitera la création d'un poste supplémentaire au cours de l'année 2024.

Au travers des études que les techniciens du SCOT GRAND DOUAISSIS pilotent, des partenariats (CAUE, ADOPTA, Virage Énergie, ADEME, etc.), des formations, des suivis de politiques sectorielles, etc., l'expertise du Grand Douaisis s'accroît.

**En sus de cette équipe de 14 techniciens, le SCOT GRAND DOUAISSIS mobilise des étudiants afin d'approfondir certains sujets.** Ainsi entre 2020 et 2023, le SCOT GRAND DOUAISSIS a accueilli 3 étudiants. Leurs projets portaient sur différentes réflexions comme la méthodologie pour étudier l'opportunité d'instaurer une zone à faible émission mobilité sur le territoire (ZFE<sub>m</sub>). Et sur un diagnostic portant sur les communes traversées par le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). L'objectif était d'identifier les leviers favorisant son utilisation dans les déplacements quotidiens. Les réflexions sur le BHNS se poursuivent en 2024 dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille pour réaliser "un atelier de projet" permettant d'apporter des réponses aux enjeux identifiés dans le diagnostic.

**Conditions de réussite**

**Mobilisation**

**Communication**

# 0.3.

## METTRE EN PLACE LES CONDITIONS INDISPENSABLES À LA RÉUSSITE DU PLAN CLIMAT

### PROJET

# Le SCOT Grand Douaisis et ses partenaires

La mise en œuvre du PCAET ne peut relever de la seule compétence des collectivités territoriales. Aussi, le programme d'actions du PCAET prévoit dans l'axe 0 "Accélérateur des transitions : mobiliser, communiquer et asseoir la gouvernance", une action spécifique concernant le développement de partenariat et contractualisation stratégiques pour le territoire.

Tous les porteurs d'actions rencontrés dans le cadre de ce bilan à mi-parcours ont créé des partenariats, aussi bien les acteurs publics, que privés et ce, dans tous les champs thématiques (énergie, aménagement, mobilité, agriculture, économie, environnement).

Le SCOT GRAND DOUAISIS ne fait pas exception à la règle. Au-delà des partenaires de droits (intercommunalités, communes) et des partenaires institutionnels (État, Région Hauts-de-France, Département, chambres consulaires, Syndicat Mixte des Transports du Douaisis, Parc Naturel Scarpe Escaut, etc.), la structure développe de nombreux partenariats, formalisés ou non, qu'ils soient à des fins :

- De mise en réseau (siège au conseil d'administration de la fédération nationale des SCoT, la participation aux travaux des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement organisés par la Région Hauts-de-France pour mettre en synergie leurs compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme et de planification, le pôle métropolitain Artois Douaisis, etc.) ;
- D'expertise (convention de partenariat avec l'ADOPTA pour bénéficier de son conseil dans le cadre de l'étude sur la ressource en eau, adhésion au CAUE pour nourrir les réflexions menées sur les paysages, les nouvelles formes urbaines, Institut d'Aménagement d'Urbanisme et de Géographie de Lille, etc.) ;
- Financières (Agence de l'eau Artois Picardie, ADEME, Région Hauts-de-France, etc.).

Certains partenariats sont historiques (ADEME, Région Hauts-de-France, etc.), d'autres sont plus récents et ont émergé depuis 2021 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, Agence de l'eau Artois Picardie, Institut d'Aménagement d'Urbanisme et de Géographie de Lille, etc.).

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Depuis 2023, le SCOT GRAND DOUAISIS a développé un partenariat avec l'Institut d'Aménagement d'Urbanisme et de Géographie de Lille afin de réaliser un diagnostic urbain des communes traversées par le BHNS le long de la RD 645 et proposer des solutions d'aménagement pour amplifier le recours aux transports en commun dans les déplacements du quotidien. Ce travail a mobilisé 7 étudiants de Master 2 entre avril 2023 et avril 2024 et a permis un travail avec l'ensemble des partenaires et des communes pour aboutir à des propositions concrètes.

## Conditions de réussite

Gouvernance



Atelier "Valoriser les potentiels offerts par le BHNS", co-animation avec les étudiants de l'IAUGL

## PROJET

# Des moyens financiers alloués à la mise en œuvre du PCAET

**Le budget du SCOT GRAND DOUAISSIS est construit sur la base d'une cotisation annuelle des intercommunalités au prorata du nombre d'habitants (répartie en fonction de la population et du potentiel fiscal) et d'une cotisation des communes adhérentes au Service Énergie Collectivités. Les aides financières octroyées par les partenaires (ADEME, Région Hauts-de-France, Agence de l'Eau Artois Picardie, etc.) complètent celui-ci. Sans la participation financière des agglomérations et des communes et le soutien financier des partenaires, le SCOT GRAND DOUAISSIS ne pourrait pas assurer ses missions.**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 585 070 € entre 2021 et 2023. Outre ces dépenses, le SCOT GRAND DOUAISSIS dispose d'un budget afin d'animer et mettre en œuvre le PCAET.

Pour la réalisation des études relatives à la programmation et la planification

matière territoriale et la préservation de la ressource en eau, le budget consacré est de plus de 165 000 € HT. Le SCOT GRAND DOUAISSIS a reçu un soutien financier de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau pour leur conception à hauteur de 98 000 €. L'étude relative au schéma directeur des réseaux de chaleur renouvelable qui sera lancée au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 a été budgétisée à plus de 100 000 €.

Si l'animation de rencontres et la conception graphique de nombreux outils créés par la structure sont réalisées en régie (boîte à outils PLU, Porter à Connaissance, plaquettes d'information, lettres d'information, rencontres énergie collectivités, etc.), certains outils nécessitent des compétences spécifiques et les prestations doivent être externalisées. Ainsi, pour la conception graphique du jeu PCAET, du guide pratique PLU, des livrets sobriété, du livret Service Énergie Collectivités, le SCOT GRAND DOUAISSIS a dépensé plus de 61 000 € HT.

Enfin, pour poursuivre la réflexion sur les sobriétés et la recherche-actions avec Virage Énergie, le SCOT GRAND DOUAISSIS a prévu de dépenser dans le cadre de ce partenariat plus de 100 000 € entre 2021 et 2026, dont 43 000 € ont été effectivement mobilisés entre 2021 et 2022. Pour accompagner le SCOT GRAND DOUAISSIS dans ses recherches et ses actions (animation, outils, etc.) en faveur de la sobriété, l'ADEME et la Région Hauts-de-France apportent leur soutien financier.

Au total, le SCOT GRAND DOUAISSIS a budgétisé pour la mise en œuvre du PCAET depuis son approbation plus de 420 000 € (hors dépenses de fonctionnement).

## Conditions de réussite

Gouvernance

## PROJET

# Évaluer la mise en œuvre du PCAET

**Toutes politiques publiques doivent faire l'objet d'une évaluation afin d'en mesurer les effets, d'éclairer la décision et de fournir aux pouvoirs publics des outils pour rendre leur action plus efficace.**

Le code de l'environnement prévoit ainsi la réalisation d'un bilan à mi-parcours du PCAET au bout de 3 ans de mise en œuvre et l'évaluation de la mise en œuvre du programme d'actions au bout de 6 ans. Aussi, le PCAET dans son programme d'actions prévoit cette démarche dans l'action 0.3.3 "Assurer le suivi et l'évaluation des actions du PCAET".

Les porteurs d'actions ayant réalisé l'évaluation de la mise en œuvre de leur action, le bilan à mi-parcours a été l'occasion d'échanger sur ces

évaluations, valorisées dans le présent document. Pour les acteurs publics, tels que les communes ou les intercommunalités, il est possible de retrouver ces évaluations dans le rapport annuel de développement durable, etc.

Lors de l'élaboration du programme d'actions, l'État, a alerté le SCOT GRAND DOUAISSIS sur la nécessité de définir des indicateurs de suivi mesurables et quantifiables. La formulation généraliste et peu précise des actions ne permet pas de définir des indicateurs quantitatifs. Les indicateurs inscrits aujourd'hui dans le PCAET sont davantage qualitatifs.

L'évaluation du PCAET (2026) interviendra peu ou prou en même temps que celle du SCoT (2025). Compte

tenu de l'imbrication des deux documents et de la grande part d'actions et d'objectifs similaires, les indicateurs inscrits dans le SCoT permettront de mesurer certaines actions du PCAET. Afin d'optimiser les moyens alloués à ces travaux, une réflexion devra être menée sur la méthodologie à mettre en œuvre et les indicateurs à renseigner pour ces deux démarches. Il pourra également s'appuyer sur les évaluations faites par l'ensemble des porteurs d'actions.

## Conditions de réussite

Gouvernance

AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

# AXE 1

## CONSOMMER ET PRODUIRE DE L'ÉNERGIE DE FAÇON RESPONSABLE

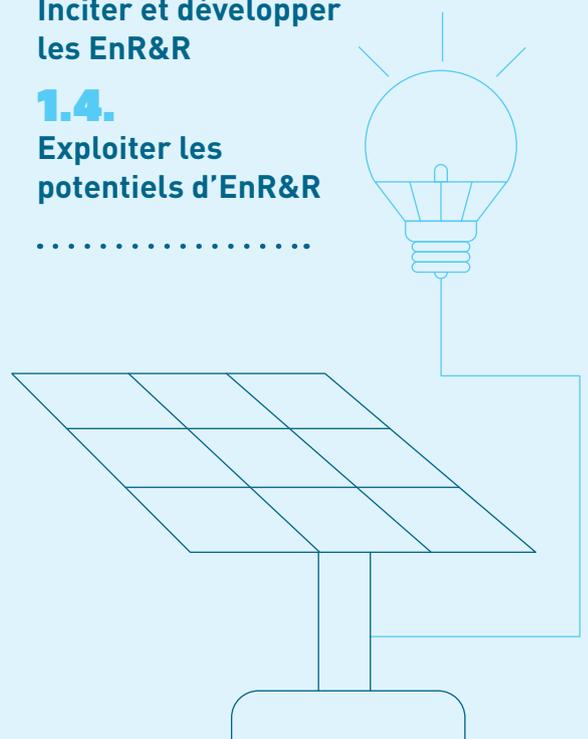
En 2020, la consommation énergétique du territoire représente 4 898 GWh et est principalement liée aux secteurs résidentiel (33%) et industriel (31%). Disposant d'un important gisement d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), le territoire est dépendant des importations et des énergies fossiles (les produits pétroliers, le gaz naturel et les combustibles minéraux solides tels que le charbon représentent 62% de la consommation d'énergie).

Aussi, pour réduire la dépendance énergétique du Grand Douaisis et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, le PCAET vise la neutralité énergétique en 2046 en maîtrisant les besoins en énergie et en encourageant la rénovation énergétique des bâtiments et le développement des EnR&R.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

- 1.1.** Maîtriser la demande en énergie
- 1.2.** Encourager la rénovation énergétique des bâtiments
- 1.3.** Inciter et développer les EnR&R
- 1.4.** Exploiter les potentiels d'EnR&R

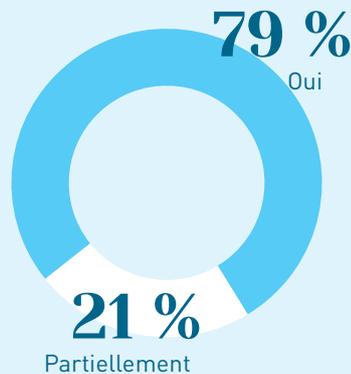
.....



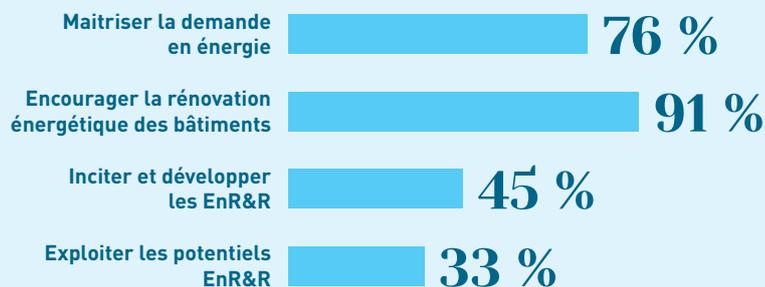
## Retour questionnaire des élus

**73%** des élus ayant répondu au questionnaire sont des représentants de communes adhérentes au Service Energie Collectivités.

**Les élus estiment-ils avoir un rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'axe 1 "Consommer et produire de l'énergie de façon responsable" ?**



Les élus ayant répondu aux questionnaires mettent principalement en œuvre les objectifs stratégiques relatifs à la maîtrise de la demande en énergie et la rénovation énergétique des bâtiments. Cela peut s'expliquer notamment par la forte proportion d'élus représentants de communes adhérentes au Service Energie Collectivités.



# 1.1.

## MAITRISER LA DEMANDE EN ÉNERGIE

Face à l'augmentation des coûts de l'énergie, à la forte dépendance du territoire à l'égard de l'énergie importée et au défi de la neutralité carbone pour lutter contre le changement climatique inscrit dans le PCAET, il est impératif de réinterroger nos besoins d'énergie. Cette réduction des consommations ne doit pas se faire au détriment du confort et des services fournis par les bâtiments publics aux habitants. Le contexte réglementaire s'imposant aux bâtiments tertiaires vient également renforcer les besoins de maîtrise de l'énergie.



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 définit les objectifs de réduction de consommation d'énergies notamment sur l'habitat avec la généralisation des diagnostics de performance énergétique (DPE) et les interdictions de louer les logements énergivores, mais aussi sur le secteur tertiaire avec l'introduction du décret éco-énergie-tertiaire qui impose des paliers de réductions significatives en 2030, 2040 et 2050.



**En 2018,**

les secteurs résidentiel et tertiaire représentaient

**40 %** de la consommation d'énergie du territoire du Grand Douaisis. Ces secteurs sont principalement alimentés par du gaz naturel et de l'électricité. **Toutes ces énergies sont importées à 95 % sur le territoire.**

Rencontre Energie Collectivité du SCOT GRAND DOUAISIS à Somain

# Le Service Énergie Collectivités

## L'accompagnement du SCOT GRAND DOUAISSIS pour maîtriser les besoins énergétiques des communes

**Les collectivités locales ont un poids important dans la consommation d'énergie et se doivent d'être exemplaires dans les actions de réduction de consommation.**

Le SCOT GRAND DOUAISSIS a élaboré un Plan Climat Territorial volontaire en 2007 qui mettait en évidence l'importance de réduire les consommations énergétiques (sobriété et efficacité) et de développer le recours aux EnR&R pour répondre aux besoins. Conscient de l'enjeu d'accompagner les communes du territoire pour amplifier les interventions sur leur patrimoine public, le SCOT GRAND DOUAISSIS a créé en 2011 le 1<sup>er</sup> Service Énergie Collectivités de la Région.

**Les Conseillers en Énergie Partagé (CEP)** ont vocation à acculturer les élus sur les sujets de l'énergie, accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique sur leur patrimoine et faire émerger des filières énergétiques. Plus précisément, il s'agit d'améliorer la connaissance de leur patrimoine, de proposer des actions à mener pour réduire les consommations énergétiques et d'en mesurer l'impact. L'animation du territoire permet d'impulser une dynamique autour de l'énergie.

L'un des axes d'intervention concerne l'éclairage public, qui représente ¼

des consommations d'énergie des collectivités. À partir d'un relevé précis des équipements, le CEP préconise les actions à mener, planifie les rénovations à prévoir et apporte un accompagnement sur le financement de ces rénovations. Le remplacement des luminaires vétustes par des luminaires à LED, la variation de tension selon des horaires programmés, la détection de présence ou encore l'extinction nocturne sont des actions concrètes permettant d'éclairer les rues de manière juste, quand il faut et où il faut. Une trentaine de communes ont testé l'extinction nocturne avec des retours positifs.

Sur la période 2021-2023, le service comportait 4 CEP (y compris le responsable du pôle Energie) au service de 40 communes sur les 55 communes du territoire. Le financement du service se concrétise au travers d'une convention triennale et une participation de la commune en fonction de son nombre d'habitants.

Afin de développer l'expertise en matière de maîtrise de la consommation

énergétique, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) dispense des formations auprès des CEP et met à disposition des outils. Un réseau régional s'est également constitué, animé par le Centre de Déploiement de l'Eco-transition dans les entreprises et territoires (CD2E), qui participe au partage d'expériences.

D'un point de vue opérationnel, le service entretient des liens avec des acteurs de l'énergie comme les distributeurs d'énergie, les partenaires financiers, des structures expertes.

L'accompagnement réalisé par le SCOT GRAND DOUAISSIS permet de lever les freins des élus sur un sujet complexe qu'ils ne maîtrisent pas toujours et de favoriser le passage à l'acte. La crise énergétique récente et le contexte réglementaire ont renforcé l'intérêt des élus sur ce sujet.

Pour autant, les ressources financières des communes restent un frein pour accélérer les rénovations énergétiques ou apporter un aspect plus qualitatif aux projets.

**"Il n'est pas trop tard pour agir maintenant pour ne pas subir demain."**

**L'incidence sur la qualité de l'air**

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

La société IN Group s'est engagée dans la maîtrise de sa consommation énergétique. Pour cela, un programme d'investissement est en cours après une analyse fine des besoins et des optimisations possibles. Cela se traduit notamment par une réduction de 75 % des consommations de gaz grâce à une réorganisation des espaces et l'installation d'un système de récupération de chaleur fatale. Une production photovoltaïque en autoconsommation vient compléter la démarche.



# 1.2.

## ENCOURAGER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

La rénovation des bâtiments est un enjeu majeur de la transition énergétique. En effet, le secteur résidentiel est l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie. Il est donc essentiel d'agir sur le parc de logements privé et social. Outre la question énergétique, l'utilisation de matériaux sains dans la rénovation participe à l'amélioration de la qualité de l'air et à la santé des occupants.

Afin d'encourager la rénovation énergétique des bâtiments, le PCAET vise à amplifier les rénovations performantes et ambitieuses et à promouvoir l'usage des éco-matériaux dans la construction et la rénovation.



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 encourage la rénovation énergétique en interdisant la mise en location progressive des logements énergivores, classés G (2025), F (2028) et E (2034) sur le Diagnostic de Performance Energétique (DPE). De plus, dès 2022, l'audit énergétique est rendu obligatoire à la vente d'un logement, en plus du DPE déjà obligatoire.

### Depuis 2021,

l'Espace Conseil France Rénov' de Cœur d'Ostrevent a conseillé

**932** ménages propriétaires, dont 57 ont disposé d'un accompagnement plus poussé.

### Entre 2017 et 2027,

l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) a pour objectif de rénover

**23 000** logements considérés comme passoires thermiques (y compris des logements déjà rénovés auparavant dont la performance énergétique était supérieure à 130 kWh/m<sup>2</sup>.an).

PROJET

## L'Espace Conseil France Rénov'

### Un acteur au service des habitants de Cœur d'Ostrevent



Depuis 2011, Cœur d'Ostrevent a fait le choix de se doter d'un espace de conseils afin d'informer et d'accompagner les habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement. Il s'agit de l'Espace Conseil France Rénov' (autrefois l'Espace Info Énergie) porté par l'association INHARI.

Cœur d'Ostrevent est compétent en matière d'habitat. S'appuyant sur son Programme Local de l'Habitat (PLH) et ayant engagé, tout particulièrement, un Programme d'Intérêt Général "Habitat Durable", la collectivité a fait de l'amélioration du parc de logements existants, notamment à travers des travaux d'amélioration thermique des logements, un marqueur fort de sa politique territoriale.

L'Espace Conseil France Rénov' est un service indépendant et neutre d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers

ayant des projets de rénovation énergétique. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés. Ils visent à aider les particuliers à élaborer un projet de rénovation, à mobiliser les aides financières publiques ou privées, ainsi qu'à les orienter vers des professionnels compétents tout au long du projet de rénovation. Aussi, l'Espace Conseil France Rénov' propose un accompagnement personnalisé : évaluation des besoins, aide à la mobilisation des financements, assurance de la qualité et de la concordance des travaux par rapport à l'audit énergétique.

La volonté de Cœur d'Ostrevent est de permettre aux habitants, propriétaires notamment, de bénéficier gratuitement d'un accompagnement pour leur projet de rénovation énergétique. Cet accompagnement permet d'engager des rénovations plus globales et performantes, et ainsi, contribuer à

réduire la consommation énergétique du territoire.

Étant un dispositif national porté localement, l'Espace Conseil France Rénov' est financé à hauteur de 62 600 € par Cœur d'Ostrevent, la Région Hauts-de-France et le programme des Certificats d'Économie d'Énergie appelé SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique). Les missions de l'Espace Conseil France Rénov' sont assurées par 1 personne à temps plein rattachée au Pôle Habitat-Développement Urbain de Cœur d'Ostrevent.

Les leviers pour mettre en place ce dispositif sont multiples, notamment une reconnaissance d'INHARI auprès du grand public et un portage politique fort. En effet, le conseiller dispose d'un bureau dans les locaux de Cœur d'Ostrevent et il effectue des permanences délocalisées sur le territoire.

#### Sobriétés



Énergétique



Matérielle



Usage

"Grâce à un accompagnement neutre de proximité, les particuliers peuvent se lancer dans des travaux énergétiques d'ampleur en toute sécurité."

L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

## 1.2. ENCOURAGER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS



Cité Barrois, Pecquencourt



## PROJET

# Accélérer la transition énergétique des cités minières



AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Energie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Economie

AXE 5  
Environnement

L'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) est un partenariat entre l'État, la Région, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, et 8 collectivités territoriales dont Douaisis Agglo et Cœur d'Ostrevent. Signé en 2017 pour une durée de 10 ans, il vise à améliorer la qualité de vie des habitants du bassin minier, en mobilisant un grand nombre de politiques publiques (mobilité, aménagement urbain, habitat, emploi, etc.). À noter que le champ d'action de l'ERBM s'étend sur l'ensemble du bassin minier, de Béthune à Valenciennes.

Le volet le plus emblématique de l'ERBM correspond à la rénovation des cités minières visant notamment à éradiquer les logements énergivores (étiquettes F et G) en améliorant la performance thermique des logements. Plus largement, il s'agit d'adapter les logements au confort de vie moderne, tout en préservant la valeur patrimoniale du bâti : création de logements traversants plus lumineux, ouverture d'accès sur le jardin avec terrasse, amélioration du confort hiver comme été grâce à l'utilisation d'éco-matériaux, etc.

Au sein de la préfecture des Hauts-de-France, un service de 3 personnes est dédié au suivi de l'ERBM. S'agissant du financement partenarial, ce programme est doté d'un budget d'environ 200 millions d'euros, dont

100 millions d'euros alloués par l'État, 30 millions d'euros alloués par le conseil régional et 70 millions alloués par les intercommunalités, sur la période 2017-2027.

L'État travaille en étroite collaboration avec les services de la Région et des intercommunalités pour la mise en œuvre des financements publics. Les Départements et PLIE (Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi) se mobilisent pour que les marchés de travaux apportent des opportunités aux publics éloignés de l'emploi. De plus, les collectivités territoriales telles que Cœur d'Ostrevent et Douaisis Agglo jouent le rôle d'ensemblier sur les volets habitat et renouvellement urbain. Enfin, l'ERBM mobilise tout particulièrement les bailleurs sociaux, propriétaires de logements miniers.

Les moyens financiers mais aussi méthodologiques permettent la mise en œuvre de rénovations performantes et de qualité. Dès 2018, un référentiel d'ambition partagée a été rédigé par les partenaires. Au niveau technique, il fixe les objectifs de performance thermique à atteindre, et impose la mise en place d'une AMO relative à l'usage des techniques d'écoconstruction, ainsi qu'une Formation Intégrée au Travail (FIT) et différents tests de qualité. Il souligne également les enjeux de valorisation patrimoniale. Afin d'intégrer les

habitants au projet, le référentiel encourage aussi la mise en place d'une dimension participative.

L'ERBM a ainsi permis aux professionnels du bâtiment, de monter en compétence et de se former sur différentes thématiques comme l'isolation ou la ventilation, grâce à la Formation Intégrée au Travail (FIT). Cette formation est indispensable pour la qualité des travaux et doit être maintenue et poursuivie. Néanmoins, il serait pertinent d'organiser plus longtemps cette formation sur site, notamment en cas de rotation des équipes sur une même opération.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dans le cadre de son projet "Pecquenchanvre", Maisons & Cités expérimente l'isolation à base de chanvre pour la rénovation de 115 logements miniers sur la cité Barrois à Pecquencourt. S'agissant d'une ressource locale, ce matériau présente plusieurs avantages : un confort d'été et une gestion de l'humidité dans le bâtiment et une grande durabilité. Ce projet participe à promouvoir l'écorénovation et l'usage des éco-matériaux, action inscrite dans le PCAET.

.....

### Sobriétés

  
Énergétique

  
Usage

  
Matérielle

  
Collaborative

"La collaboration constante des acteurs est l'une des clés pour améliorer les rénovations, toujours plus performantes."

### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



# 1.3.

## INCITER ET DÉVELOPPER LES PROJETS ENR&R

Les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) permettent notamment de produire de l'électricité à partir du soleil, du vent, de la chaleur de la terre, etc. Elles sont considérées comme inépuisables, produisent moins de déchets ou d'émissions polluantes. Le territoire du Grand Douaisis importe et consomme majoritairement des énergies fossiles (gaz, pétrole, etc.) dont la production et l'exploitation sont polluantes et coûteuses. Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 fixé par le PCAET, il est nécessaire de développer les EnR&R, d'autant plus que le territoire dispose d'énormes potentiels, notamment solaires.



La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 entend accélérer le développement des EnR&R sur l'ensemble du territoire français, en planifiant les projets, ou encore en simplifiant les procédures, permettant ainsi aux territoires de réussir leur transition énergétique.



Installation de panneaux photovoltaïques, école Malraux-Pasteur, Montigny-en-Ostrevent

### Entre 2019 et 2021,



**11** projets de production d'électricité d'origine renouvelable, pour une puissance totale de 1,5 MWc, ont été accompagnés par le SCOT GRAND DOUAISIS au travers du Contrat d'Objectif Territorial EnR&R (COT EnR&R), contractualisé avec la Région Hauts-de-France.

# Accélérer le développement des EnRR

## Une ingénierie dédiée au sein du SCOT GRAND DOUAISIS

Le SCOT GRAND DOUAISIS a réalisé en 2018 une étude de préfiguration des EnR&R. Cette étude a mis en avant le potentiel de développement des EnR&R sur le territoire avec notamment la géothermie pour la production de chaleur renouvelable avec un potentiel de 6 000 GWh/an et le photovoltaïque pour l'électricité renouvelable avec un potentiel de 1 158 GWh/an, ce qui pourrait alimenter près de 500 000 foyers. Le PCAET tient compte de cette opportunité et décline 2 actions sur les ENR&R en distinguant la partie chaleur renouvelable (géothermie, biomasse, récupération de chaleur) de la partie électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien et hydro-électricité).

Les différentes études portées par le SCOT GRAND DOUAISIS alimentent une base de connaissance diffusée aux acteurs du territoire au travers de supports réglementaires ou d'animation sur les sujets de l'énergie. À titre d'exemple, le SCOT GRAND DOUAISIS a élaboré une charte solaire. Elle complète le SCoT et le PCAET par un volet qualitatif en favorisant le développement économique, l'implication des collectivités et des opérateurs pour

garantir l'appropriation et un ancrage local des projets. Diffusée en janvier 2023 auprès des maires, des présidents d'intercommunalité ou encore des porteurs de projets, cette charte explique les conditions de réussite d'un projet solaire et vise à concilier les enjeux de transition énergétique avec ceux de l'aménagement du territoire (sobriété foncière, exemplarité environnementale, etc.). Fort de cette connaissance du territoire, de ses enjeux et de ses atouts, le SCOT GRAND DOUAISIS apporte aux acteurs du territoire des conseils et une aide dans les prises de décisions.

Le SCOT GRAND DOUAISIS intervient principalement pour les collectivités par le biais du SEC, mais aussi pour les entreprises grâce à un chargé de mission entreprises, qui réalise des études d'opportunité photovoltaïque et accompagne les entreprises dans leur projet avec les différents acteurs et financeurs.

Le COT EnR&R est également un axe d'animation territorial important qui a permis le passage à l'acte et la concrétisation de projets entre 2019 et 2021. Depuis, d'autres projets émergent et sont suivis par le SCOT GRAND DOUAISIS.

Les freins au développement des projets EnR&R sont nombreux notamment un manque de connaissances sur les étapes à suivre, les délais réglementaires, les montages financiers, etc. Aussi, les leviers de développement sont tout autant multiples, parmi lesquels l'apport d'information sur les EnR&R, l'accompagnement au changement, la recherche de subventions, etc.

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

Cœur d'Ostrevent a entrepris la requalification du site de l'ancienne usine à boulets de charbon, qualifié de "friche fortement polluée", situé dans la ZAC de la Renaissance à Somain. Ce projet consiste à mettre en place une centrale photovoltaïque au sol, comprenant 17 000 panneaux photovoltaïques.

### Sobriétés



Énergétique



Usage



Collaborative



Organisationnelle

**"Le changement d'habitudes qui amène vers la transition énergétique et l'emploi des EnR&R est un processus long. Le travail de sensibilisation et d'information est donc important, car il permet de semer des graines de savoir. Si l'on veut voir se développer les projets performants, il ne faut donc pas se décourager."**

### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



# 1.4.

## EXPLOITER LES POTENTIELS ENR&R DU TERRITOIRE

La crise énergétique que notre pays traverse requestionne l'utilisation des énergies fossiles. En effet, les collectivités ont vu leurs factures énergétiques doubler voire tripler ces dernières années. Le fait de recourir aux énergies renouvelables est une occasion de produire une énergie locale et ainsi de s'affranchir de la fluctuation du coût des énergies fossiles. Afin de maîtriser l'approvisionnement et la production, s'inscrire dans la transition énergétique et lutter contre la précarité énergétique, le PCAET vise à valoriser les ressources énergétiques locales pour créer de la valeur sur le territoire.



### La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de 2020

fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC). Elle détermine ainsi des objectifs de production d'énergie pour toutes les filières à horizon 2023 et 2028.

### Aujourd'hui,



**23 %** de la chaleur consommée en France provient de sources renouvelables. L'objectif fixé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) est d'atteindre 38% d'ici 2030.



Chaufferie Biomasse à Vred



**PROJET**

# Le Fonds Chaleur

## Un dispositif ambitieux pour accélérer et massifier les projets de chaleur renouvelable

**Le Fonds Chaleur, géré par l'ADEME depuis 2009, participe au développement de la production de chaleur et de froid renouvelables en mobilisant des sources renouvelables locales. Il s'agit d'un dispositif national qui est sollicité par les collectivités, les entreprises et les bailleurs sociaux sur le territoire du Grand Douaisis.**

L'Agence de la transition écologique (ADEME) est un établissement public sous la tutelle de ministères (transition écologique, transition énergétique et enseignement supérieur et de la recherche). L'ADEME intervient dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources via l'accompagnement technique et le financement de nombreux projets.

**Le Fonds Chaleur** est mis à disposition des entreprises, des industriels et des collectivités depuis 2009 pour remplacer progressivement les installations à énergie fossile par des équipements de production de chaleur ou de froid renouvelables. Les sources d'énergie peuvent être de la biomasse, de la géothermie, du solaire thermique, du biogaz ou des énergies de récupération. Elles peuvent aussi alimenter des réseaux de chaleur ou de froid. À l'échelle nationale depuis 2009, plus de 7 000 projets ont été accompagnés, soit

3,7 milliards d'euros d'aide de l'ADEME pour 12 milliards d'investissements. Cela représente une production de 43 TWh/an de chaleur renouvelable, ce qui permettrait d'alimenter en chauffage 26 millions de foyers.

La chaleur représente 45% de l'énergie finale consommée en France. Le développement de la chaleur renouvelable est un enjeu majeur de la transition énergétique. Il faut donc massifier la chaleur renouvelable, ce qui permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de développer des emplois non délocalisables.

**Sur le Grand Douaisis, 21 études de faisabilité ont été accompagnées par le Fonds Chaleur de l'ADEME depuis 2020 ainsi que 7 projets d'investissement** pour plus de 2 millions d'euros d'aides. Ce sont majoritairement des projets de géothermie portés par des collectivités.

Le Fonds Chaleur permet de financer plusieurs postes au sein des structures relais thématiques (le Centre de Déploiement de l'Eco-transition dans les Entreprises et territoires (CD2E), Fibois, l'Institut UniLasalle, le Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et la

chambre d'agriculture). Il permet de financer des Contrats de Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRT) comme celui du SCOT GRAND DOUAISIS.

La volatilité des prix des énergies fossiles est le principal frein au développement de la chaleur renouvelable. Cependant, lorsque les prix augmentent comme actuellement, ce dernier devient plus attractif. L'augmentation annuelle de 30% du budget du Fonds Chaleur est un axe d'accélération significatif.

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

**En 2021, la commune de Roost-Warendin a réalisé une installation de géothermie sur nappe de 86 kW permettant d'alimenter les écoles maternelle et primaire de Belleforrière, un club associatif, l'école de musique, le restaurant scolaire, la salle de réception et le club canin. Le Fonds Chaleur a permis de financer l'étude et 25% de l'investissement.**

### Sobriétés



Énergétique



Structurelle



Collaborative

**"Se tourner vers les bons interlocuteurs permet de construire un projet de chaleur renouvelable cohérent, grâce aux avis neutres et gratuits des acteurs relais. Les Conseillers en Énergie Partagés du SCOT GRAND DOUAISIS peuvent accompagner les communes adhérentes du territoire."**

### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

# AXE 2

## AMÉNAGER LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DÉCARBONÉES

En 2020, la densité de population du Grand Douaisis est 3 fois supérieure à celle de la région (581 habitants au km<sup>2</sup> sur le territoire contre 189 habitants au km<sup>2</sup> en Hauts-de-France). Cette concentration de population questionne les choix d'aménagement et de mobilité au regard des enjeux liés aux ressources naturelles, aux émissions de gaz à effet de serre, à la cohésion sociale et aux changements climatiques.

Pour améliorer le cadre de vie des habitants, aménager un territoire résilient et atteindre la neutralité carbone en 2050, le PCAET favorise un urbanisme sobre et solidaire, l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les aménagements, le développement de la part modale des transports en commun et des modes doux (vélo et marche à pied) en alternative à la voiture, et la décarbonation des déplacements.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**2.1.**  
Favoriser un urbanisme plus sobre et plus solidaire

**2.2.**  
Intégrer dans les projets d'aménagement les enjeux environnementaux et sanitaires

**2.3.**  
Repenser l'usage de la voiture individuelle

**2.4.**  
Développer l'usage des transports en commun

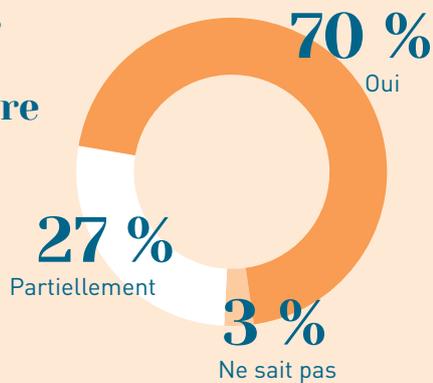
**2.5.**  
Décarboner les déplacements

**2.6.**  
Réduire sur le territoire l'impact carbone du transport de marchandises

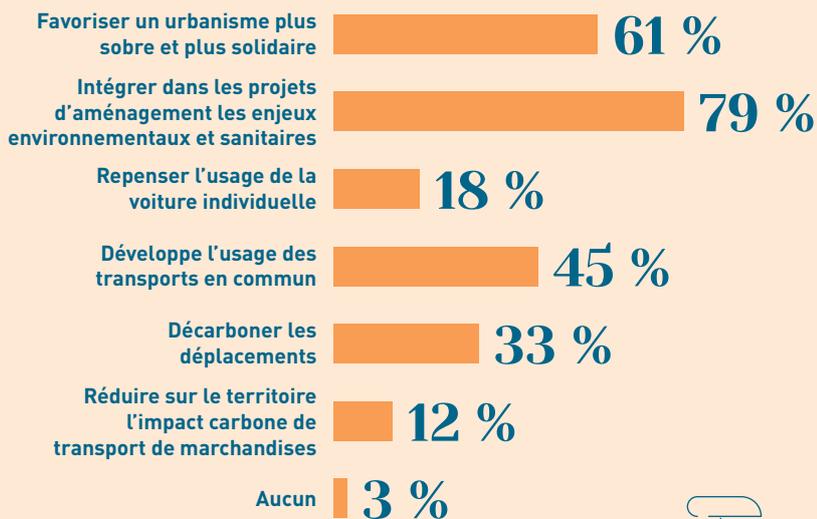
.....

## Retour questionnaire des élus

**Les élus estiment-ils avoir un rôle à jouer dans la mise en oeuvre de l'axe 2 "Aménager le territoire et développer les mobilités décarbonées"?**



Les élus ayant répondu aux questionnaires mettent principalement en oeuvre l'objectif stratégique relatif à l'intégration des enjeux environnementaux et sanitaires dans les projets d'aménagement.



# 2.1.

## FAVORISER UN URBANISME PLUS SOBRE ET PLUS SOLIDAIRE

Avec près d'un tiers du territoire déjà artificialisé, le Grand Douaisis est caractérisé par une urbanisation importante, en particulier au sein des communes du bassin minier. Celles-ci sont les plus denses du territoire et concentrent ainsi 80% de la population. Toutefois, elles présentent une vacance de logements et d'activités plus élevée que la moyenne.

Dans ce contexte et au regard des enjeux actuels, le PCAET vise à limiter la consommation foncière en remobilisant notamment les bâtiments vacants et en optimisant leur usage. Dans l'optique de freiner l'étalement urbain, le PCAET encourage également le développement de la mixité fonctionnelle et des nouvelles manières d'habiter.



**La loi Climat et Résilience du 22 août 2021** impose de diviser par 2 le rythme de consommation foncière entre 2021 et 2031 pour ensuite s'inscrire dans une trajectoire zéro artificialisation nette à horizon 2050. Pour cela, la loi priorise le réinvestissement de l'immobilier existant et du foncier déjà artificialisé en instaurant notamment la réalisation d'inventaires des zones d'activités économiques existantes et la mise en place d'observatoires de l'habitat et du foncier.



**+ 818 ha**

de surfaces artificialisées à l'échelle du Grand Douaisis entre 2005 et 2015, au détriment d'espaces agricoles et naturels.

Requalification d'une ancienne quincaillerie à Douai en librairie

PROJET



# Une lutte contre la vacance commerciale au cœur de Douai



## Ville-centre du territoire

Dans la continuité de ses actions en faveur de son centre-ville, la ville de Douai a intégré, en 2018, le programme national "Action Cœur de Ville" (ACV), destiné aux villes moyennes. Ce programme poursuit l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, de lutter contre l'étalement urbain, de mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et de "rebâtir" une ville plus naturelle et résiliente.

Le centre-ville de Douai est touché par une vacance commerciale due notamment aux logiques d'implantation des commerces, privilégiant les périphéries urbaines aux centres-villes, phénomène observable à l'échelle nationale. Localement, elle a aussi pour cause certains loyers déconnectés du marché ou encore la vétusté de locaux. La volonté de la commune est de résorber cette vacance dans le but d'améliorer le dynamisme et l'image du centre-ville qui pâtissent des commerces vides et en mauvais état.

La redynamisation des commerces de centre-ville est donc un des objectifs

prioritaires de la ville de Douai. Elle traite la vacance commerciale sous différents aspects. Tout d'abord, afin de proposer une meilleure expérience aux usagers du centre-ville et augmenter leur nombre, une partie de l'espace public a été requalifié, permettant également la piétonnisation de certaines rues. Concernant spécifiquement les porteurs de projets, la commune a mis en place plusieurs aides qui leur sont destinées : aide aux loyers, aide aux terrasses, aides pour les devantures, etc. Elle a créé un poste de manager du commerce, guichet unique d'accompagnement pour les commerces existants et pour faciliter l'implantation de nouveaux projets.

La ville a aussi fait l'acquisition de plusieurs immeubles et locaux commerciaux dégradés dans le but de les rénover et de les remettre sur le marché avec un loyer adapté. L'Établissement Public Foncier (EPF) Hauts-de-France accompagne fortement la commune pour le portage foncier et immobilier des îlots bâtis à rénover. L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est un partenaire majeur, pour les

locaux commerciaux. L'Union des Commerçants et Artisans Douaisiens (UCAD) est aussi essentielle car elle permet de faire le lien avec les commerçants.

La ville s'est dotée d'une direction de l'aménagement qui lui permet de mettre en œuvre sa stratégie notamment sur le cœur de ville et en transversalité avec les autres services (foncier, voirie, cadre de vie, communication...). La commune a un budget dédié pour les aides et l'acquisition de locaux commerciaux.

Le levier le plus important pour la mise en œuvre de cette stratégie est son portage politique par les élus municipaux. Les principaux freins sont, d'une part, la qualité parfois très dégradée des immeubles et, d'autre part, la réticence de certains propriétaires pour la mise en location de leur local.

Enfin, du fait de la complexité du sujet qui entraîne des délais d'exécution importants, une pédagogie auprès de la population est nécessaire et des usages temporaires (urbanisme transitoire) permettent de gérer ce temps long.

### Sobriétés



Énergétique



Collaborative



Organisationnelle



Structurelle

"Il est essentiel de faire un état des lieux pour connaître finement son territoire et comprendre les dynamiques en cours avant de définir ses objectifs."

### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



AXE 0 Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1 Énergie

AXE 2 Aménagement et mobilité

AXE 3 Agriculture

AXE 4 Économie

AXE 5 Environnement

## 2.1. FAVORISER UN URBANISME PLUS SOBRE ET PLUS SOLIDAIRE



"Le portage à l'échelle intercommunale est une force. Il donne une vraie dimension stratégique aux opérations d'habitat."

Réhabilitation de la cité des corons verts à Douai



Vue aérienne du quartier des Epis à Sin-Le-Noble

PROJET

# La rénovation urbaine de quartiers



## Réinvestir l'existant

L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) a retenu 2 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sur le territoire de Douaisis Agglo pour une intervention dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). En parallèle, comme les autres intercommunalités de l'ancien bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais, Douaisis Agglo bénéficie du programme d'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) qui a pour objectif de réhabiliter d'anciennes cités minières à enjeux.

Douaisis Agglo est partie prenante des contrats de ville dont un des piliers est le renouvellement urbain. Elle porte également un Programme Local de l'Habitat (PLH), document stratégique en matière d'habitat sur son territoire, et dispose ainsi d'une délégation pour les aides à la pierre qui ont notamment pour but de financer la construction de logements aidés.

Douaisis Agglo porte des projets de rénovation urbaine d'ampleur sur son territoire. Il s'agit, d'une part, de la restructuration de 2 quartiers dans le cadre du NPNRU. L'intervention la plus conséquente concerne le quartier des Épis à Sin-le-Noble, au sein duquel des immeubles de logements collectifs vont être démolis pour reconstruire de nouveaux logements. La seconde concerne le quartier de Dornignies - Pont de la Deûle sur les communes de

Douai et Flers-en-Escrebieux. D'autre part, Douaisis Agglo pilote, dans le cadre de l'ERBM, la réhabilitation de logements miniers au sein de plusieurs cités de son territoire ainsi que leur réaménagement. En reconstruisant la ville sur elle-même et en réhabilitant des logements existants, ces 2 démarches permettent de produire du logement au sein d'espaces déjà urbanisés et répondent ainsi à l'action du PCAET visant à limiter la consommation foncière.

Les quartiers ciblés par le NPNRU et les cités bénéficiant de l'ERBM sont des secteurs présentant des difficultés fonctionnelles et des fragilités sociales. Une intervention sur ces sites participe à les résorber. La reconstruction de logements et la reconfiguration intérieure des logements miniers permettent de produire une nouvelle offre répondant mieux aux besoins actuels des habitants du territoire. Ces logements neufs ou réhabilités, aboutissent également à une réduction des consommations d'énergie des ménages. Le réaménagement des espaces publics et privés offre une amélioration notable du cadre de vie pour les habitants. Il permet aussi de lever les dysfonctionnements existants en matière de mobilité, d'accessibilité, de conflits d'usage, etc.

Douaisis Agglo mobilise des fonds propres et des financements de partenaires, dont notamment l'État et

Région Hauts-de-France, pour la mise en œuvre de ces programmes sur son territoire. Ces derniers reposent aussi sur les fonds propres des bailleurs.

Un chef de projet a été engagé à temps plein sur la mise en œuvre du programme ERBM au sein de l'intercommunalité. Le NPNRU mobilise, quant à lui, une équipe projet de 2,5 emplois temps pleins.

Ces projets de rénovation urbaine requièrent une concertation et co-construction importantes, tout au long de la démarche. Pour cela, Douaisis Agglo travaille en étroite collaboration avec les communes et les bailleurs concernés ainsi que les principaux financeurs que sont l'État et la Région Hauts-de-France pour programmer au mieux les démolitions-reconstructions et réhabilitations.

Les leviers qui ont permis de mettre en place cette stratégie sont, en particulier, le portage du Programme Local de l'Habitat et des aides à la pierre par Douaisis Agglo. Le principal frein relevé est financier, notamment en raison de l'augmentation du coût des matériaux qui impacte les bailleurs.

### RETOUR D'EXPÉRIENCE



En 2023, Habitat et Humanisme Nord-Pas-de-Calais a inauguré une résidence intergénérationnelle réalisée dans les bâtiments de l'ancien carmel de Douai. Cette résidence de 37 logements est à destination de ménages à faibles ressources, parmi lesquels des familles monoparentales, des personnes âgées isolées et des jeunes étudiants ou salariés. Ce projet répond aux ambitions du PCAET en matière de réinvestissement des bâtiments vacants et de développement de nouvelles formes de logements.

### Sobriétés



Énergétique



Collaborative



Organisationnelle



Structurelle

### L'incidence sur la qualité de l'air



Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



# 2.2.

## INTÉGRER DANS LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES

Les bâtiments et aménagements réalisés aujourd'hui feront la ville de demain, d'où l'importance d'intégrer les enjeux énergétiques, environnementaux et sanitaires dès aujourd'hui dans la conception des projets urbains. Les récentes crises (sanitaire avec le Covid-19, énergétique avec l'augmentation des coûts, de l'eau avec les difficultés d'approvisionnement, etc.) ont d'ailleurs rappelé l'importance d'anticiper au mieux l'ensemble de ces problématiques afin de construire un territoire plus résilient.

Dans cette optique, le PCAET a pour ambition la conception de projets sobres, efficaces et producteurs d'énergie. Il vise également à préserver les ressources, favoriser un environnement favorable à la santé et l'adaptation du territoire aux changements climatiques.



Orionis - Planétarium du Douaisis



**La loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), adoptée en novembre 2018**, impose la diminution de l'impact carbone des bâtiments et l'amélioration de leur performance énergétique. D'autres stratégies nationales en faveur de la réduction des pressions sur les ressources, les espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que la biodiversité qu'ils abritent ont vu le jour depuis l'approbation du PCAET.

PROJET

# De nouveaux équipements publics s'inscrivant dans la transition écologique et énergétique



Douaisis Agglo agit en faveur du développement de l'offre culturelle et de loisirs sur son territoire. Cette politique se traduit notamment par la conception de nouveaux équipements publics à l'échelle de l'agglomération. Depuis 2020, le quartier du Raquet, situé sur la commune de Sin-le-Noble, a vu l'aboutissement d'un projet de construction d'un boudrome, tandis qu'une patinoire est actuellement en cours de réalisation. Par ailleurs, un planétarium a récemment été inauguré à Douai.

L'agglomération est compétente pour la réalisation d'équipements communaux et commande les travaux de construction.

La conception de ces équipements communaux intègre de nombreuses exigences énergétiques, Douaisis Agglo ayant fait le choix d'aller plus loin que la réglementation thermique en vigueur. Les panneaux photovoltaïques en toiture fournissent la majeure partie de l'électricité nécessaire aux bâtiments. Concernant les besoins de chaleur, le boudrome est raccordé au réseau de chaleur renouvelable du Raquet. Le planétarium s'appuie sur la géothermie, ce qui lui permet aussi le rafraîchissement en été, associée à une ventilation naturelle pilotée. La patinoire produira

quant à elle, plus de chaleur qu'elle n'en consommera : le surplus sera redistribué à la piscine à proximité pour réchauffer ses bassins. Afin de réduire les besoins de froid de ce bâtiment, la toiture sera traitée pour limiter les déperditions thermiques de la surface de glace.

Les équipements publics intercommunaux sont des bâtiments présentant un volume bâti important, recevant de nombreux usagers et demandant un apport énergétique conséquent. Douaisis Agglo souhaite faire preuve d'innovation et que leur construction s'inscrive dans une démarche vertueuse. Pour cela, l'intercommunalité intègre dans la conception le recours à des matériaux biosourcés, innovants ou des techniques de construction comme l'isolation par l'extérieur diminuant le besoin en énergie. La mise en place de dispositifs de production d'énergie renouvelable permet d'autoconsommer de l'énergie décarbonée et locale. En plus de réduire les coûts de fonctionnement de ces équipements, ces choix ont aussi un impact positif sur le confort d'usage.

La réalisation de ces équipements repose sur les fonds propres de l'agglomération et sur plusieurs subventions, dont notamment de la Région Hauts-de-France.

Les principaux partenaires dans la réalisation de ces projets sont l'État, la Région Hauts-de-France et le Département du Nord en tant que financeurs. Localement, les communes et Syndicats Mixtes du territoire sont aussi des partenaires privilégiés.

La mise en œuvre de la transition énergétique demande parfois du temps, car elle s'appuie sur de l'innovation. Il peut être nécessaire de sensibiliser et d'informer les habitants, les entreprises, etc. Le levier principal est le portage politique.

Aussi les élus ont décidé de confier la responsabilité de la Transition Ecologique à une direction dédiée ; la Direction Transition Ecologique, Mobilité et Qualité de Douaisis Agglo qui comprend 8 emplois temps pleins.

**"La pédagogie est essentielle pour mener à bien des projets de cette nature."**



## L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



## RETOUR D'EXPERIENCE

En matière de santé, Cœur d'Ostrevent a évalué la qualité de l'air, en partenariat avec Atmo Hauts-de-France, dans les salles de classe de 2 écoles de son territoire entre 2021 et 2022. Cette étude a permis de déterminer le niveau des polluants atmosphériques selon les périodes de l'année et d'identifier des actions à mener pour atteindre un environnement favorable à la santé, objectif du PCAET, en particulier des publics les plus fragiles.

.....

### Sobriétés



Énergétique



Collaborative



Organisationnelle



Usage



Structurelle



Matérielle

# 2.3.

## REPENSER L'USAGE DE LA VOITURE INDIVIDUELLE

Près de 80% des déplacements domicile-travail sur le Douaisis sont aujourd'hui effectués en voiture individuelle. Cette dernière contribue ainsi à 54% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire (suivie de la circulation poids lourds et de véhicules utilitaires légers).

Afin de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, le PCAET a pour objectif de diminuer l'usage de la voiture individuelle parmi les différents modes de déplacements. Pour ce faire, il encourage toute démarche ou tout projet permettant de développer les modes "doux" (marche à pied, pratique du vélo, etc.) et l'usage des transports en commun.



La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 vise à faire évoluer les Plans de Déplacements Urbains en Plans de Mobilité (PDM). Là où l'organisation des mobilités était surtout pensée pour le trafic routier et les transports collectifs, les PDM intègrent désormais les modes doux.



**2021**

Création de la plateforme Pass Pass Covoiturage, soit la

**1<sup>ère</sup>** plateforme de covoiturage du Douaisis rassemblant aujourd'hui environ **14 000 inscrits**.

Création d'une aire de covoiturage à Pecquencourt

PROJET

# Multiplier les alternatives à la voiture individuelle



Le SMTD (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis) a étendu son périmètre en 2019 pour couvrir l'ensemble du Grand Douaisis et faire correspondre l'offre en transports collectifs gérée par le Syndicat (le réseau Evéole) avec le bassin de mobilité des habitants du territoire. En charge de la stratégie de mobilité sur le territoire, il porte l'ambition de multiplier les alternatives à la voiture individuelle pour rompre avec son usage systématique.

À ce titre, le syndicat est chargé, non seulement, de l'organisation des transports collectifs, et met également en place des projets faisant la promotion de l'usage partagé de la voiture, des modes doux, ou encore l'accompagnement du public vers des changements de pratique.

Ainsi, au travers de sa compétence liée aux usages partagés de véhicules, le SMTD développe des aires de covoiturage, des parking-relais aux abords du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service), et prévoit le développement d'une offre de service d'autopartage.

Les aires de covoiturage sont des sites dédiés aux automobilistes afin d'optimiser l'usage de la voiture pour des trajets communs. Les parking-relais sont, quant à eux, des espaces situés à proximité d'arrêt de transports collectifs permettant aux automobilistes d'y stationner leurs

véhicules et d'utiliser les transports en commun et/ou les modes doux.

Ces projets contribuent à la réussite de l'objectif de réduction de la voiture en ville puisqu'ils permettent aux usagers de trouver de nombreuses alternatives à ce mode de déplacement. Le SMTD planifie également, au travers de son schéma directeur modes doux, la mise en place d'un linéaire de plus de 100 km de voies cyclables continues sur l'ensemble du territoire.

Ces projets se veulent dans la continuité de la stratégie du SMTD visant à réduire progressivement l'emprise de la voiture en ville. Elle concourt à l'amélioration du cadre de vie en favorisant des espaces urbains apaisés et en restituant l'espace public aux habitants. La stratégie participe également à l'amélioration de la santé des habitants en réduisant les sources de pollution et les nuisances et en favorisant les pratiques actives. Elle contribue à alléger le budget des ménages en matière de mobilités.

Pour conduire cette stratégie, 15 équivalents temps plein sont mobilisés quotidiennement. L'atteinte de ces objectifs nécessite un budget conséquent.

Par exemple, le parking-relais d'Aniche rue Delforge représente un budget de travaux de 167 500€ pour le SMTD.

Cette stratégie nécessite l'appui de

partenaires. Le SMTD peut compter sur les communes et intercommunalités, puisqu'elles portent sur leur territoire des projets d'aires de covoiturages, de parking-relais et supportent (financièrement et logistiquement) la ligne BHNS. D'autres acteurs sont associés comme le Département, les associations, etc.

Les leviers de sa mise en place sont multiples, notamment un portage politique fort et une bonne connaissance des besoins en matière de mobilités. Les freins, résident dans le temps long des changements de pratique vis-à-vis de l'usage systématique de la voiture.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE



En 2023, le SMTD a créé la 1<sup>ère</sup> aire de covoiturage à Pecquencourt s'inscrivant dans l'objectif du PCAET de réduire l'usage systématique de la voiture. Située face à l'institut d'Anchin, le long de l'A21, elle propose 58 places dont 2 pour véhicules électriques et un abri vélo sécurisé. 6 sites d'implantations sont à l'étude, notamment à Douai, Lallaing, Cuincy et dans d'autres communes.

.....

## L'incidence sur la qualité de l'air



Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



## Sobriétés



Énergétique



Collaborative



Organisationnelle



Usage



Structurelle



Matérielle

"Contraindre l'usage de la voiture en ville passe par la régulation du stationnement. Néanmoins, cela doit se faire de manière progressive afin de laisser aux habitants le temps de s'adapter à ces transitions."

# 2.4.

## DÉVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN



Gratuité des transports du SMTD

Inciter les usagers à réduire l'utilisation de la voiture individuelle passe par une offre attractive en matière de transports collectifs. Cette offre doit ainsi permettre aux usagers d'assurer leurs déplacements quotidiens domicile-travail, mais également d'assurer la desserte de zones plus excentrées (zones industrielles, zones commerciales, zones de loisirs, etc.).

Afin de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre, le PCAET porte l'ambition de développer et rendre attractif l'usage des transports en commun sur le territoire. Pour ce faire, il encourage les politiques volontaristes en matière de transports collectifs, qu'il s'agisse des transports urbains (bus, BHNS), ou de l'offre ferroviaire.



Outre la LOM du 24 décembre 2019 visant à développer les transports collectifs et modes actifs dans les Plans de Mobilité, la loi de finances rectificative du 16 août 2022 incite les employeurs à augmenter leur part dans la prise en charge des abonnements de transports collectifs des salariés à hauteur de 75% via des exonérations sociales et fiscales.

### 1<sup>er</sup> janvier 2022

Depuis la mise en place de la gratuité totale du réseau Evéole, la fréquentation générale du réseau a augmenté de

**50%**

(soit 11 millions de voyageurs enregistrés en 2023)

PROJET



# La gratuité au profit des usagers



## La stratégie de mobilité s'oriente en faveur du collectif

Malgré une offre de transports collectifs conséquente, la part dédiée à l'utilisation de la voiture sur le Grand Douaisis reste largement majoritaire. Au titre de son rôle d'autorité organisatrice de mobilité, le SMTD est compétent en matière d'organisation de transports collectifs, et gère dans ce cadre l'ensemble du réseau Évoile constituant le réseau urbain du territoire. Le SMTD a conventionné avec la Région pour la mise en place de la gratuité sur son périmètre (lignes Arc-en-ciel).

La politique en matière de transports collectifs se décline différemment selon les territoires, au regard des ambitions. Celle du SMTD est particulièrement forte, en instaurant en janvier 2022, la gratuité totale de son réseau, et ce, pour tous les usagers (qu'ils habitent ou non sur le territoire). Ce passage à la gratuité totale du réseau, rendue possible grâce à l'accord et au financement de cette démarche par les deux intercommunalités permet de rendre les mobilités accessibles à tous.

Cette stratégie fait donc de ce réseau gratuit, le 1<sup>er</sup> en France en termes de nombre d'habitants (220 000).

La gratuité répond ainsi aux objectifs de solidarité, de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de l'air et d'attractivité poursuivis par le SMTD.

La mise en place de la gratuité concourt également à plusieurs objectifs du PCAET puisqu'elle contribue à réduire l'usage de la voiture individuelle tout en favorisant celui des transports en commun.

Le coût de la gratuité des transports pour les usagers représente 3,3 millions d'euros par an, dont le paiement est pour une bonne partie assumée par les deux intercommunalités. Pour amortir la hausse de fréquentation qui s'en est suivie, le SMTD a fait l'acquisition de 14 nouveaux bus Gaz (objectif de décarbonation de la flotte de bus).

Les leviers d'une politique solidaire en matière de mobilités relèvent essentiellement des élus et de leur volonté concernant l'ouverture et le rayonnement du territoire. S'agissant du volet financier, il constitue un frein, car l'investissement des intercommunalités portant la gratuité s'élève à plusieurs millions d'euros.

### RETOUR D'EXPÉRIENCE



Le SMTD déploie de nouveaux services. L'actuelle ligne 2, constituant la 2<sup>nd</sup>e ligne la plus fréquentée du réseau va être aménagée en Bus à Haut Niveau de Service et devenir la ligne B.

Le projet prévoit 17 km de tracé et de nombreuses connexions avec les réseaux existants (TGV, TER, Réseau Tadao). Les 40 arrêts prévus permettront de desservir de nombreux équipements (Sourcéane, Centre Hospitalier, etc.).

Enfin, pour développer l'usage des transports en commun et accompagner le développement urbain du territoire, le SMTD porte des réflexions régulières afin de faire évoluer le réseau, ce qui se traduit par des réorganisations des lignes voire la création de nouvelles lignes. Par exemple, la ligne 4 a été créée pour desservir une "zone blanche" du territoire et accompagner l'émergence du quartier EuraDouai et pour desservir les zones d'activités (Près-Loribes, Ermitage et le futur site AESC-Envision).

### L'incidence sur la qualité de l'air



Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



### Sobriétés



Énergétique



Collaborative



Organisationnelle



Usage



Structurelle



Matérielle

AXE 0 Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1 Énergie

AXE 2 Aménagement et mobilité

AXE 3 Agriculture

AXE 4 Économie

AXE 5 Environnement

# 2.5.

## DÉCARBONER LES DÉPLACEMENTS

Les mobilités "décarbonées" sont souvent abordées par l'usage des véhicules électriques. Or, l'ensemble des pratiques de déplacements doux (marche à pied, pratique du vélo, etc.) contribuent également à décarboner les déplacements au quotidien. C'est dans cette optique que le PCAET encourage toutes les politiques et stratégies, non seulement en matière de transports collectifs, mais également en matière de développement de mobilités cyclables et piétonnes.

En effet, qu'il s'agisse de déploiement de lignes de transports collectifs ou de plans de mobilités employeurs, les mobilités décarbonées peuvent s'adresser à l'ensemble des usagers, et par de nombreux biais (bus à faible émission, système de navette, liaisons cyclables).



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 implique la fin de la vente de véhicules neufs nécessitant l'utilisation d'énergies thermiques d'ici 2040.

Des Zones à Faible Émission mobilité (ZFEm), sont mises en place dans les agglomérations de plus de 150 000 habitants. Le Douaisis est ainsi concerné par deux périmètres de ZFEm (Valenciennois et Lenois).



La mise en œuvre du Schéma Directeur Modes Doux prévoit la création de plus de

**100 km**

de linéaires cyclables sur le Grand Douaisis.

Garage à vélos et mise à disposition de vélos dans le cadre de l'offre Vellow du SMTD



## PROJET

# L'engagement des déplacements en faveur de la réduction de l'empreinte carbone

Le SMTD (Syndicat Mixte des Transports du Douaisis) organise les mobilités sur le territoire du Grand Douaisis. Il a vocation à multiplier les solutions de déplacements tout en répondant aux enjeux de transitions (énergétiques et environnementales). Des initiatives telles que le service VELLOW ou les plans de mobilité employeurs voient le jour afin de proposer une offre de déplacements qui soit qualitative et plus respectueuse de l'environnement.

Le SMTD est compétent pour organiser des services liés aux mobilités douces, il est également amené à conseiller et proposer aux employeurs et entreprises des plans de mobilité employeurs.

Avec l'acquisition de 14 nouveaux bus roulant au gaz, le SMTD contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ce dernier travaille à la réduction de l'impact des déplacements en mobilisant les acteurs publics comme privés. Cela se traduit par l'accompagnement des entreprises du territoire pour trouver des solutions permettant d'optimiser les déplacements domicile-travail de leurs employés (en encourageant à la pratique du covoiturage et/ou

à l'usage des modes actifs et des transports collectifs).

Le SMTD porte également une politique axée sur le vélo afin d'encourager les mobilités douces. Cette implication se traduit par l'élaboration du Schéma Directeur Modes Doux (SDMD) qui projette la création de 19 liaisons cyclables à horizon 2035. Outre ce schéma, le service VELLOW met à disposition des usagers, en location longue durée, des vélos à assistance électrique. Ce service qui a vu le jour en 2019 avec 15 vélos, comprend aujourd'hui plus de 600 vélos à disposition du public (moyennant un abonnement) et atteindra d'ici 2025-2026 1 000 VELLOW.

Cette stratégie tournée autour de la pratique du vélo répond à un besoin grandissant de la population de se déplacer autrement, notamment sur les courts trajets. Afin d'être complémentaires avec le BHNS, des abris à vélos sécurisés sont progressivement installés aux arrêts.

Le service VELLOW compte 3 techniciens vélo ainsi qu'une assistante administrative et commerciale. L'agence principale se situe à Guesnain. Une agence secondaire est

également implantée au sein de la Maison du Vélo et de la Mobilité sur le parvis de la gare à Douai. Les investissements en matière d'achats de vélos à assistance électrique reviennent à près de 70 000€ pour 50 vélos.

Les partenaires associés à ces démarches sont les associations d'usagers de vélo (Droit D'Vélo Douaisis par exemple), mais également les communes, soucieuses de développer des continuités cyclables.

L'un des leviers de réussite d'une politique vélo réside dans la définition d'une stratégie claire, accompagnée d'un programme pluriannuel d'investissement. Le SDMD en est une excellente illustration.

Le SMTD s'appuie également sur les communes pour mettre en œuvre sa stratégie cyclable, mais aussi les entreprises au travers des plans de mobilité employeurs (dont le vélo n'est pas le seul levier).

## Sobriétés



Énergétique



Collaborative



Organisationnelle



Usage



Structurelle



Matérielle

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le SMTD met en place depuis juin 2017 une aide à destination des communes afin d'inciter au développement des mobilités douces. Cette aide se traduit par un fonds travaux, dédié à l'aménagement de linéaires piétons ou de pistes cyclables. 14 communes ont bénéficié de cette aide depuis 2017.

.....

## L'incidence sur la qualité de l'air



Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



AXE 0 Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1 Énergie

AXE 2 Aménagement et mobilité

AXE 3 Agriculture

AXE 4 Économie

AXE 5 Environnement

# 2.6.

## RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Les modes de déplacements "décarbonés" (utilisant des énergies n'émettant pas de Gaz à Effet de Serre (GES)) sont de plus en plus plébiscités parmi les habitants et usagers de transports en commun. La décarbonation des mobilités peut non seulement constituer une solution pour les déplacements du quotidien, mais également pour le transport de marchandises.

Face au besoin de réduction des émissions de GES dues aux transports et déplacements, le PCAET vise à accompagner le développement du fret ferroviaire dédié au transport de marchandises. Sur le territoire, la gare de triage de Somain, constitue un secteur prometteur dans ce domaine.



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 introduit un volet logistique dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). Le DAAC devient donc DAAC-L (L pour Logistique) et implique pour les territoires de se saisir davantage du rail et du fret fluvial comme alternative pour le transport de marchandises.

### En 1974,

le fret ferroviaire représentait

**46%**

des marchandises transportées en France, et n'a cessé de diminuer (30% en 1984) pour ne représenter que 10% aujourd'hui (contre 18% en Europe).

Cœur d'Ostrevent souhaite développer cette solution, car le transport ferroviaire émet

- 8 fois - de particules nocives que la route, consomme
- 6 fois - d'énergie et émet
- 9 fois - de CO<sub>2</sub>.



Vue aérienne de la gare de triage de Somain

PROJET

# Miser sur le fret ferroviaire pour réduire l'impact carbone du transport de marchandises



Cœur d'Ostrevent travaille depuis 2014 sur la redynamisation du site ferroviaire de la gare de triage de Somain. Ce projet s'intègre dans la stratégie de développement durable de l'intercommunalité, en matière de lutte contre le changement climatique et de protection de l'atmosphère.

Il vise à réduire les émissions de carbone liées au transport de marchandises et à contribuer à une économie plus verte.

Le développement économique est une compétence obligatoire des intercommunalités. À ce titre, Cœur d'Ostrevent gère, commercialise et aménage des zones d'activités économiques intercommunales. Elle accompagne également les entreprises dans leur projet de création ou d'implantation sur le territoire ainsi que les projets structurants à enjeux comme celui de la gare de triage de Somain.

Le projet de revitalisation de la gare de triage de Somain participe à

réduire l'impact carbone du transport de marchandises sur le territoire. Ce projet de revitalisation, conjugué à l'arrivée future de l'entreprise Bils-Deroo sur la Zone d'Activité Economique (ZAE) de la Renaissance vise à permettre un report du transport routier vers le ferroviaire à hauteur de 50% du transport de marchandises. Les entreprises pourraient mutualiser le transport de marchandises par ce biais et ainsi réduire leurs coûts de transport et leurs émissions.

La volonté est de faire de Somain une "porte ferroviaire" des Hauts-de-France vers l'Europe et l'Asie. Cette ouverture à l'international a d'ailleurs soulevé l'intérêt des deux plus grands opérateurs ferroviaires chinois qui s'étaient déplacés sur le site dans le cadre d'une délégation accueillie en 2018. Ce projet est donc une opportunité, à la fois pour Cœur d'Ostrevent, mais également pour la Région d'être des références en matière de logistique verte et durable, encouragée par la dynamique de 3<sup>ème</sup> révolution industrielle.

Le service développement économique de Cœur d'Ostrevent est composé de 3 personnes qui travaillent de pair avec les entreprises et les partenaires du projet de revitalisation (SNCF, Euralogistic).

Le projet de revitalisation mobilise essentiellement des acteurs du fret tels que la SNCF (plus précisément "Fret SNCF" et SNCF réseau) ainsi que les acteurs économiques susceptibles de se reporter vers le rail pour assurer le transport de leurs marchandises (Bils-Deroo par exemple, dans un futur proche). Cœur d'Ostrevent travaille également avec Ports de Lille et Euralogistic.

La réussite d'une telle stratégie ne dépend pas uniquement de la mobilisation de Cœur d'Ostrevent. L'ampleur du projet ayant une portée régionale, voire internationale, le soutien de la Région, l'État, mais également de la SNCF est nécessaire pour la bonne conduite de ce projet.

## Sobriétés



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le groupe Bils-Deroo souhaite s'installer prochainement sur la ZAC de la Renaissance afin d'y implanter une plateforme logistique de 120 000 m<sup>2</sup> sur un terrain de 26 ha. Cette plateforme, impliquant la création de 400 à 600 emplois, serait raccordée au réseau ferré permettant de transiter la moitié des marchandises par le rail.

.....

## L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



AXE 0 Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1 Énergie

AXE 2 Aménagement et mobilité

AXE 3 Agriculture

AXE 4 Économie

AXE 5 Environnement

# AXE 3

## ACCOMPAGNER LA TRANSITION VERS UNE AGRICULTURE ET UNE ALIMENTATION LOCALES ET DURABLES

L'agriculture recouvre de nombreux enjeux : économique, de cohésion sociale, énergétique, alimentaire, environnemental, paysager, etc. Les pressions (urbaines, changement climatique, etc.) exercées sur ce secteur le rendent aujourd'hui vulnérable.

En fonction de ces pratiques, l'activité agricole peut avoir une incidence positive (puits de carbone, etc.) ou négative (pollution des sols et de l'air par exemple) sur le climat (émission de gaz à effet de serre (GES) et empreinte carbone). Au-delà du monde agricole, les consommateurs ont aussi leur part de responsabilité, car la fabrication, la distribution et les aliments consommés pèsent sur l'empreinte carbone et la consommation énergétique. En moyenne, l'empreinte carbone d'un repas d'un habitant du territoire est de 2,27 kg eqCO<sub>2</sub> (soit 4 fois supérieure à celui d'un repas végétarien et 1,5 fois supérieure à un repas avec du poulet).

En faisant évoluer les pratiques et les modes de consommation, il est possible d'atténuer les émissions de GES et l'empreinte carbone du territoire. Le PCAET vise donc à soutenir l'activité agricole et les mutations nécessaires pour développer des pratiques durables, favoriser la consommation de produits locaux et les circuits courts.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**3.1.**  
Soutenir l'activité agricole

**3.2.**  
Accompagner le monde agricole dans sa mutation

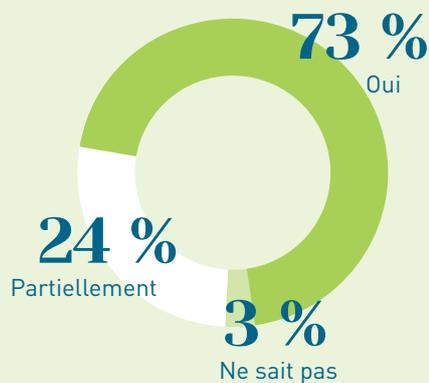
**3.3.**  
Réduire l'impact carbone des assiettes

**3.4.**  
Développer les circuits courts alimentaires de proximité

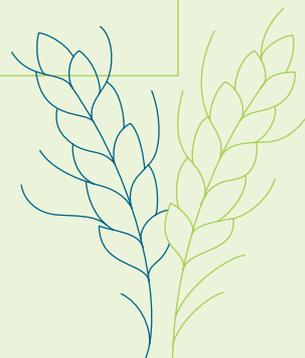
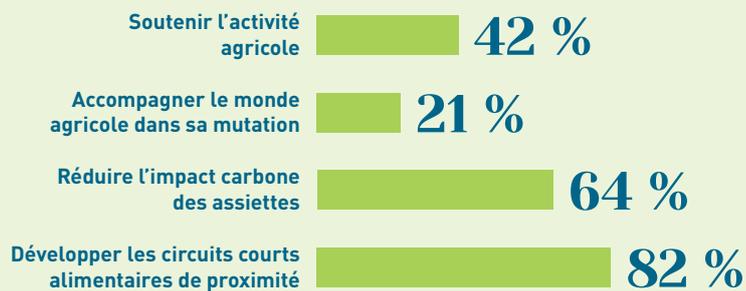
.....

## Retour questionnaire des élus

**Les élus estiment-ils avoir un rôle à jouer dans la mise en oeuvre de l'axe 3 "accompagner la transition vers une agriculture et une alimentation locales et durables"?**



Les élus ayant répondu aux questionnaires mettent principalement en oeuvre les objectifs stratégiques relatifs au développement des circuits courts alimentaires de proximité et à réduire l'impact carbone des assiettes. Cela s'explique notamment par les stratégies menées par les intercommunalités du territoire en faveur de l'agriculture locale.



# 3.1.

## SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Le territoire est marqué par une diminution des espaces agricoles, la présence de petites parcelles agricoles enclavées dans le tissu urbain, une diminution du nombre d'exploitants et la spécialisation des exploitations agricoles (monoculture). Dans le but de soutenir l'activité agricole, le PCAET vise à assurer sa durabilité et à favoriser le développement des exploitations. Il cherche également à intégrer l'agriculture dans la gestion des espaces urbains, à encourager la production locale et à accompagner la mise en place de circuits de transformation et de distribution en incitant à la mutualisation des moyens.

.....



Installation d'un maraicher bio avec le soutien de Douaisis Agglo à Cantin



Pâturage sur le territoire du Parc National Régional Scarpe Escaut



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 impose de diviser par 2 le rythme de consommation foncière entre 2021-2031 par rapport à celle observée sur la décennie précédente et d'inscrire une trajectoire pour atteindre l'objectif zéro artificialisation nette en 2050. Elle vise également la souveraineté et l'autonomie alimentaire de la France.

**- 76,7 ha/an**

d'espace agricole entre 2005 et 2015.

**- 22 %**

d'exploitations agricoles entre 2010 et 2020.



# Un projet ambitieux pour accélérer la transition agroécologique et alimentaire du Douaisis

**Douaisis Agglo mène depuis 2007 une politique agricole. En 2022, la collectivité a pris la compétence "Actions, animation territoriale et investissements en faveur du développement d'une agriculture et d'une alimentation locale, de qualité et durable".**

Douaisis Agglo porte un Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé en 2017 composé de trois programmes AGRICAD, ALIMCAD et BIOCAD. Elle a développé de nombreux dispositifs visant à maintenir et diversifier l'activité, et à soutenir les exploitants agricoles (aide à l'installation de très petites exploitations agricoles, animation auprès du monde agricole, etc.).

La collectivité fait partie des neuf territoires en France à bénéficier du Programme TETRAA (Territoire en Transition Agroécologique et Alimentaire), pour la période 2020-2024, piloté par la FONDATION DANIEL ET NINA CARASSO et AGROPARISTECH. Elle a ainsi créé le projet DAR-DAAR (Douaisis Agglo Rassemble pour le Défi de l'Agroécologie et de l'Alimentation Résilientes).

Ce projet approfondit les thématiques abordées dans le PAT. Il s'articule

autour de 5 axes. L'un des axes porte sur la structuration de filières brassicoles, pain de qualité, viandes, légumineuse bio, ou encore légumes afin de maintenir ces productions agricoles aujourd'hui fragilisées. Pour ce faire, Douaisis Agglo met à disposition une ingénierie et d'importants moyens financiers, techniques, et d'animation. Ainsi, la collectivité organise des événements valorisant le savoir-faire local et mettant en relation les producteurs, les consommateurs, etc. (rencontre annuelle des "Houblonnades" depuis 2022), structure des partenariats (en 2024 avec le lycée Biotech de Douai), et réalise des études. En 2023, Douaisis Agglo a lancé des réflexions visant à valoriser les produits du territoire par le développement de filières locales (création d'unités de transformation et de valorisation de légumes, viandes, produits laitiers, etc.). Ce projet devrait voir le jour à l'horizon 2026. Douaisis Agglo projette également de construire le 1<sup>er</sup> silo 100% bio des Hauts-de-France pour développer la filière légumineuse bio.

La politique agricole conduite par Douaisis Agglo s'appuie sur la volonté de reconnaître les exploitants

agricoles comme des acteurs économiques à part entière, de diversifier les productions agricoles et d'adapter les exploitations au changement climatique afin d'assurer leur pérennité.

En 2023, le budget AGRICAD, BIOCAD et ALIMCAD s'élève à 980 000 € (hors investissement et ingénierie). Le programme TETRAA est doté d'un budget de 5,69 millions d'euros sur 5 ans (2020-2024) répartis entre les neuf territoires lauréats du dispositif.

Le projet "DAR-DAAR" mobilise de nombreux acteurs notamment les agriculteurs, les associations (Terres de Liens par exemple) ou encore le conservatoire national des espaces naturels.

Pour créer un tel projet, un portage politique fort et une vision à long terme sont indispensables. L'un des principaux freins réside dans le financement et l'absence d'aide publique.



**En 2022, la commune d'Aniche avec l'appui de Cœur d'Ostrevent et de l'association Terres de Liens, a lancé un appel à candidatures afin d'installer un maraicher sur un ancien terrain de foot. La micro-entreprise maraichère "Les jardins de l'Embellie" est installée depuis octobre 2022.**

.....

## Sobriétés



Énergétique



Structurelle



Collaborative

**"Une des clés de réussite est d'obtenir la confiance des agriculteurs et d'arriver à fédérer autour d'un projet commun et partagé."**

**L'incidence sur la qualité de l'air**

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



# 3.1.

## SOUTENIR L'ACTIVITÉ AGRICOLE



### Sobriétés



Énergétique



Structurelle



Organisationnelle

"L'agriculture recouvre différentes facettes (élevage, maraichage, bio, etc.). Pour toucher tous les agriculteurs, il est nécessaire de démultiplier les actions afin qu'ils se sentent tous concernés."



### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



## PROJET

# Asseoir l'économie rurale en valorisant le territoire, la diversité et la proximité

**Le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut (PNRSE) a pour vocation d'asseoir un développement économique et social sur son territoire, tout en préservant son patrimoine naturel, culturel et paysager. Il se caractérise, en effet, par la présence de milieux naturels remarquables, d'une biodiversité et de ressources naturelles riches (zones humides, zones Natura 2000, prairies permanentes, etc.).**

Son projet de territoire est défini dans une charte qui engage les signataires, notamment les communes et intercommunalités couvertes par son périmètre. La charte du PNRSE couvre la période 2010 à 2022 et est en cours de révision.

Pour soutenir l'activité agricole, le PNRSE s'appuie sur les orientations inscrites dans sa charte, en particulier la vocation 3 "Scarpe-Escaut, Terre de développement réfléchi où les ressources locales et les valeurs du Parc transfrontalier sont créatrices d'activités économiques". Elle définit des orientations visant à lever les freins pour préserver un tissu économique dynamique, à développer des activités valorisant l'identité et les ressources locales et à encourager le développement de pratiques respectueuses de l'environnement.

Certaines pratiques agricoles peuvent dégrader, voire détruire des milieux naturels (retournement de prairies, assèchement de zones humides, etc.). L'accompagnement du PNRSE vise donc à concilier les enjeux de production agricole avec ceux de préservation des milieux et des ressources naturelles.

Au travers de son programme "plan de développement biologique", il encourage ainsi le développement de l'agriculture biologique (accompagnement technique et financier pour la conversion, la transmission et l'installation, valorisation des produits biologiques).

Le principal frein aux changements de pratique étant l'investissement financier, le PNRSE expérimente (sur tout ou partie de son territoire) et actionne des leviers financiers pour inciter les exploitants à faire évoluer leur activité vers des pratiques plus soutenables :

- Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) permettent de rémunérer les agriculteurs pour les actions qui contribuent à restaurer ou à maintenir des écosystèmes (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...);
- Les Mesures AgroEnvironnementales (MAE) permettent, pendant 5 ans, de soutenir financièrement et d'accompagner les exploitations agricoles engagées dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale.

Il encourage également le développement de circuits courts (opération "jus de pommes", marché du terroir, etc.) et valorise à travers ses actions les produits locaux et savoir-faire (jury des "fins gourmets" récompense les meilleurs produits et plats locaux, etc.).

4 personnes sont mobilisées à temps plein pour mettre en œuvre et animer le volet agricole de la charte.

Au-delà de l'aspect financier, les clés de réussite pour soutenir le monde agricole résident dans la confiance accordée par les agriculteurs et les partenariats développés.

Le départ important d'agriculteurs à la retraite, la pénibilité du travail, les risques psychosociaux et la transformation profonde du métier (conciliation enjeux environnementaux, etc.) sont autant de facteurs qui inquiètent les acteurs locaux quant au maintien dans les prochaines années des exploitations existantes.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

**Douais Agglo a lancé un appel à candidatures sur une parcelle de 5 ha à Cantin pour l'installation d'une exploitation agricole. Le projet de maraîchage et d'élevage de chèvres biologiques a été retenu. Il s'est concrétisé grâce à l'accompagnement de Douais Agglo, de la commune de Cantin et de l'association Terre de Liens.**

.....

# 3.2.

## ACCOMPAGNER LE MONDE AGRICOLE DANS SA MUTATION

Le changement climatique, la raréfaction des ressources, les pressions anthropiques ou encore la dépendance aux énergies fossiles sont autant de facteurs qui accroissent la vulnérabilité du secteur agricole. Paradoxalement, l'activité agricole, en fonction des pratiques, peut être responsable de l'aggravation de ces facteurs. Aussi, dans une démarche de pérennisation, le programme d'actions du PCAET vise à accompagner le monde agricole vers des pratiques plus soutenables. Il vise à réduire les émissions de GES, à adapter l'agriculture aux évolutions énergétiques et climatiques et à favoriser le stockage naturel du carbone (couvert végétal, haies, etc.).

.....



Que ce soit au travers de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ou de plans, le cadre national impose de faire évoluer les pratiques agricoles afin d'atténuer le réchauffement climatique et de préserver les ressources naturelles (agroécologie, trajectoire pour réduire les émissions de polluants, etc.).



La tourbière alcaline de Marchiennes

Le secteur agricole a diminué d'environ

**20 tonnes**  
les émissions de particules PM10 entre 2008 et 2020.

**Entre 2010 et 2020,**  
le nombre d'exploitations bio a été multiplié par

**6** (passant de 3 à 19)  
sur le territoire du Grand Douaisis.

**Entre 2005 et 2015,**  
le territoire du Grand Douaisis a perdu plus de

**800 ha**  
de prairies.



## PROJET

# Récompenser les actions en faveur de l'environnement

**Depuis 15 ans, Cœur d'Ostrevent accompagne le monde agricole en faveur d'une activité plus soutenable. Pour réaliser ces actions, la collectivité s'appuie sur ses compétences en matière d'environnement, de cadre de vie et de développement économique.**

Son territoire se caractérise par des milieux et ressources naturelles remarquables, en particulier des zones humides ou à dominantes humides (la tourbière de Vred, les prairies permanentes telles que le Pré des Nonnettes à Marchiennes, etc.). Ces milieux abritent une biodiversité riche et jouent un rôle majeur dans la réduction du réchauffement climatique. Pour que l'activité agricole participe à la préservation de ces milieux et non à leur dégradation, Cœur d'Ostrevent, en partenariat avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut, a instauré, en 2022, le dispositif "Paiements pour Services Environnementaux" (PSE).

Les PSE rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des

écosystèmes (qualité de l'eau, stockage de carbone, paysage, biodiversité, etc.). Le dispositif de Cœur d'Ostrevent vise à soutenir financièrement, pendant 5 ans, les exploitations qui privilégient l'élevage à l'herbe. Pour en bénéficier, les agriculteurs s'engagent à limiter les intrants, à maintenir et replanter des haies, à alimenter le bétail avec du fourrage en herbe. Seuls les agriculteurs ayant une parcelle en herbe dans le périmètre RAMSAR (labellisation permettant de reconnaître l'importance mondiale des zones humides), disposant d'un cheptel d'au moins 10 têtes et exploitant au moins 30% de surfaces agricoles au sein de la zone RAMSAR sont éligibles. Aujourd'hui, sur une quinzaine d'exploitants éligibles, 8 bénéficient de ce dispositif. Plusieurs agriculteurs ont manifesté leur intérêt mais ne remplissent pas les conditions d'éligibilité. Ce sont près de 166 000 € qui seront mobilisés pour aider les exploitants.

Cœur d'Ostrevent déploie également d'autres actions. Il est notamment partenaire du plan Bio du Parc Naturel Scarpe-Escaut visant à accompagner

les agriculteurs vers un changement de pratiques et à favoriser l'installation et la transmission en agriculture biologique.

Toutes ces actions poursuivent l'objectif de concilier l'économie et l'environnement. Si les agriculteurs sont conscients des enjeux et sont volontaires, des difficultés subsistent. Les évolutions climatiques (sécheresse, inondation, etc.) qui impactent l'équilibre économique des fermes ou encore le surcoût des mesures environnementales sont autant de freins aux changements. Aussi, pour y pallier, Cœur d'Ostrevent multiplie les partenariats techniques (Terres de liens, Bio Hauts-de-France, etc.) et financiers (Agence de l'eau, par exemple).

Pour conduire la politique agricole, 1 agent à temps plein est mobilisé à Cœur d'Ostrevent. Outre le suivi de ces dossiers, il anime le réseau d'acteurs et les rencontres avec les agriculteurs pour apporter des solutions concrètes aux problématiques qu'ils rencontrent.

## Sobriétés



Énergétique



Matérielle



Collaborative

**"Pour mener une politique agricole, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion de projet : un élu porteur, des moyens humains et financiers fléchés et une programmation à long terme."**



**L'incidence sur la qualité de l'air**

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

## 3.2.

### ACCOMPAGNER LE MONDE AGRICOLE DANS SA MUTATION



Unité de méthanisation Biostrevent Energie à Monchecourt

PROJET

# Accompagner la transformation des exploitations agricoles



S'appuyant sur sa compétence "action de développement rural d'intérêt commun", Douaisis Agglo porte, depuis 2007, un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**. Le programme **BioCAD** est le **second pilier de la stratégie agricole communautaire**.

Pour accompagner le changement des pratiques agricoles, Douaisis Agglo actionne plusieurs leviers. La collectivité réalise ainsi des diagnostics et des études de conversion. Elle accompagne les porteurs de projets bio en soutenant financièrement les conversions en bio (entre 3 000 € et 16 000 € grâce au dispositif Tremplin BioEnDouaisis) et en mettant à disposition du foncier agricole pour tester l'agriculture bio. Elle organise également des réunions d'information et de sensibilisation sur les nouvelles pratiques agricoles (le mois "De la bio", tour de plaine autour des cultures innovantes, etc.).

Douaisis Agglo s'engage à créer les conditions favorables au développement du bio. Pour soutenir les exploitants engagés dans cette démarche, Douaisis Agglo mène depuis 2021

des travaux permettant de structurer une filière de légumineuse bio afin d'assurer des débouchés pour les producteurs locaux. La collectivité va également construire le 1<sup>er</sup> silo en Hauts-de-France permettant d'accueillir des légumineuses et céréales 100% bio permettant de répondre aux besoins spécifiques (stockage, séchage, triage). La collectivité développe également des partenariats dans le but d'améliorer les conditions de travail des exploitants bio et l'attractivité de ces métiers afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre.

La politique de Douaisis Agglo porte aujourd'hui ses fruits puisque le nombre de structures bio est passé de 6 en 2013 à 16 en 2022 et que les surfaces cultivées en bio représentaient 54 ha en 2013, contre 636 ha en 2022.

Douaisis agglo accompagne également les exploitants agricoles pour réduire l'usage des herbicides et donc leur impact environnemental (sol, eau, biodiversité). En 2023, Douaisis Agglo a mis en place une expérimentation avec l'entreprise "Use Drone" visant à cartographier les sols afin

de favoriser des densités de semis plus adaptées et une diminution des apports azotés et de l'utilisation d'intrants. Cette expérimentation, très opérationnelle, donne des résultats directs et mesurables et est reconduite en 2024.

La volonté poursuivie par Douaisis Agglo est de permettre aux habitants d'évoluer dans un environnement plus écologique, équitable et solidaire. La diversification des productions agricoles, l'adaptation des exploitations vis-à-vis du changement climatique, la préservation des ressources naturelles qualitativement et quantitativement sont aussi des enjeux forts qui guident l'action de Douaisis Agglo. Enfin, le territoire veut revaloriser l'image des agriculteurs en recréant un lien de confiance entre le monde agricole et les habitants.

Au-delà des agriculteurs, cette stratégie mobilise de nombreux partenaires tels que l'agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail ou encore l'association Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification.

## Sobriétés



## RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'unité de méthanisation agricole **Biostrevent Énergie** inaugurée en juin 2022 à Monchecourt permet de transformer les effluents d'élevages laitiers, de cultures intermédiaires, etc. en gaz renouvelable. Au-delà de diversifier l'activité des exploitations agricoles, elle permet de répondre aux besoins de consommation de 2 000 logements et d'éviter l'émission de 4 700 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> de GES.

.....

## L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

# 3.3.

## RÉDUIRE L'IMPACT CARBONE DES ASSIETTES

La question du "bien-manger" et d'une alimentation de qualité sont des préoccupations de plus en plus prégnantes chez les citoyens. L'origine des produits et la façon de les produire ont une incidence sur les émissions de carbone.

Le PCAET poursuit l'objectif de réduire l'empreinte carbone des assiettes en orientant la consommation vers des produits locaux, bio et de saisons. Il vise à accompagner les producteurs locaux dans la valorisation de leur production, les gestionnaires de restauration collective dans leur choix d'approvisionnement et à sensibiliser le grand public, dès le plus jeune âge, aux bienfaits d'une alimentation de qualité.



La loi EGALIM introduit des objectifs d'approvisionnement de produits de qualité supérieure dans la restauration collective. Ces exigences représentent 50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits biologiques. Ces exigences s'appliquent aussi bien à la restauration publique (2022), que privée (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Douais Agglo a collaboré avec plus de

100 structures pour réaliser le programme ALIMCAD, la période de concertation s'étant étalée sur 2 ans.



Le Food Truck de Douais Agglo lors de la semaine de l'alimentation durable



PROJET

# Le programme ALIMCAD



## Un levier pour mieux vivre

**En réponse aux demandes des consommateurs pour un accès à une alimentation de qualité et locale, Douaisis Agglo a créé plusieurs programmes pour porter sa stratégie en faveur de la transition alimentaire et agricole. Parmi ces derniers, le programme ALIMCAD porte des actions autour de l'alimentation, la santé et l'environnement.**

**Douaisis Agglo a fait le choix de prendre la compétence agriculture et alimentation (qui est volontaire pour les intercommunalités) afin de développer sa stratégie en matière de transition agricole et alimentaire. Cette compétence a été inscrite aux statuts de Douaisis Agglo en 2023.**

L'intercommunalité a donc lancé le programme ALIMCAD en 2017. Le programme s'articule autour de 3 enjeux portant sur la santé, le cadre de vie, et enfin, l'accès à une alimentation de qualité.

Cette question de l'accessibilité est réfléchiée dès le plus jeune âge. La volonté est de permettre aux habitants de tout âge et de toute classe sociale d'avoir accès à des produits sains, sans que cela soit une contrainte financière. Ainsi, Douaisis Agglo accompagne les communes, qui le souhaitent, pour une meilleure intégration des produits bio, locaux et de saison dans la restauration scolaire. La collectivité leur met à disposition un groupement de commandes relatif à la restauration

scolaire, permettant l'achat massif de produits bio et ainsi de proposer dans les menus un seuil de 30% de produits bio, là où la loi exige un seuil de 20%.

Ces initiatives font l'objet d'animation avec l'organisation de la semaine de l'alimentation durable permettant aux producteurs et consommateurs de se rencontrer. Douaisis Agglo a également fait l'acquisition d'un food-truck afin de poursuivre cette sensibilisation dans les espaces ruraux vers les publics plus isolés.

La collectivité incite également les restaurateurs et les traiteurs à s'approvisionner en produits frais auprès des producteurs du Douaisis en leur proposant de prendre en charge leurs achats à hauteur maximum de 400 €/mois.

Pour aller plus loin, Douaisis Agglo organisera en 2024 un salon permettant de mettre en relation l'offre et la demande en invitant les acteurs de la restauration à rencontrer les producteurs du territoire.

Le programme ALIMCAD constitue une enveloppe de 375 000€, hors investissements et ingénierie. Un appel à projets annuel est organisé, visant à soutenir toute structure contribuant au développement d'une alimentation durable (cantines, projet RADIS, semaine de l'alimentation durable) et a permis de nommer 16 lauréats en 2023.

7 personnes composent le service transition agricole et alimentaire en

charge notamment, de l'animation du programme.

Parmi les nombreuses structures partenaires du dispositif, Douaisis Agglo travaille plus étroitement avec des partenaires institutionnels (par exemple avec la chambre d'agriculture), des associations dédiées à la sensibilisation des habitants à la consommation de produits locaux et de qualité (À PRO BIO, UFC Que Choisir, etc.). Les communes et toutes les structures ayant un impact local constituent des partenaires importants de la démarche pour toucher plus facilement les habitants.

En effet, la sensibilisation des habitants reste le volet le plus complexe du déploiement d'une telle stratégie. Pour porter sa transition agricole et alimentaire à l'échelle locale, Douaisis Agglo soutient des projets alimentaires territoriaux (PAT) communaux. Ce déploiement demande néanmoins un temps long afin de coordonner les acteurs du monde agricole et alimentaire.

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

**Lauréat de l'appel à projets ALIMCAD 2023, l'association A PRO BIO a mis en place de mai à octobre 2023, un escape game intitulé "hormones hors normes". L'objectif a été de sensibiliser le public sur les perturbateurs endocriniens pouvant se retrouver dans les aliments transformés, leurs effets, et ainsi, sur l'importance d'une alimentation de qualité.**

.....

**"La mise en place d'une stratégie de transition agricole et alimentaire ne peut se faire sur le court terme ; elle nécessite un temps long et un investissement quasi constant."**

### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



### Sobriétés



Énergétique



Matérielle



Collaborative



Usage



Organisationnelle

AXE 0 Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1 Énergie

AXE 2 Aménagement et mobilité

AXE 3 Agriculture

AXE 4 Économie

AXE 5 Environnement

# 3.4.

## DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

En réponse à la demande des consommateurs pour une meilleure alimentation (accès à des produits de qualité et de saison), les producteurs souhaitent une valorisation de leur travail sur le territoire. À cette fin, le PCAET vise à structurer et organiser localement les circuits de distribution. Il s'agit de créer un dialogue entre producteurs et consommateurs au travers d'un réseau structuré local.

L'agriculture urbaine (jardins ouvriers, vergers communaux) peut également constituer un facteur important de lien social sur le Grand Douaisis, notamment en mettant les habitants à contribution sur des projets d'intérêt général, participant à une amélioration du cadre de vie par la création de nature en ville.



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit un volet sur l'agriculture, et plus particulièrement, sur l'ouverture de zones dites de "renaturation". Ces zones constituent des espaces initialement urbanisés, que les communes/intercommunalités peuvent restituer à la nature pour diverses activités (jardins partagés, création de vergers, etc.). Des dispositifs particuliers tels que le permis de végétaliser ont vu le jour à cette fin dans le Douaisis.

**171** paniers ont été distribués au cours de l'année 2023 grâce au dispositif P.A.N.I.E.R.S (entre les mois de juillet et décembre) mis en place par Cœur d'Ostrevent dont l'objectif est de toucher une cinquantaine de foyers.





PROJET

## Projet P.A.N.I.E.R.S

### Permettre une alimentation de qualité en valorisant le savoir-faire local

Le dispositif P.A.N.I.E.R.S (Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Écologique, Régionale et Solidaire) coordonné par l'association Bio en Hauts-de-France a été lancé en 2023 sur le territoire de Cœur d'Ostrevent. Ce dispositif, soutenu financièrement par Cœur d'Ostrevent, vise à permettre aux publics en situation de précarité d'avoir accès à une alimentation biologique et locale. Ce dispositif répond à 2 enjeux : lutter contre la précarité alimentaire en donnant accès à une alimentation de qualité, et soutenir les producteurs bio locaux.

Cœur d'Ostrevent soutient ce projet par sa compétence en matière de développement économique et sa volonté de créer, dans les prochains mois, un Projet Alimentaire Territorial (PAT) en faveur de la transition alimentaire.

Le projet P.A.N.I.E.R.S est issu de réflexions conjointes entre le service politique de la ville et le pôle environnement et cadre de vie afin de lever les freins à l'alimentation durable en proposant des paniers bio à moindre coût. Ce projet participe ainsi à l'objectif stratégique de développer les circuits courts alimentaires de proximité en mettant en relation les producteurs et consommateurs du territoire dans une dynamique d'accompagnement social. Pour permettre l'accès à ces produits bio, plusieurs tarifications ont été mises en place. Alors que la valeur réelle des paniers est de 10 € pour les

petits paniers et 18 € pour les grands paniers, les bénéficiaires de ce dispositif payent respectivement 5 € et 9 €. Il est ouvert aujourd'hui dans les centres sociaux uniquement.

La volonté au travers de ce dispositif est de lever les difficultés économiques et sociales à la consommation de produits locaux et de qualité pour les habitants des quartiers prioritaires. Le dispositif ne consiste donc pas seulement à distribuer des paniers bio à moindre coût, puisqu'un accompagnement à la consommation des produits est proposé aux bénéficiaires. Cette sensibilisation et éducation au goût permettent ainsi de créer du lien social par des ateliers de cuisine ou des temps de partage lors de la distribution des paniers. Le dispositif est ainsi transversal puisqu'il lie les questions de santé, d'alimentation et de bien-être social.

Le dispositif constitue un coût total de 23 000 € répartis entre les différents acteurs du projet (Cœur d'Ostrevent, État et Département). La mise en œuvre du dispositif est assurée par 4 centres sociaux du territoire et l'association Bio en Hauts-de-France. Cœur d'Ostrevent mobilise 3 agents (ponctuellement) pour suivre sa mise en œuvre.

En effet, les centres sociaux d'Ecaillon, de Pecquencourt, de Somain et d'Aniche constituent des relais où les consommateurs peuvent retirer leurs paniers. Le dispositif est soutenu par

de nombreux partenaires tels que le Département, A Pro Bio ou encore l'association Bio en Hauts-de-France, sans oublier les maraîchers et producteurs locaux permettant la réussite du dispositif.

Le projet P.A.N.I.E.R.S est soutenu par de nombreux acteurs locaux, ce qui en facilite le rayonnement. Un des freins réside dans le peu de moyens financiers dont dispose Cœur d'Ostrevent pour pérenniser une telle démarche. Ce frein pourrait être levé dans les prochains mois avec la labellisation et un soutien financier pour l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial. Enfin, au regard des champs de compétences des collectivités territoriales, les intercommunalités ne disposent pas de toutes les compétences permettant pour développer une stratégie de lutte contre la précarité alimentaire.

#### RETOUR D'EXPÉRIENCE



Plusieurs communes de Cœur d'Ostrevent ont planté des vergers communaux au sein de leurs espaces publics (Montigny-en-Ostrevent et Vred par exemple). Ces projets ont fait l'objet d'animations auprès des habitants pour les sensibiliser sur l'environnement et l'alimentation. Les essences composant les vergers ont été sélectionnées avec l'Espaces Naturels Régionaux dans le cadre de plantons le décor afin de sélectionner des variétés anciennes régionales et ainsi préserver un certain patrimoine local.

L'incidence sur la qualité de l'air  
Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



#### Sobriétés



Énergétique



Matérielle



Collaborative



Usage



Organisationnelle

"S'appuyer sur les structures locales pour assurer une continuité de l'action depuis l'intercommunalité qui porte la dynamique, vers les structures partenaires qui assurent sa mise en œuvre."

AXE 0 Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1 Énergie

AXE 2 Aménagement et mobilité

AXE 3 Agriculture

AXE 4 Économie

AXE 5 Environnement

# AXE 4

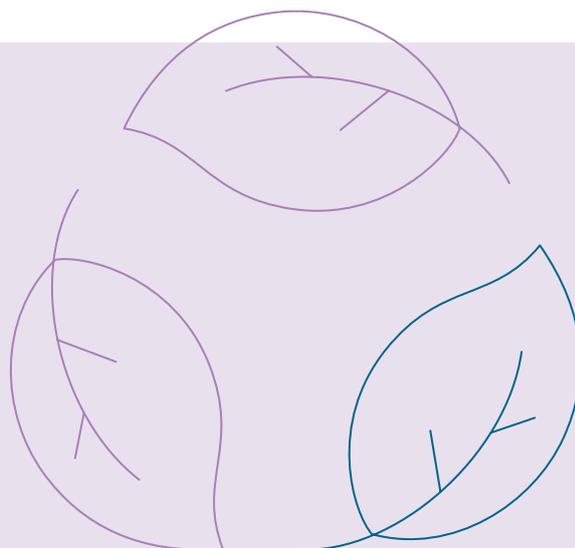
## ACCOMPAGNER L'ÉCONOMIE TERRITORIALE VERS L'EXEMPLARITÉ, L'ÉCONOMIE DE RESSOURCES ET DE DÉCHETS

Sur le Grand Douaisis, les modes de production et de consommation sont dépendants des énergies fossiles et de ressources non renouvelables. Le changement climatique, la hausse des prix de l'énergie ou encore la raréfaction des ressources sont des facteurs qui accentuent la vulnérabilité du tissu économique local.

Pour renforcer son ancrage territorial et réduire sa vulnérabilité, l'économie locale doit s'adapter. Cette transformation du tissu économique doit tendre à plus de sobriété et participer à la réduction de son empreinte environnementale et énergétique. Ainsi, le PCAET encourage le développement de nouveaux modèles économiques (c'est-à-dire des activités économiques qui prennent mieux en compte les enjeux environnementaux), accompagne celui de filières, la réduction et une meilleure gestion des déchets.

Les nouveaux modèles économiques encouragés par le PCAET sont les suivants :

- **Économie circulaire** qui vise à concevoir des produits durables (basés sur le don, l'échange, la revente, la réutilisation et la réparation) et de consommer "mieux" afin que la demande puisse influencer l'offre.
- **Écologie industrielle et territoriale** est un pilier de l'économie circulaire. Elle vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.
- **Économie collaborative** remet en question la consommation individuelle en vue de recréer des liens sociaux par des lieux de production partagée.
- **Économie sociale et solidaire** désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.
- **Économie de la fonctionnalité** dont l'objectif est de faire travailler ensemble des acteurs locaux pour répondre à un besoin très spécifique, dans une logique d'économie circulaire et en intégrant les principes de l'ESS (gouvernance démocratique, utilité sociale, insertion).



Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, le comportement des consommateurs doit également évoluer vers la sobriété au travers du partage et de la réutilisation.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

### 4.1.

Encourager et soutenir les nouveaux modèles économiques

### 4.2.

Accompagner le développement de filières

### 4.3.

Faire évoluer les comportements de consommation vers la sobriété, le partage et la réutilisation

### 4.4.

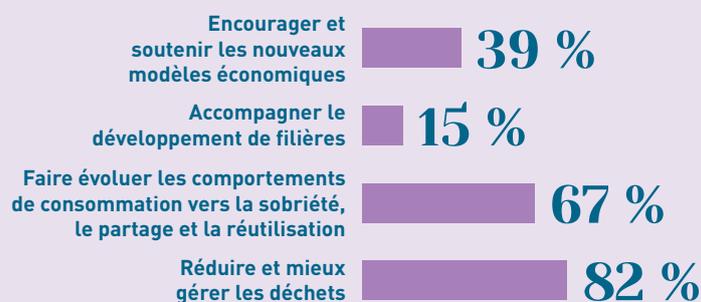
Réduire et mieux gérer les déchets

.....

## Retour questionnaire des élus

**61%** des élus ayant répondu aux questionnaires considèrent qu'ils ont un rôle à jouer pour accompagner l'économie territoriale vers l'exemplarité, l'économie de ressource et de déchets.

Ils placent en priorité les objectifs relatifs à la réduction et l'amélioration de la gestion des déchets. La communication est l'un des principaux leviers qu'ils exploitent (87%) pour le mettre en œuvre.



# 4.1.

## ENCOURAGER ET SOUTENIR LES NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES

Le secteur économique et industriel constitue un domaine avec un fort impact environnemental en raison de ses activités. Cependant, ce constat ne signifie pas que les acteurs économiques sont moins engagés dans la transition écologique. En effet, les acteurs économiques cherchent à moderniser leurs activités, par des nouvelles pratiques telles que l'économie circulaire, ou les procédés d'écologie industrielle territoriale. Ces initiatives peuvent passer par l'implantation d'énergies renouvelables ou le partage de ressources par exemple.

Le PCAET encourage ces pratiques, puisqu'il vise notamment, à accompagner l'économie territoriale vers l'exemplarité, par l'économie de ressources et la limitation de production de déchets.



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire vise à accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire la production de déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Par exemple, elle interdit la destruction des invendus non alimentaires neufs (vêtements, livres, électroménager, etc.), au plus tard fin 2023.



**En 2023,**

Douais Agglo a été lauréat du Fonds Vert de l'État à hauteur de

**4 millions**

d'euros pour la requalification de la friche EuraDouai, qui a vocation à devenir le futur quartier d'affaires du Douaisis.

Requalification de la friche économique EuraDouai

## PROJET

# Accompagner les entreprises au plus près de leurs besoins pour créer un environnement propice aux projets innovants

Douaisis Agglo se distingue par son dynamisme en matière de développement économique. En effet, les zones économiques de l'agglomération sont occupées à hauteur de 95%, ce qui traduit une forte attractivité du territoire. Douaisis Agglo propose un accompagnement des entreprises tout au long de leur installation et leur développement, dans une logique de transition et d'innovation.

La collectivité est compétente en matière d'accompagnement des entreprises qui s'installent sur son territoire, allant de l'évaluation de leurs besoins, la proposition de solutions foncières ou immobilières adaptées, un accompagnement sur les dispositifs d'aides et de financements, jusqu'à la recherche de salariés et leur installation.

L'accompagnement n'est pas le seul levier puisque Douaisis Agglo contribue à animer le tissu économique par l'organisation d'événements afin que les acteurs puissent se rencontrer et présenter leur activité au public (demandeurs d'emploi par exemple).

Le service bénéficie des aides du dispositif "Territoires d'industrie" (enveloppe nationale de 100 millions d'euros dédiée à la reconversion de projets industriels).

La stratégie du Douaisis repose sur un dialogue étroit avec les acteurs économiques, et ce, depuis de longues années. En effet, pour parvenir à échanger sur des sujets tels que les transitions ou encore l'investissement sur les énergies renouvelables, l'équipe dédiée se doit d'être des interlocuteurs de confiance pour les entreprises. À cette fin, Douaisis Agglo mise sur un accompagnement fort avec des services tels que la cellule d'accueil des entreprises, le Welcome Desk, ou la future maison des entreprises.

Le service développement économique est composé de 12 personnes à temps plein pour mener ce travail. Il héberge notamment la plateforme Proch'Emploi. Il s'agit d'un partenariat avec le Conseil Régional des Hauts-de-France permettant un accompagnement sur mesure pour rapprocher les employeurs et leurs futurs salariés.

Il travaille essentiellement avec les entreprises du territoire, les partenaires économiques mais également les acteurs de l'emploi tels que France Travail (anciennement Pôle Emploi), les chambres consulaires, ainsi que l'État, le Département et la Région. Cet accompagnement est inscrit dans le projet d'agglomération de Douaisis Agglo.

La stratégie économique est fortement soutenue par les élus de Douaisis Agglo ce qui permet au service de bénéficier de moyens humains et financiers à hauteur des enjeux. Cette politique ambitieuse permet à Douaisis Agglo de se démarquer de ses voisins et d'apparaître comme une agglomération à taille humaine, attractive et dynamique.

L'accompagnement mis en place par Douaisis Agglo ne consiste donc pas seulement à créer de bonnes conditions de développement pour les entreprises. Il permet le développement de nouveaux modèles économiques plus durables.

## Sobriétés



Énergétique



Matérielle



Collaborative



Structurelle



Organisationnelle

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

Douaisis Agglo soutient le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire. L'installation du Jardin de Cocagne sur le site communautaire de l'Écoquartier du Douaisis en 2019 en est le parfait exemple. Ce jardin est une exploitation maraîchère biologique et a pour vocation l'accompagnement social et professionnel de publics isolés et précaires. Le jardin accueille ainsi 10 salariés en insertion.

.....

## L'incidence sur la qualité de l'air

N'améliore pas la qualité de l'air



AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

# 4.2.

## ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES

Inciter les acteurs économiques à être plus vertueux va de pair avec la proposition d'alternatives logistiquement et économiquement acceptables.

À cette fin, le développement de filières locales, comme la filière bois, constitue une solution des plus appropriées. Elle contribue à mutualiser la production et la consommation de ressources par les entreprises, tout en optimisant et réduisant les distances parcourues par ces dernières pour s'approvisionner. Le développement de filières contribue ainsi à mettre en valeur le travail des entreprises locales et les ressources du territoire (bois local, isolants biosourcés locaux, production ENR).

Le développement de filières bois et d'éco-matériaux locaux inscrit dans le PCAET vise à rendre l'économie territoriale plus respectueuse de l'environnement et garante de la compétitivité du Grand Douaisis.



La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique fait passer la réglementation thermique de la France à une réglementation dite environnementale (RE2020). Cette nouvelle réglementation vise à faire évoluer les techniques de construction afin d'en améliorer les performances énergétiques tout en diminuant leur impact environnemental.



Travaux d'isolation par un enduit de chanvre



En France, seulement

↳ **11%** des matériaux employés dans le bâtiment sont biosourcés (matériaux issus de matière organique renouvelable, animale ou végétale).

## PROJET

# Développer les filières locales pour soutenir les constructions durables



**Le centre de déploiement de l'éco-transition dans les entreprises (CD2E), acteur de la transition écologique, travaille au plus près des entreprises depuis 2002 afin de développer des solutions de constructions plus locales et durables. Le CD2E accompagne notamment au développement de nouvelles filières, ce qui a permis de faire émerger entre autres la filière chanvre, en plein essor sur le territoire.**

Il met en réseau les acteurs de l'éco-transition afin de favoriser la structuration de filières. L'équipe se compose de consultants thématiques assurant un rôle de conseil auprès d'entreprises du bâtiment afin de les accompagner dans l'usage de nouveaux matériaux.

Dans ce cadre, le développement de la filière chanvre a permis de faire émerger un nouvel isolant biosourcé : le béton de chanvre. Ce dernier présente un avantage non négligeable puisqu'il possède une durabilité quatre fois plus importante que celle des laines de verre et de roche (100 ans contre environ 25 ans). De surcroît, le béton de chanvre a la capacité naturelle de réguler l'humidité dans les bâtiments, d'isoler du froid en hiver, mais aussi de la chaleur en été.

La structuration d'une telle filière répond à l'objectif stratégique du PCAET de développer des éco-matériaux locaux et durables, répondant aux enjeux de transition énergétique.

Le CD2E encourage le développement du béton de chanvre pour une finalité précise : améliorer durablement le confort et la santé des occupants des logements (qu'il s'agisse de production neuve ou de réhabilitation). En effet, l'usage de matériaux biosourcés dans la construction a un lien indéniable avec le pouvoir d'achat puisque les constructions isolées avec de tels matériaux présentent des performances énergétiques supérieures. L'investissement est donc plus coûteux pour les habitants au départ, mais leur permet de sérieuses économies d'énergie par la suite (à épaisseur égale, 1 m<sup>2</sup> d'isolation en béton de chanvre coûte environ 130 € contre 80 € pour la laine de verre).

Au sein du pôle bâtiment durable, deux consultants thématiques sont spécialisés dans les filières biosourcées, l'une sur la filière paille, l'autre sur la filière chanvre. L'accompagnement assuré par l'ensemble des consultants (20 au total) permet de faire émerger un savoir-faire local des entreprises.

En effet, l'action du CD2E ne pourrait se concrétiser sans la participation de ses adhérents : les entreprises, les maîtrises d'œuvre et les maîtrises d'ouvrage locales. Afin d'accompagner ces dernières à l'usage de matériaux biosourcés, le CD2E informe, forme, accompagne techniquement mais, peut aussi orienter vers des subventions d'investissement pour des équipements spécifiques à l'usage du béton de chanvre (matériel de projection représentant un investissement de 50 000 €). Le CD2E travaille également avec les bailleurs-promoteurs tels que Maisons & Cités par exemple et les collectivités territoriales notamment sur le Grand Douaisis.

Cette relation étroite avec les différents acteurs du bâtiment (entreprises, bailleurs, collectivités) constitue un réel levier pour favoriser le développement d'usage de matériaux biosourcés dans le bâtiment. La réussite dans le déploiement de filières réside dans la complémentarité des acteurs d'un même réseau.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

La région Hauts-de-France constitue l'une des régions les moins boisées à l'échelle nationale. Cela n'empêche pas les acteurs du territoire, tel que Fibois Hauts-de-France de se coordonner en faveur du développement d'une filière bois à l'échelle régionale, et de travailler sur l'utilisation du bois local. L'association travaille depuis les années 1990 au développement d'une filière locale, décarbonée, et répondant à plusieurs usages, notamment le bois d'œuvre, et le bois-énergie.

### Sobriétés



Énergétique



Matérielle



Collaborative



Usage



Organisationnelle

### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

# 4.3.

## FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION VERS LA SOBRIÉTÉ À TRAVERS LE PARTAGE ET LA RÉUTILISATION

L'évolution climatique induit des changements dans nos modèles économiques. En effet, la hausse des prix des énergies et la raréfaction des ressources, imposent à l'économie locale de tendre vers une production et une consommation plus durable. Les acteurs du territoire doivent trouver des solutions pour réduire les risques liés à leur activité tout en maintenant leur développement, dans des conditions favorables à l'environnement.



La loi EGALIM du 18 octobre 2018 vise à lutter contre le gaspillage alimentaire et aboutir ainsi à une réduction progressive des déchets. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages sont désormais à déposer dans le bac jaune. L'extension de la consigne de tri est issue de la LTECV de 2015 (Loi de Transition Écologique pour la Croissance Verte).



Sensibilisation sur les déchets dans une classe sur le territoire de Coeur d'Ostrevent

En France,

**500 kg** de déchets collectés représentent en réalité 4 tonnes de déchets au total. En effet, aux 500 kg collectés s'ajoutent 3 500 kg de déchets dits "cachés", que l'on ne voit pas en tant qu'habitant ou collectivité mais qui sont produits, et cela représente 66 tonnes de ressources utilisées et détruites (eau, chaleur utilisée dans les centres de traitement, carburant, matières premières, etc.).

PROJET

# Créer et animer un plan de prévention des déchets



Cœur d'Ostrevent et le Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets (SIAVED) travaillent conjointement sur la prévention des déchets depuis 2011.

Depuis 2020, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLDMA) est une obligation réglementaire. L'extension de la consigne de tri ayant mobilisé les équipes du service déchets, ce plan n'a pas encore été défini de manière officielle mais des actions sont menées en ce sens.

La structure détient une nouvelle compétence depuis janvier 2023 : la prévention des déchets (les limiter et les réduire), ce qui passe par des ateliers de sensibilisation.

La sensibilisation a été pensée selon plusieurs aspects, notamment, la gestion des biodéchets (gaspillage alimentaire), le tri et les nouvelles consignes, et enfin, l'éco-consommation (repair café, ressourcerie, réparation vélo). Ce projet de sensibilisation renvoie aux deux actions de l'objectif : réutiliser, réparer, mutualiser, échanger, revendre, et sensi-

liser sur les impacts des consommations de produits.

La volonté est de réduire le volume des déchets et faciliter leur traitement. Cela passe par une meilleure gestion des biodéchets, car s'ils sont compostés au sein des foyers, ils ne seront pas collectés ni traités. Ce projet a été important pour toucher un autre public que celui rencontré lors des animations : les élus et les agents des collectivités. Bien souvent ces derniers ne triaient pas leurs déchets au sein de leur structure. Enfin le volet relatif à l'éco-consommation permet de recréer du lien entre les habitants qui vont pouvoir échanger lors d'un Repair café par exemple, et ce, tout en faisant des économies matérielles et financières.

L'action de sensibilisation est portée par trois ambassadeurs du tri sélectif et une coordinatrice ainsi qu'un secrétaire qui travaillent au sein du service déchets de Cœur d'Ostrevent, ce qui représente cinq agents. Le service compte huit personnes au total.

Citeo est le principal partenaire du service déchets pour le tri et le

recyclage avec un contrat d'objectif qui vise une réduction des OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) de l'ordre de 15%. Le service de Cœur d'Ostrevent a également travaillé avec le SIAVED.

La loi EGALIM a permis de réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective (notamment les cantines scolaires). Un des freins est l'absence d'exutoire pour traiter ou recycler certains déchets sur le territoire.

Le covid a néanmoins freiné cet objectif de réduction des déchets par l'augmentation des emballages plastiques et une baisse des animations de sensibilisation du public.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE



**Le premier Repair Café de Cuincy (commune de 6 477 habitants de Douaisis Agglo) s'est tenu au printemps 2018, sur l'initiative des habitants de la commune. Durant la première année, sur la base d'un créneau par mois, 1,4 t d'objets ont été réparés. Aujourd'hui, le Repair Café continue d'essaïmer et de monter en compétences.**

.....

### Sobriétés



**"Informer un maximum sur l'intérêt du tri et le devenir d'un déchet, c'est ce qui déclenche le changement de comportement."**

### L'incidence sur la qualité de l'air



Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



AXE 0  
Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1  
Énergie

AXE 2  
Aménagement et mobilité

AXE 3  
Agriculture

AXE 4  
Économie

AXE 5  
Environnement

# 4.4.

## RÉDUIRE ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS

De nombreuses initiatives existent sur le territoire afin de réduire la production de déchets. Qu'il s'agisse d'activités de prévention, de sensibilisation ou d'accompagnement au tri et compostage, les actions sont bien souvent destinées au grand public. Elles s'adressent également ponctuellement aux commerçants, avec, par exemple, l'incitation au vrac, ou aux dons d'invendus alimentaires.

Ces initiatives sont d'une importance majeure, car elles contribuent à une réduction, mais également à une meilleure gestion des déchets par les consommateurs. La réduction des déchets et le changement de comportements plus respectueux de l'environnement constituent un objectif important du PCAET dans l'accompagnement du public vers des transitions durables.



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fait évoluer les règles en matière de tri et gestion des déchets, pour réduire notamment les déchets plastiques. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, tous les emballages sont désormais à déposer dans le bac jaune.

Wandignies-Hamage fait partie des

**16** communes labellisées "**Zéro Déchet**" par le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets) depuis 2021. Cette distinction donne lieu à une action locale forte pour la réduction des déchets, qu'ils soient ménagers ou alimentaires.

La stratégie Zéro Déchet se traduit par

**32** actions sur les 36 composant le label, en respectant le principe des 5R (**Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler, Rendre à la terre**).

PROJET

# Le label "Zéro Déchet"



## Une ambition communale au service d'un cadre de vie amélioré

**Wandignies-Hamage fait partie des 16 communes labellisées "Zéro Déchet" du SIAVED. Ce label vise à proposer aux habitants, des actions simples à mettre en œuvre pour réduire ses déchets au quotidien, en apportant notamment une attention particulière à la question des déchets alimentaires et du gaspillage.**

La commune est compétente en matière d'animation et de communication de sa stratégie "Zéro Déchet". C'est Cœur d'Ostrevent qui possède néanmoins les compétences de gestion, d'enlèvement et de prévention sur les déchets.

La stratégie proposée par la commune vise à rendre les habitants acteurs de la réduction des déchets. Ces actions, fréquemment dédiées à la lutte contre le gaspillage alimentaire, se déclinent par l'incitation à l'auto-production (potager). Pour ce faire, Wandignies-Hamage a dédié des parcelles à des jardins partagés afin que les habitants cultivent leurs propres fruits et légumes. La commune a également créé un verger communal composé d'essences d'arbres fruitiers régionaux, en par-

tenariat avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut. Des animations ont été organisées avec des écoles pour les sensibiliser à l'importance des produits locaux et de qualité dans l'alimentation.

La volonté est de toucher les habitants quant au respect de l'environnement tout en proposant des projets concourant à une amélioration du cadre de vie communal. La stratégie "Zéro Déchet" va donc au-delà du label en essayant d'instaurer des principes de circuit court à l'échelle de la commune. Cette ambition se décline notamment par l'installation d'un composteur communal, mis à disposition des usagers de jardins partagés. La commune incite les habitants à composter et organise régulièrement la vente de poules. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans une volonté de préserver l'environnement rural de la commune, composé à 80% de zones humides.

La stratégie "Zéro Déchet" ne nécessite pas de personnel dédié ; néanmoins, la commune est dotée d'un service animation de 4 personnes. La déclinaison des actions "Zéro Dé-

chet" est peu coûteuse, car il s'agit de projets ponctuels et de faible envergure.

En effet, la réussite de ces projets (verger communal, ateliers de cuisine, etc.) demande davantage de mobilisation de moyens humains que financiers. Afin de porter ces projets, la commune s'associe avec le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (dont elle fait partie), ainsi que Cœur d'Ostrevent. Les associations locales, telles que Biodiv'Santé et Sciences Nature sont des relais importants lors des temps d'animation.

L'appui sur les structures locales constitue effectivement un levier important de réussite d'une telle stratégie. L'appui politique fort est également un facteur non négligeable dans la réussite du "Zéro Déchet". Par ailleurs, les actions étant relayées au travers du bulletin communal, il est difficile pour les agents d'avoir un retour concret sur le ressenti des habitants sur les projets mis en œuvre.

### Sobriétés



### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



### RETOUR D'EXPÉRIENCE



Depuis 2021, la ville de Lambres-lez-Douai a décidé de doter ses écoles d'ecocup\* au nombre d'élèves par classe. Ces ecocup sont à la charge des écoles en matière de gestion. Cette initiative permet de réduire l'usage de bouteilles en plastique ou de gobelets jetables et ainsi sensibiliser les enfants à la réduction des déchets au quotidien.

.....

\*Gobelets réutilisables

AXE 0 Accélérateur de(s) transition(s)

AXE 1 Energie

AXE 2 Aménagement et mobilité

AXE 3 Agriculture

AXE 4 Economie

AXE 5 Environnement

# AXE 5

## ADAPTER, SÉQUESTER ET COMPENSER

Malgré les nombreuses mesures visant à les protéger, les espaces naturels (prairies, zones humides, forêts, etc.) et la biodiversité sont menacés par les activités humaines. Le changement climatique agit comme un catalyseur et aggrave les menaces qui pèsent sur ces milieux, mais aussi sur la faune et la flore qu'ils abritent (déplacement dans le temps de la floraison, de l'hibernation, de la reproduction, migration, modification de l'équilibre de compétition entre espèces, etc.).

Pourtant, les espaces naturels et la nature en ville peuvent participer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (piège carbone, régulation du climat, gestion du risque inondation, etc.). Aussi, le PCAET poursuit l'objectif d'adapter le territoire et d'atteindre la neutralité carbone en 2050 en proposant des solutions fondées sur la nature. Ainsi, il vise à préserver et développer les espaces de nature, protéger la ressource en eau, et séquestrer et compenser les émissions de carbone résiduelles.

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

#### 5.1.

Préserver et développer les espaces de nature

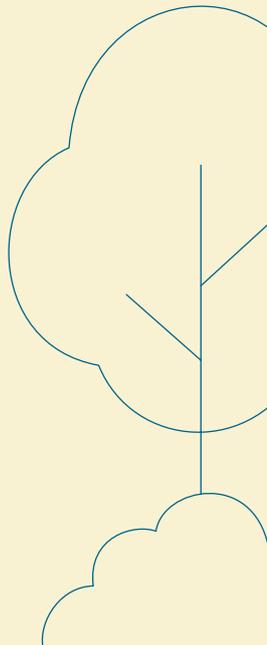
#### 5.2.

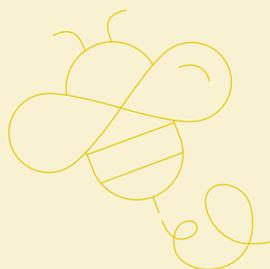
Protéger la ressource en eau

#### 5.3.

Séquestrer et compenser les émissions résiduelles

.....

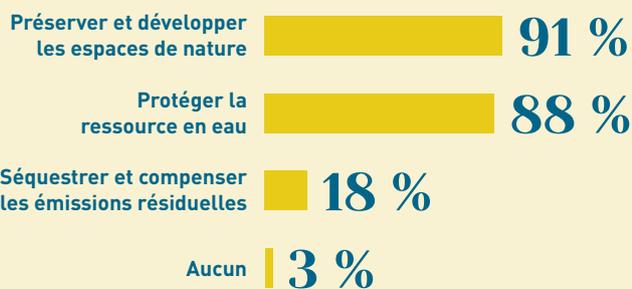




## Retour questionnaire des élus

**85%** des élus considèrent qu'ils ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre de l'axe stratégique 5 "adapter, séquestrer, compenser".

Les élus ayant répondu aux questionnaires mettent principalement en œuvre les objectifs stratégiques relatifs à la préservation et le développement des espaces de nature et à la protection de la ressource en eau. 55% d'entre eux en font la priorité de leur mandat.



# 5.1.

## PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LES ESPACES DE NATURE

Le Grand Douaisis se caractérise comme un territoire très artificialisé avec une part de milieux urbains représentant plus d'un quart de sa superficie. Or, l'artificialisation des sols représente une des causes majeures de la perte de milieux naturels. Pour autant, ces milieux naturels sont indispensables au bon fonctionnement d'un territoire en apportant une multitude de bénéfices environnementaux tels que l'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les inondations et les îlots de chaleur ou encore la production de matières premières. La préservation et le développement des espaces naturels sont des éléments participant à la bonne santé d'un territoire et de ses habitants.

.....



La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 vise à maintenir et développer les espaces naturels, agricoles et forestiers en imposant dans un premier temps de réduire leur destruction et à terme de compenser celle-ci par des opérations de renaturation.

### Entre 2005 et 2015,

les milieux naturels ont régressé de

**50 ha**

soit une perte moyenne de 5 ha par an. La surface de milieux naturels est donc passée de 5 665 ha en 2005 à 5 615 ha en 2015.



Showroom de l'association ADOPTA pour présenter les techniques alternatives de la gestion des eaux pluviales à Douai

# La gestion intégrée des eaux pluviales

## Un outil en faveur de la reconquête de la nature en ville

L'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA) est une association Douaisienne reconnue à l'échelle nationale et même internationale en tant que référente et experte en matière de gestion intégrée et durable des eaux pluviales.

La mission principale de cette structure réside dans l'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets dans la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dont certaines sont directement inspirées des solutions fondées sur la nature.

Pour assurer la diffusion de ces bonnes pratiques, l'ADOPTA propose des accompagnements variés et adaptés à chaque acteur.

L'association anime et organise, chaque année, une multitude d'événements tels que des conférences, des webinaires ou encore des groupes de travail.

Des sessions de formation destinées aux acteurs de l'aménagement, publics comme privés, sont régulièrement organisées pour monter en compétence

sur le sujet. Un nouveau showroom inauguré en septembre 2022 permet de mettre en exergue les différentes techniques possibles.

L'ADOPTA propose également un accompagnement technique spécifique pour chaque projet. L'objectif étant d'aider au changement de pratiques pour la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature dans les aménagements en complément d'autres solutions que sont les revêtements perméables et les solutions enterrées.

Initialement, l'ADOPTA avait pour mission de proposer des solutions de gestion de l'eau alternatives au "tout-tuyau". L'impact du changement climatique a poussé l'association à élargir son expertise pour répondre à la nécessité d'adaptation du territoire.

La mise en place de techniques de gestion des eaux pluviales fondées sur la nature s'inscrit dans un objectif de restauration d'un équilibre entre l'eau, le sol et la biodiversité. Les bénéfices apportés par ces techniques sont multiples : amélioration du cadre de vie, création d'îlots de fraîcheur en ville, déploiement de corridors écologiques, amélioration de la santé publique, etc.

Pour assurer ces missions, l'association se compose de 9 personnes à l'échelle nationale, dont 1,5 référente pour le bassin Artois Picardie.

L'association se base sur deux modes de financement :

- Des financements publics pour les missions de sensibilisation ;
- Des prestations techniques rémunérées (modules standards ou sur-mesure).

L'ADOPTA s'est entourée d'une multitude de partenaires tels que le CAUE, le CEREMA, le CERDD, l'ADEME ou encore les SAGE. Ce vaste réseau vise à faciliter les retours d'expérience, recueillir les bonnes pratiques et les diffuser au plus grand nombre.

La principale difficulté de mise en œuvre des solutions fondées sur la nature réside dans le cloisonnement des services. Il est important de mettre tous les acteurs autour de la table (ceux des voiries et réseaux divers, paysagistes, aménageurs, etc.) pour que chacun puisse prendre conscience de l'intérêt de la gestion alternative des eaux pluviales dans le projet.

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

En 2021, l'ADOPTA a accompagné la commune de Courchelettes pour la réalisation d'un projet d'aménagement à vocation résidentielle porté par l'aménageur Proteram en bordure du canal de la Scarpe. Un accompagnement pour la gestion hydraulique a pu être apporté laissant une place au végétal sur l'ensemble du site (création d'une noue urbaine, stationnement perméable, trame verte, etc.).

### Sobriétés



Structurelle

"Il faut oser mettre en place ces techniques et se donner le droit d'expérimenter."

### L'incidence sur la qualité de l'air

Améliore la qualité de l'air de façon indirecte



# 5.2.

## PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et l'économie d'un territoire. Elle est essentielle pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles ou encore industriels. Le Grand Douaisis a la chance de disposer de vastes masses d'eau souterraine liées à la nature de ses sols. Cette eau souterraine profite non seulement au Grand Douaisis mais aussi aux territoires voisins tels que la métropole lilloise ou le Valenciennois. Cependant, cette ressource subit des tensions qui ne font que s'intensifier et dont les origines sont multiples : imperméabilisation des sols, pollutions, changement climatique ou encore l'accroissement des besoins.



Dans le cadre de la planification écologique, le gouvernement français a mis en place en août 2023 un plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau. Ce plan "Eau" comprend 53 mesures concrètes, qui répondent aux grands enjeux de sobriété, de disponibilité, de qualité et d'adaptation face aux crises de sécheresse.



Domaine de la Chaumière, aire d'alimentation de captage à Esquerchin

### La moitié

du territoire du Grand Douaisis est concernée par de vastes Aires d'Alimentation de Captage.

En moyenne sur le territoire du Grand Douaisis (entre 1982 et 2021),

**30 994 196 m<sup>3</sup>**

sont prélevés chaque année dans la nappe de la craie. Sur les 10 dernières années, les prélèvements se répartissent de la manière suivante : 94% pour l'alimentation en eau potable, 3,2% pour l'industrie et 2,3% pour les usages agricoles.

## PROJET

# Préserver les champs captants pour améliorer la ressource en eau

Les champs captants de Férin et d'Esquerchin ont été classés par les services de l'État en captages prioritaires en raison de leur caractère irremplaçable et de leur fragilité vis-à-vis des pollutions. Douaisis Agglo s'est saisie de cette problématique et s'est engagée depuis plusieurs années dans la mise en œuvre d'Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) qui ont récemment évolué vers un Contrat d'Action pour la Ressource en Eau (CARE).

Douaisis Agglo dispose de la compétence "eau potable" pour 8 de ses communes ; les autres sont gérées par Noréade. Cette compétence induit la production, la protection, le traitement, le transport, le stockage et la distribution de l'eau potable.

Afin de protéger et pérenniser une ressource en eau potable de qualité, Douaisis Agglo s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan d'actions variées mobilisant une multitude d'acteurs. Ces actions passent principalement par la mise en place d'une politique agricole en faveur du changement de pratiques agricoles. Il s'agit d'accompagner les agriculteurs volontaires vers le développement du bio, la limitation des intrants (engrais, produits phytosanitaires, etc.) mais

aussi la diminution des consommations d'eau pour l'irrigation des cultures. La collectivité accompagne aussi les communes dans le déploiement de la gestion différenciée pour supprimer l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics.

Douaisis Agglo est concernée par plusieurs champs captants faisant l'objet d'opérations de préservation de la qualité de l'eau portées par différents acteurs. Contrairement à ces derniers, la stratégie de protection du champ captant de Férin est portée exclusivement par Douaisis Agglo en raison de son caractère stratégique. Les différentes actions mises en œuvre contribuent à garantir l'autonomie du territoire vis-à-vis de la ressource en eau potable. Il est aussi important de savoir que mener des actions aujourd'hui revient à améliorer la qualité de l'eau pour l'avenir, car les temps de transfert de l'eau vers les nappes souterraines sont longs.

Sur la période 2017-2023 Douaisis Agglo a dédié une enveloppe de 929 117 € pour mener des opérations sur les captages de Férin dont une partie est co-financée par l'Agence de l'eau. L'animatrice œuvrant sur le champ captant de Férin fait partie d'une équipe de 7 personnes dédiée

au déploiement du Projet Alimentaire Territorial de Douaisis Agglo.

Au-delà des structures œuvrant à la préservation de la ressource en eau telle que l'Agence de l'Eau Artois Picardie, l'agglomération a également su construire, depuis de nombreuses années, un réseau solide de partenaires notamment auprès du monde agricole.

Un portage politique fort au sein de Douaisis Agglo permet de dédier des moyens humains et financiers conséquents en faveur de la préservation de la ressource en eau souterraine. Une des principales clés de réussite réside dans l'accompagnement des agriculteurs en faveur du changement de pratiques nécessitant des moyens financiers conséquents.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE

En 2021, Douaisis Agglo a signé une convention de gestion avec le Conservatoire des Espaces Naturels pour le Domaine de la Chaumière. En effet, cet espace naturel de 67 ha, qui s'étend de Cuincy à Esquerchin, est situé au cœur d'une zone de champs captants. Ce partenariat a pour but d'assurer une gestion écologique du site contribuant à la préservation de la ressource en eau.

### Sobriétés



Énergétique



Collaborative



Organisationnelle



Structurelle

"Il est nécessaire de développer les partenariats non seulement avec les collectivités mais aussi avec toutes les filières du monde agricole."

L'incidence sur la qualité de l'air

N'améliore pas la qualité de l'air



# 5.3.

## SÉQUESTER ET COMPENSER LES ÉMISSIONS RÉSIDUELLES

Les émissions de carbone liées aux activités humaines contribuent au réchauffement climatique. Pour faire face à ce phénomène, des solutions existent : limiter ces émissions ou encore capter et stocker ce carbone présent dans l'atmosphère. Les océans, les forêts mais aussi les zones humides représentent des puits de carbone naturels qui permettent de limiter l'impact du changement climatique. La préservation mais aussi le développement de ces espaces apparaissent alors comme des solutions viables et fondées sur la nature en faveur de la séquestration du carbone.



En 2018, la France s'est dotée d'un 2<sup>ème</sup> Plan national d'adaptation au changement climatique établi pour une durée de 5 ans. L'objectif de ce plan est de mettre en œuvre des actions qui permettront au territoire de s'adapter aux effets du changement climatique d'ici 2050 en privilégiant les solutions fondées sur la nature. Le 3<sup>ème</sup> plan est actuellement en cours de finalisation.



Opération "Plantons le décor" à Montigny-En-Ostrevent

Diverses études montrent qu'un arbre est capable de stocker entre

**20 et 35 kg**

de CO<sub>2</sub> par an. Ainsi, sur toute sa durée de vie, un arbre peut emmagasiner jusqu'à 800 kg de CO<sub>2</sub>. Or, chaque jour, un Français émet en CO<sub>2</sub> environ la totalité de ce qu'un arbre est capable de stocker en 1 an.

PROJET

# L'amélioration du cadre de vie au service de la séquestration carbone

**Cœur d'Ostrevent a noué un partenariat avec la structure Espaces Naturels Régionaux à travers l'opération "Plantons le décor". Cette opération annuelle au service de la biodiversité et des paysages contribue à l'adaptation du territoire au changement climatique en offrant à tout un chacun la possibilité de réaliser des plantations de végétaux.**

Cœur d'Ostrevent dispose de compétences en matière d'environnement et de cadre de vie, à ce titre, la structure a inscrit, dans son projet de territoire une politique ambitieuse s'appuyant sur la Trame Verte et Bleue (TVB).

L'opération "Plantons le décor" a pour objectif de permettre aux habitants, aux élus, aux associations ou encore aux exploitants agricoles du territoire de Cœur d'Ostrevent de réaliser des projets de plantation, d'aménagement paysager ou encore de trame écologique. En effet, un catalogue de plants régionaux est mis à disposition permettant à chacun de commander des végétaux tels que des arbres, des arbustes, des fruitiers, ou encore des variétés légumières. Des opérations de sensibilisation à la plantation ou encore à l'entretien des plantations sont menées en parallèle pour accompagner les bénéficiaires dans la réalisation de leur projet.

Par la plantation d'espèces végétales régionales, l'opération "Plantons le décor" participe au maintien et au développement de la biodiversité. Des haies offrant des espaces de nidification ou de nourrissage pour les oiseaux sont par exemple recréées. Ces multiples plantations œuvrent également à l'amélioration du cadre de vie en conservant les spécificités des paysages naturels de la région.

Pour finir, la plantation d'arbres participe à l'adaptation du territoire au changement climatique en augmentant les captations de carbone présent dans l'atmosphère.

La présence d'arbre en ville contribue également au rafraîchissement de l'air durant les périodes de fortes chaleurs.

Cette action est, en majeure partie, prise en charge financièrement par Espaces Naturels Régionaux. Cœur d'Ostrevent prend à sa charge le coût d'impression des brochures et 2 personnes sont en charge de mettre en œuvre cette action parmi d'autres missions.

Cœur d'Ostrevent travaille en partenariat étroit avec le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut pour faire vivre cette démarche. Elle accompagne également les communes qui portent

une politique volontariste de plantation. Des associations environnementales locales viennent également en appui pour démultiplier les opérations de végétalisation.

Les stratégies supra-territoriales en faveur de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité sont un véritable levier permettant d'avoir accès à des dispositifs tels que "Plantons le décor".

Cependant, le manque de moyens humains et financiers localement porte des limites à la mise en œuvre de ces actions.

## RETOUR D'EXPÉRIENCE



**La commune de Montigny-en-Ostrevent participe à l'opération "Plantons le décor" dans le but de végétaliser la commune. Pour mener à bien ces plantations et dans un but pédagogique, elle associe les écoles ainsi que les centres de formation.**

## L'incidence sur la qualité de l'air



Améliore la qualité de l'air



Visant la réduction de polluants



## Sobriétés



Énergétique



Structurelle

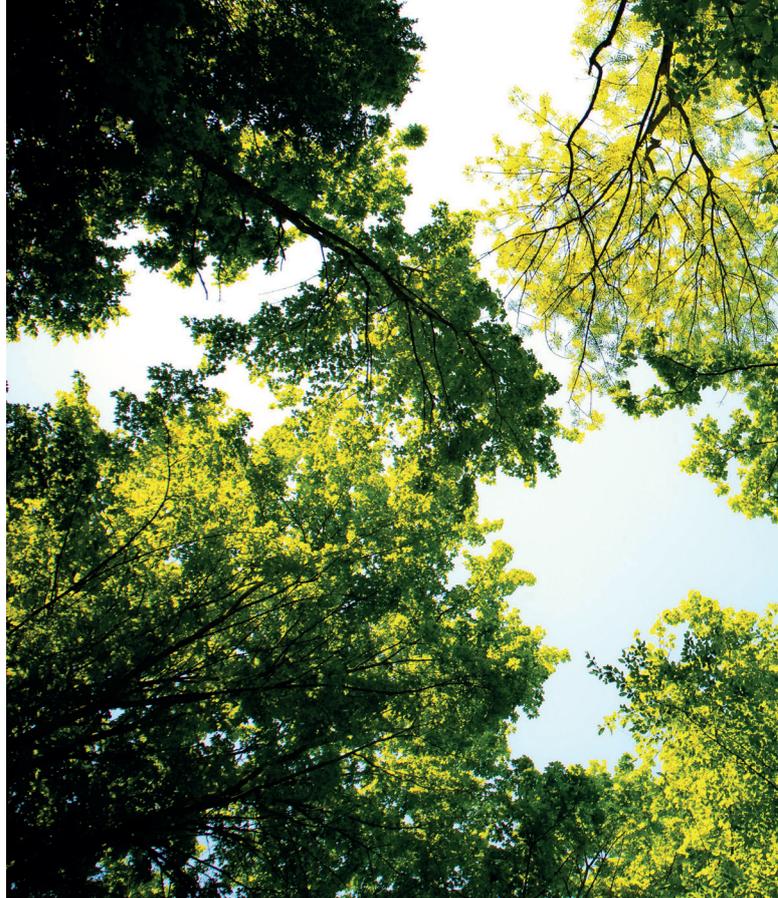


Collaborative

**"Il est indispensable de poursuivre les opérations de sensibilisation auprès du grand public pour diffuser les bonnes pratiques et le respect de l'environnement."**

# Les perspectives à l'issue du bilan à mi-parcours

Les retours d'expériences présentés dans ce bilan à mi-parcours ne sont pas exhaustifs. Ils révèlent toutefois que les dynamiques en faveur de l'énergie et du climat sont engagées depuis de longues dates sur le Grand Douaisis et tendent à s'accélérer. Si des leviers existent pour accélérer les transitions, les acteurs qui sont engagés ont fait part également des freins qu'ils rencontrent, notamment les élus du territoire.



## Retour questionnaire des élus

Pour les élus plusieurs leviers peuvent être mobilisés. Ceux-ci sont spécifiques pour chaque objectif stratégique qu'ils mettent en œuvre. Toutefois, pour les élus ayant répondu au questionnaire **les principaux leviers pour mettre en œuvre le PCAET résident dans la communication et les projets opérationnels.**

**Le principal frein** que les élus rencontrent dans la mise en œuvre du PCAET **est financier** (62% des réponses).

Les élus ayant répondu au questionnaire ont fait part des **objectifs stratégiques qu'ils souhaitent mettre en œuvre dans les prochaines années. Il s'agit principalement des objectifs stratégiques relatifs à l'axe 1 "Consommer et produire de l'énergie de façon responsable"**, en particulier en matière de développement des EnR&R (29%) et de rénovation énergétique des bâtiments (29%) ; **mais aussi ceux relatifs à l'axe 5 "Réduire, compenser, séquestrer"**, ils souhaitent mener en particulier des actions en faveur de la préservation et le développement des espaces de nature (32%).

Tous les élus du Grand Douaisis ayant répondu aux questionnaires qui leur a été adressé dans le cadre de ce bilan ont recensé de nombreux projets à venir pour mettre en œuvre le programme d'actions du PCAET, que ce soit en matière de transition énergétique, de préservation de la ressource en eau et des milieux naturels, de développement de circuits courts ou encore de création de pistes cyclables.



## Retour questionnaire des élus

À la question,

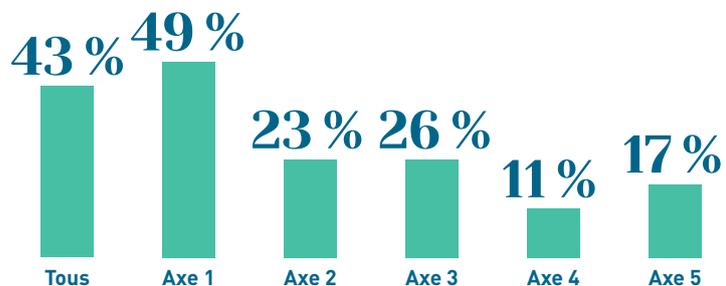
**Quels sont selon vous les axes stratégiques du PCAET qui sont prioritaires pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ?**

**43%** des élus ayant renseigné le questionnaire ont répondu "tous".

On constate toutefois que la mise en œuvre de l'axe 1 relatif à "Consommer et produire de l'énergie de façon responsable" est prioritaire pour les élus. Cela peut s'expliquer par l'engagement pris par les élus du territoire depuis plus de 20 ans en faveur de maîtrise de la consommation énergétique, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Lors des nombreux entretiens menés, les acteurs ont fait part de leur volonté de poursuivre leur engagement dans les années à venir, les intercommunalités à travers des politiques qu'elles mènent et des projets qu'elles portent, mais aussi les acteurs publics (la Mission Bassin Minier, le Parc Naturel Scarpe Escaut, etc.) ou privés (bailleurs, etc.), les associations (Adopta, etc.). Par exemple, la future piscine intercommunale de Cœur d'Ostrevent présentera une architecture bioclimatique pour limiter ses besoins énergétiques et sera équipée de dispositifs d'énergie renouvelable. Quant à Douaisis Agglo, lauréat du dispositif national "Rebond industriel France 2030", la collectivité travaille à la structuration d'une filière industrielle en faveur de l'électromobilité.

**Le SCOT GRAND DOUAISIS entend se saisir de ce bilan à mi-parcours pour travailler avec les élus à la feuille de route de mise en œuvre du PCAET pour la période 2024-2026.** Ce bilan à mi-parcours a en effet permis de dresser un état des lieux des actions mises en œuvre, d'identifier les leviers et les freins rencontrés par les porteurs d'actions. Il s'agira dans les prochains mois de prioriser les actions à mener et de définir les modalités d'accompagnement du SCOT GRAND DOUAISIS. Les élus ayant renseigné le questionnaire ont déjà pu s'exprimer sur les axes du PCAET qu'ils jugent prioritaires. Il s'agira sur cette base de venir préciser les actions à mener.



Le SCOT GRAND DOUAISIS poursuivra donc ses actions et son accompagnement auprès des acteurs. Au-delà du suivi des études engagées sur la préservation de la ressource en eau ou encore le schéma directeur des réseaux de chaleur renouvelable, la structure a fait évoluer ses statuts en 2023 afin d'actionner de nouveaux leviers pour développer son accompagnement auprès des communes et des acteurs en faveur de la transition énergétique.

S'agissant plus spécifiquement de l'aménagement du territoire, les années à venir seront marquées par plusieurs travaux. Le premier, l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT à l'horizon 2025 permettra de dresser

un état des lieux des incidences de la mise en œuvre de ce document sur le territoire. Le second, la modification simplifiée du SCoT permettra de traduire dans ce dernier les nouveaux objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires en matière de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers et d'engager le territoire dans une trajectoire de zéro artificialisation nette à l'horizon 2050. Ces travaux seront l'occasion pour les élus de requestionner les choix opérés dans le document approuvé en décembre 2019 et de décider collectivement de l'évolution ou non de ce document, porteur d'équilibre et de cohérence territoriale.

# Remerciements

**Le SCOT GRAND DOUAISIS remercie l'ensemble des partenaires qui ont œuvré à la rédaction du bilan à mi-parcours et qui ont partagé leur expérience.**

- Agence de la Transition Ecologique (ADEME)
- Association Douaisienne pour la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA)
- CD2E
- Cœur d'Ostrevent
- Commune de Douai
- Commune de Wandignies-Hamage
- Douaisis Agglo
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)
- Espace Conseil France Rénov'
- Fibois Hauts-de-France
- Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- Syndicat Mixte du Transport du Douaisis (SMTD)

Conception : Instant Urbain  
**Imprimé sur du papier  
100% recyclé**



Crédits photos : SCOT GRAND DOUAISIS,  
Cœur d'Ostrevent, Douaisis Agglo,  
Karine Warry, unsplash, pexels.

# Acronymes

**ACV** : Action Cœur de Ville

**ADEME** : Agence de la Transition Écologique

**ADOPTA** : Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives

**ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

**ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

**BHNS** : Bus à Haut Niveau de Service

**CARE** : Contrat d'Actions pour la Ressource en Eau

**CAUE** : Conseil d'Architecture, d'Aménagement, d'Urbanisme et d'Environnement

**CCRI** : Contrats de Chaleur Renouvelable territoriaux

**CD2E** : Centre de Déploiement de l'Eco-transition dans les entreprises et territoires

**CERDD** : Centre de Ressource du Développement Durable

**CEREMA** : Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement

**CO<sub>2</sub>** : Dioxyde de Carbone

**CUMA** : Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole

**DPE** : Diagnostic de Performance Énergétique

**DT3E** : Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique

**E2PM** : étude de Planification et de Programmation Matières territoriale

**ELAN** : Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

**EPF** : Établissement Public Foncier

**EPIC** : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial

**ENR<sub>x</sub>** : Espaces Naturels Régionaux

**ERBM** : Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier

**ETP** : Équivalent Temps Plein

**FIT** : Formation Intégrée au Travail

**GES** : Gaz A Effet de Serre

**IAUGL** : Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille

**LOM** : Loi d'Orientations des Mobilités

**LTECV** : Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

**NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

**OMA** : Ordures Ménagères et Assimilées

**PAT** : Projet Alimentaire Territorial

**PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial

**PDM** : Plan de Mobilité

**PDU** : Plan de Déplacements Urbains

**PIG** : Programme d'Intérêt Général

**PLDMA** : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PNRSE** : Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

**PPE** : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

**PSE** : Paiements pour Services Environnementaux

**QPV** : Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SARE** : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique

**SAU** : Surface Agricole Utilisée

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale

**SIAYED** : Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Élimination des Déchets

**SDMD** : Schéma Directeur Modes Doux

**SMTD** : Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

**SNBC** : Stratégie Nationale Bas Carbone

**TC** : Transports Collectifs

**TER** : Train Express Régional

**TGV** : Train à Grande Vitesse

**TVB** : Trame Verte et Bleue

**UCAD** : Union des Commerçants et Artisans Douaisiens

**VMC** : Ventilation Mécanique Contrôlée

**ZAN** : Zéro Artificialisation Nette

**ZFEm** : Zone à Faible Émission de mobilité



36 rue François Pilatre de Rozier  
59500 Douai  
03 27 98 21 00  
[grand-douaisis.com](http://grand-douaisis.com)

